

## Nombres

<sup>1</sup> L'Éternel parla à Moïse, au désert de Sinai, dans le tabernacle d'assignation, au premier jour du second mois, la seconde année de leur sortie du pays d'Égypte, en disant: <sup>2</sup> Faites le compte de toute l'assemblée des enfants d'Israël, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, en comptant par tête les noms de tous les mâles, <sup>3</sup> Depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux d'Israël qui peuvent aller à la guerre; vous les dénombrez selon leurs armées, toi et Aaron. <sup>4</sup> Et il y aura avec vous un homme par tribu, le chef de la maison de ses pères. <sup>5</sup> Et voici les noms des hommes qui vous assisteront: Pour la tribu de Ruben, Elitsur, fils de Shedeur; <sup>6</sup> Pour celle de Siméon, Shelumiel, fils de Tsurishaddai; <sup>7</sup> Pour celle de Juda, Nahasshon, fils d'Amminadab; <sup>8</sup> Pour celle d'Issacar, Nathanaël, fils de Tsuar; <sup>9</sup> Pour celle de Zabulon, Eliab, fils de Hélon; <sup>10</sup> Pour les enfants de Joseph, pour la tribu d'Éphraïm, Elishama, fils d'Ammihud; pour celle de Manassé, Gamaliel, fils de Pédahtsur; <sup>11</sup> Pour la tribu de Benjamin, Abidan, fils de Guideoni; <sup>12</sup> Pour celle de Dan, Ahiézer, fils d'Ammishaddai; <sup>13</sup> Pour celle d'Asser, Paguiel, fils d'Ocran; <sup>14</sup> Pour celle de Gad, Eliasaph, fils de Déhuël; <sup>15</sup> Pour celle de Nephthali, Ahira, fils d'Enan. <sup>16</sup> C'étaient là ceux qu'on appelait pour tenir l'assemblée, les princes des tribus de leurs pères, les chefs des milliers d'Israël. <sup>17</sup> Moïse et Aaron prirent donc ces hommes qui avaient été désignés par leurs noms; <sup>18</sup> Et ils convoquèrent toute l'assemblée, le premier jour du second mois, et on les enregistra d'après leurs familles, selon la maison de leurs pères, en les comptant par leurs noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, et par têtes; <sup>19</sup> Comme

l'Éternel l'avait commandé à Moïse, il les dénombra au désert de Sinäi. <sup>20</sup> Les fils de Ruben, premier-né d'Israël, enregistrés selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, en les comptant par leurs noms et par tête, tous les mâles depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre: <sup>21</sup> Ceux de la tribu de Ruben, qui furent dénombrés, furent quarante-six mille cinq cents. <sup>22</sup> Les fils de Siméon, enregistrés selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, ceux qui furent dénombrés, en les comptant par leurs noms et par tête, tous les mâles depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre: <sup>23</sup> Ceux de la tribu de Siméon, qui furent dénombrés, furent cinquante-neuf mille trois cents. <sup>24</sup> Les fils de Gad, enregistrés selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, en les comptant par leurs noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre: <sup>25</sup> Ceux de la tribu de Gad, qui furent dénombrés, furent quarante-cinq mille six cent cinquante. <sup>26</sup> Les fils de Juda, enregistrés selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, en les comptant par leurs noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre: <sup>27</sup> Ceux de la tribu de Juda, qui furent dénombrés, furent soixante-quatorze mille six cents. <sup>28</sup> Les fils d'Issacar, enregistrés selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, en les comptant par leurs noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre: <sup>29</sup> Ceux de la tribu d'Issacar, qui furent dénombrés, furent cinquante-quatre mille quatre cents. <sup>30</sup> Les fils de Zabulon, enregistrés selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, en les comptant par leurs noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre:

<sup>31</sup> Ceux de la tribu de Zabulon, qui furent dénombrés, furent cinquante-sept mille quatre cents. <sup>32</sup> Quant aux fils de Joseph: les fils d'Éphraïm, enregistrés selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, en les comptant par leurs noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre: <sup>33</sup> Ceux de la tribu d'Éphraïm, qui furent dénombrés, furent quarante mille cinq cents. <sup>34</sup> Les fils de Manassé, enregistrés selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, en les comptant par leurs noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre: <sup>35</sup> Ceux de la tribu de Manassé, qui furent dénombrés, furent trente-deux mille deux cents. <sup>36</sup> Les fils de Benjamin, enregistrés selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, en les comptant par leurs noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre: <sup>37</sup> Ceux de la tribu de Benjamin, qui furent dénombrés, furent trente-cinq mille quatre cents. <sup>38</sup> Les fils de Dan, enregistrés selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, en les comptant par leurs noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre: <sup>39</sup> Ceux de la tribu de Dan, qui furent dénombrés, furent soixante-deux mille sept cents. <sup>40</sup> Les fils d'Asser, enregistrés selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, en les comptant par leurs noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre: <sup>41</sup> Ceux de la tribu d'Asser, qui furent dénombrés, furent quarante et un mille cinq cents. <sup>42</sup> Les fils de Nephthali, enregistrés selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, en les comptant par leurs noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre: <sup>43</sup> Ceux de la tribu de Nephthali, qui furent dénombrés, furent cinquante-trois

mille quatre cents. <sup>44</sup> Tel est le dénombrement que firent Moïse et Aaron, et les douze princes d'Israël; il y avait un homme pour chaque maison des pères. <sup>45</sup> Ainsi tous ceux des enfants d'Israël qui furent dénombrés, selon les maisons de leurs pères, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous les Israélites qui pouvaient aller à la guerre, <sup>46</sup> Tous ceux qui furent dénombrés, furent six cent trois mille cinq cent cinquante. <sup>47</sup> Mais les Lévites, selon la tribu de leurs pères, ne furent point dénombrés avec eux. <sup>48</sup> Car l'Éternel avait parlé à Moïse, en disant: <sup>49</sup> Tu ne dénombreras point la tribu de Lévi seulement, et tu n'en feras point le compte au milieu des enfants d'Israël; <sup>50</sup> Mais donne aux Lévites la charge de la Demeure du Témoignage, et de tous ses ustensiles, et de tout ce qui lui appartient. Ce sont eux qui porteront la Demeure et tous ses ustensiles, et qui en feront le service; et ils camperont autour de la Demeure. <sup>51</sup> Et quand la Demeure partira, les Lévites la démonteront; et quand la Demeure campera, les Lévites la dresseront; et l'étranger qui en approchera sera puni de mort. <sup>52</sup> Or, les enfants d'Israël camperont chacun dans son camp, et chacun près de sa bannière, selon leurs armées. <sup>53</sup> Mais les Lévites camperont autour de la Demeure du Témoignage, afin qu'il n'y ait point d'indignation contre l'assemblée des enfants d'Israël; et les Lévites auront la garde de la Demeure du Témoignage. <sup>54</sup> Et les enfants d'Israël firent tout ce que l'Éternel avait commandé à Moïse; ils firent ainsi.

## 2

<sup>1</sup> L'Éternel parla aussi à Moïse et à Aaron, en disant:  
<sup>2</sup> Les enfants d'Israël camperont chacun sous sa bannière, près des enseignes des maisons de leurs pères; ils camperont vis-à-vis et tout autour du tabernacle d'assignation.

<sup>3</sup> Ceux qui camperont en avant, vers l'Orient, ce sera la bannière du camp de Juda, selon ses armées, et le chef des enfants de Juda, Nahasshon, fils d'Amminadab, <sup>4</sup> Et son armée, ses dénombrés: soixante-quatorze mille six cents. <sup>5</sup> Et la tribu d'Issacar campera auprès de lui; et le chef des enfants d'Issacar, Nathanaël, fils de Tsuar, <sup>6</sup> Et son armée, ses dénombrés: cinquante-quatre mille quatre cents. <sup>7</sup> Puis la tribu de Zabulon, et le chef des enfants de Zabulon, Eliab, fils de Hélon, <sup>8</sup> Et son armée, ses dénombrés: cinquante-sept mille quatre cents. <sup>9</sup> Tous les hommes dénombrés pour le camp de Juda sont cent quatre-vingt-six mille quatre cents, selon leurs armées. Ils partiront les premiers. <sup>10</sup> La bannière du camp de Ruben, selon ses armées, sera vers le Midi, avec le chef des enfants de Ruben, Elitsur, fils de Shedeur, <sup>11</sup> Et son armée, et ses dénombrés: quarante-six mille cinq cents. <sup>12</sup> Et la tribu de Siméon campera auprès de lui, et le chef des enfants de Siméon, Shelumiel, fils de Tsurishaddaï, <sup>13</sup> Et son armée, ses dénombrés: cinquante-neuf mille trois cents. <sup>14</sup> Puis la tribu de Gad, et le chef des enfants de Gad, Eliasaph, fils de Réhuel, <sup>15</sup> Et son armée, ses dénombrés: quarante-cinq mille six cent cinquante. <sup>16</sup> Tous les hommes dénombrés pour le camp de Ruben sont cent cinquante et un mille quatre cent cinquante, selon leurs armées. Ils partiront les seconds. <sup>17</sup> Ensuite partira le tabernacle d'assignation, le camp des Lévites, au milieu des autres camps; ils partiront, comme ils auront campé, chacun à son rang, selon leurs bannières. <sup>18</sup> La bannière du camp d'Éphraïm, selon ses armées, sera vers l'Occident, avec le chef des enfants d'Éphraïm, Elishama, fils d'Ammihud, <sup>19</sup> Et son armée, ses dénombrés: quarante mille cinq cents. <sup>20</sup> Et auprès de lui, la tribu de Manassé, et le chef des enfants de Manassé, Gamaliel, fils de Pedahtsur, <sup>21</sup> Et son armée, ses

dénombrés: trente-deux mille deux cents. <sup>22</sup> Puis la tribu de Benjamin, et le chef des enfants de Benjamin, Abidan, fils de Guideoni, <sup>23</sup> Et son armée, ses dénombrés: trente-cinq mille quatre cents. <sup>24</sup> Tous les hommes dénombrés pour le camp d'Éphraïm sont cent huit mille et cent, selon leurs armées. Ils partiront les troisièmes. <sup>25</sup> La bannière du camp de Dan sera vers le Nord, selon ses armées, avec le chef des enfants de Dan, Ahiézer, fils d'Ammishaddaï, <sup>26</sup> Et son armée, ses dénombrés: soixante-deux mille sept cents. <sup>27</sup> Et la tribu d'Asser campera auprès de lui, et le chef des enfants d'Asser, Paguiel, fils d'Ocran, <sup>28</sup> Et son armée, ses dénombrés: quarante et un mille cinq cents. <sup>29</sup> Puis la tribu de Nephthali, et le chef des enfants de Nephthali, Ahira, fils d'Enan, <sup>30</sup> Et son armée, ses dénombrés: cinquante-trois mille quatre cents. <sup>31</sup> Tous les hommes dénombrés pour le camp de Dan sont cent cinquante-sept mille six cents. Ils partiront les derniers, selon leurs bannières. <sup>32</sup> Ce sont là ceux des enfants d'Israël, dont on fit le dénombrement, selon les maisons de leurs pères. Tous les hommes dénombrés, formant les camps, selon leurs armées, furent six cent trois mille cinq cent cinquante. <sup>33</sup> Mais les Lévites ne furent point dénombrés au milieu des enfants d'Israël, d'après l'ordre que l'Éternel avait donné à Moïse. <sup>34</sup> Et les enfants d'Israël firent selon tout ce que l'Éternel avait commandé à Moïse; ils campèrent ainsi, selon leurs bannières, et partirent ainsi, chacun selon sa famille, selon la maison de ses pères.

### 3

<sup>1</sup> Voici les descendants d'Aaron et de Moïse, au jour où l'Éternel parla à Moïse au mont Sinaï; <sup>2</sup> Voici les noms des fils d'Aaron: Nadab, le premier-né, Abihu, Éléazar et Ithamar. <sup>3</sup> Ce sont là les noms des fils d'Aaron,

des sacrificateurs qui furent oints, qu'on institua pour exercer le sacerdoce. <sup>4</sup> Or, Nadab et Abihu moururent devant l'Éternel, lorsqu'ils offrirent un feu étranger devant l'Éternel, au désert de Sinäï. Et ils n'avaient point d'enfants. Mais Éléazar et Ithamar exercèrent la sacrifice, en présence d'Aaron, leur père. <sup>5</sup> Alors l'Éternel parla à Moïse, en disant: <sup>6</sup> Fais approcher la tribu de Lévi, et fais-la tenir devant Aaron, le sacrificateur, afin qu'ils le servent; <sup>7</sup> Et qu'ils soignent tout ce qui est commis à ses soins et aux soins de toute l'assemblée, devant le tabernacle d'assignation, en faisant le service de la Demeure; <sup>8</sup> Et qu'ils soignent tous les ustensiles du tabernacle d'assignation, et ce qui leur sera confié par les enfants d'Israël, pour faire le service de la Demeure. <sup>9</sup> Ainsi tu donneras les Lévités à Aaron et à ses fils; ils lui sont complètement donnés d'entre les enfants d'Israël. <sup>10</sup> Tu établiras donc Aaron et ses fils, afin qu'ils gardent leur sacerdoce; et l'étranger qui en approchera sera puni de mort. <sup>11</sup> Et l'Éternel parla à Moïse, en disant: <sup>12</sup> Voici, j'ai pris les Lévités, d'entre les enfants d'Israël, à la place de tous les premiers-nés des enfants d'Israël, et les Lévités seront à moi. <sup>13</sup> Car tout premier-né m'appartient; au jour où je frappai tout premier-né dans le pays d'Égypte, je me suis consacré tout premier-né en Israël, depuis les hommes jusqu'aux bêtes; ils seront à moi: je suis l'Éternel. <sup>14</sup> L'Éternel parla aussi à Moïse, au désert de Sinäï, en disant: <sup>15</sup> Dénombre les enfants de Lévi, selon les maisons de leurs pères, selon leurs familles, en comptant tous les mâles depuis l'âge d'un mois et au-dessus. <sup>16</sup> Et Moïse les dénombra, selon le commandement de l'Éternel, ainsi qu'il lui avait été ordonné. <sup>17</sup> Voici quels sont les fils de Lévi, par leurs noms: Guershon, Kéath et Mérari. <sup>18</sup> Et voici les noms des fils de Guershon, selon leurs

familles: Libni et Shimeï. <sup>19</sup> Et les fils de Kéhath, selon leurs familles: Amram, Jitshar, Hébron et Uziel. <sup>20</sup> Et les fils de Mérari, selon leurs familles: Machli et Mushi. Telles sont les familles de Lévi, selon les maisons de leurs pères. <sup>21</sup> A Guershon appartient la famille des Libnites, et la famille des Simhites. Telles sont les familles des Guershonites. <sup>22</sup> Ceux d'entre eux qui furent dénombrés, en comptant tous les mâles, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, étaient sept mille cinq cents. <sup>23</sup> Les familles des Guershonites campaient derrière la Demeure, vers l'Occident; <sup>24</sup> Et le chef de la maison des pères des Guershonites était Eliasaph, fils de Laël. <sup>25</sup> Et la charge des enfants de Guershon, quant au tabernacle d'assignation, était la Demeure et le tabernacle, sa couverture, et la tapisserie de l'entrée du tabernacle d'assignation, <sup>26</sup> Et les tentures du parvis, et la tapisserie de l'entrée du parvis, qui couvrent la Demeure et l'autel tout autour, et ses cordages pour tout son service. <sup>27</sup> A Kéhath appartient la famille des Amramites, la famille des Jitseharites, la famille des Hébronites, et la famille des Uziélites. Telles sont les familles des Kéhathites. <sup>28</sup> En comptant tous les mâles, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, ils étaient huit mille six cents, chargés des soins du sanctuaire. <sup>29</sup> Les familles des enfants de Kéhath campaient sur le côté de la Demeure, vers le Midi; <sup>30</sup> Et Elitsaphan, fils d'Uziel, était le chef de la maison des pères des familles des Kéhathites. <sup>31</sup> Ils avaient en garde l'arche, la table, le chandelier, les autels et les ustensiles du sanctuaire avec lesquels on fait le service, et la tapisserie, et tout son service. <sup>32</sup> Et le chef des chefs des Lévitites étaient Éléazar, fils d'Aaron, le sacrificateur, qui était préposé à ceux qui étaient chargés des soins du sanctuaire. <sup>33</sup> A Mérari appartient la famille des Mahlites, et la famille des Mushites. Telles sont les familles de Mérari. <sup>34</sup> Ceux d'entre eux qui furent



dénombrés, en comptant tous les mâles, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, étaient six mille deux cents. <sup>35</sup> Et Tsurriel, fils d'Abihail, était le chef de la maison des pères des familles des Mérarites; ils campaient sur le côté de la Demeure, vers le Nord. <sup>36</sup> Et les enfants de Mérari avaient la surveillance et le soin des planches de la Demeure, de ses traverses, de ses colonnes, de ses soubassements, de tous ses ustensiles, et de tout son service, <sup>37</sup> Des colonnes du parvis tout autour, avec leurs soubassements, leurs pieux et leurs cordages. <sup>38</sup> Ceux qui campaient devant la Demeure, vers l'Orient, devant le tabernacle d'assignation, c'était Moïse, et Aaron, et ses fils, chargés du soin du sanctuaire pour les enfants d'Israël; et l'étranger qui en approcherait devait être puni de mort. <sup>39</sup> Tous les Lévités qui furent dénombrés, que Moïse et Aaron dénombrèrent, selon leurs familles, suivant le commandement de l'Éternel, tous les mâles, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, étaient vingt-deux mille. <sup>40</sup> Puis l'Éternel dit à Moïse: Fais le dénombrement de tous les premiers-nés mâles des enfants d'Israël, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, et fais le compte de leurs noms. <sup>41</sup> Tu prendras les Lévités pour moi, l'Éternel, à la place de tous les premiers-nés parmi les enfants d'Israël; et le bétail des Lévités, à la place de tous les premiers-nés du bétail des enfants d'Israël. <sup>42</sup> Moïse dénombra donc, comme l'Éternel le lui avait commandé, tous les premiers-nés parmi les enfants d'Israël; <sup>43</sup> Et tous les premiers-nés mâles, en comptant par les noms depuis l'âge d'un mois et au-dessus, selon leur dénombrement, furent vingt-deux mille deux cent soixante et treize. <sup>44</sup> Et l'Éternel parla à Moïse, en disant: <sup>45</sup> Prends les Lévités à la place de tous les premiers-nés des enfants d'Israël, et le bétail des Lévités à la place de leur bétail; et les Lévités seront à moi: je suis l'Éternel. <sup>46</sup> Quant au rachat des premiers-nés des enfants

d'Israël, savoir deux cent soixante et treize qui dépassent le nombre des Lévites, <sup>47</sup> Tu prendras cinq sicles par tête; tu les prendras selon le sicle du sanctuaire; le sicle est de vingt oboles. <sup>48</sup> Et tu donneras l'argent à Aaron et à ses fils; c'est le rachat de ceux qu'il y avait en plus. <sup>49</sup> Moïse prit donc l'argent du rachat de ceux qu'il y avait en plus, outre les rachetés par les Lévites. <sup>50</sup> L'argent qu'il prit des premiers-nés des enfants d'Israël, fut de mille trois cent soixante-cinq sicles, selon le sicle du sanctuaire. <sup>51</sup> Et Moïse donna l'argent du rachat à Aaron et à ses fils, sur l'ordre de l'Éternel, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

#### 4

<sup>1</sup> L'Éternel parla encore à Moïse et à Aaron, en disant: <sup>2</sup> Faites le compte des fils de Kéath, d'entre les enfants de Lévi, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, <sup>3</sup> Depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entrent en rang pour s'employer au tabernacle d'assignation. <sup>4</sup> Voici le service des fils de Kéath dans le tabernacle d'assignation, le soin du lieu très-saint. <sup>5</sup> Quand le camp partira, Aaron et ses fils viendront, et ils descendront le voile de tapisserie, et ils en couvriront l'arche du Témoignage. <sup>6</sup> Puis ils mettront sur elle une couverture de peaux de couleur d'hyacinthe; ils étendront par-dessus un drap entièrement de pourpre, et ils y mettront les barres. <sup>7</sup> Et ils étendront un drap de pourpre sur la table des pains de proposition, et ils mettront dessus les plats, les tasses, les coupes et les vases pour les libations; et le pain perpétuel sera dessus; <sup>8</sup> Et ils étendront sur ces choses un drap cramoisi, et ils le couvriront d'une couverture de peaux de couleur d'hyacinthe; et ils mettront les barres de la table. <sup>9</sup> Et ils prendront un drap de pourpre, et ils en

couvriront le chandelier du luminaire, ses lampes, ses mouchettes, ses porte-mouchettes, et tous ses vases à huile, dont on se sert pour le chandelier. <sup>10</sup> Et ils le mettront, avec tous ses ustensiles, dans une couverture de peaux de couleur d'hyacinthe, et le placeront sur le brancard. <sup>11</sup> Ils étendront sur l'autel d'or un drap de pourpre, et ils le couvriront d'une couverture de peaux de couleur d'hyacinthe, et ils y mettront ses barres. <sup>12</sup> Ils prendront aussi tous les ustensiles du service, dont on se sert dans le sanctuaire, et ils les mettront dans un drap de pourpre, et ils les couvriront d'une couverture de peaux de couleur d'hyacinthe, et les mettront sur le brancard. <sup>13</sup> Ils ôteront les cendres de l'autel, et ils étendront sur lui un drap écarlate; <sup>14</sup> Et ils mettront dessus tous les ustensiles employés pour y faire le service, les encensoirs, les fourchettes, les racloirs, les coupes, tous les ustensiles de l'autel; et ils étendront par-dessus une couverture de peaux de couleur d'hyacinthe, et ils y mettront ses barres. <sup>15</sup> Après qu'Aaron et ses fils auront achevé de couvrir le sanctuaire et tous les ustensiles sacrés, quand le camp partira, alors les enfants de Kéhath viendront pour les porter; et ils ne toucheront point les choses saintes, de peur qu'ils ne meurent. Voilà ce qu'auront à porter les enfants de Kéhath dans le tabernacle d'assignation. <sup>16</sup> Éléazar, fils d'Aaron, le sacrificateur, aura la surveillance de l'huile du luminaire, du parfum d'aromates, de l'oblation continuelle et de l'huile d'onction, la surveillance de toute la Demeure, et de tout ce qu'elle contient, le sanctuaire et ses ustensiles. <sup>17</sup> L'Éternel parla encore à Moïse et à Aaron, en disant: <sup>18</sup> Faites en sorte que la tribu des familles de Kéhath ne soit point retranchée d'entre les Lévités; <sup>19</sup> Et faites ceci pour eux, afin qu'ils vivent et ne meurent point, quand ils approcheront du lieu très-saint:

qu'Aaron et ses fils viennent, et prescrivent à chacun son service et ce qu'il doit porter. <sup>20</sup> Et ils n'entreront point pour regarder, quand on enveloppera les choses saintes, de peur qu'ils ne meurent. <sup>21</sup> L'Éternel parla aussi à Moïse, en disant: <sup>22</sup> Fais aussi le compte des enfants de Guershon, selon les maisons de leurs pères, selon leurs familles. <sup>23</sup> Depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tu les dénombreras, tous ceux qui viennent prendre rang pour faire le service dans le tabernacle d'assignation. <sup>24</sup> Voici le service des familles des Guershonites, ce qu'ils doivent faire, et ce qu'ils doivent porter; <sup>25</sup> Ils porteront les tentures de la Demeure, et le tabernacle d'assignation, sa couverture, la couverture de peaux de couleur d'hyacinthe qui est par-dessus, et la tapisserie de l'entrée du tabernacle d'assignation; <sup>26</sup> Les tentures du parvis, et la tapisserie de l'entrée de la porte du parvis, qui cachent la Demeure et l'autel tout autour, leurs cordages, et tous les ustensiles de leur service. Ils feront tout le service qui s'y rapporte. <sup>27</sup> Tout le service des enfants de Guershon, en tout ce qu'ils doivent porter, et en tout ce qu'ils doivent faire, sera réglé par l'ordre d'Aaron et de ses fils, et vous confierez à leur garde tout ce qu'ils doivent porter. <sup>28</sup> Tel est le service des familles des enfants des Guershonites dans le tabernacle d'assignation; et leur charge sera exercée sous la conduite d'Ithamar, fils d'Aaron, le sacrificateur. <sup>29</sup> Tu dénombreras les enfants de Mérari, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères; <sup>30</sup> Tu les dénombreras depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui prennent rang pour s'employer au service du tabernacle d'assignation. <sup>31</sup> Et voici ce qu'ils auront à garder et à porter, pour tout leur service dans le tabernacle d'assignation: les

planches de la Demeure, ses traverses, ses colonnes, ses soubassements, <sup>32</sup> Les colonnes du parvis tout autour, leurs soubassements, leurs pieux, leurs cordages, avec tous les objets et tout ce qui se rattache à leur service; et vous dénombrerez par leurs noms les objets qu'ils auront à garder et à porter. <sup>33</sup> Tel est le service des familles des enfants de Mérari, pour tout leur service dans le tabernacle d'assignation, sous la conduite d'Ithamar, fils d'Aaron, le sacrificateur. <sup>34</sup> Moïse, Aaron et les principaux de l'assemblée, dénombrèrent donc les enfants des Kéhathites, selon leurs familles et selon les maisons de leurs pères, <sup>35</sup> Depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui prenaient rang pour servir au tabernacle d'assignation; <sup>36</sup> Et ceux qui furent dénombrés selon leurs familles, étaient deux mille sept cent cinquante. <sup>37</sup> Tels sont ceux des familles des Kéhathites dont on fit le dénombrement, tous ceux qui servaient dans le tabernacle d'assignation, que Moïse et Aaron passèrent en revue sur l'ordre que l'Éternel en avait donné par l'organe de Moïse. <sup>38</sup> Quant aux enfants de Guershon qui furent dénombrés, selon leurs familles et selon les maisons de leurs pères, <sup>39</sup> Depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui vinrent prendre rang pour servir au tabernacle d'assignation, <sup>40</sup> Ceux qui furent dénombrés, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, étaient deux mille six cent trente. <sup>41</sup> Tels sont ceux des familles des enfants de Guershon qui furent dénombrés, tous ceux qui servaient dans le tabernacle d'assignation, que Moïse et Aaron dénombrèrent, sur l'ordre de l'Éternel. <sup>42</sup> Quant à ceux des familles des enfants de Mérari, qui furent dénombrés, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, <sup>43</sup> Depuis l'âge de trente ans et au-dessus,

jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui venaient prendre rang pour faire le service dans le tabernacle d'assignation, <sup>44</sup> Ceux qui furent dénombrés, selon leurs familles, étaient trois mille deux cents. <sup>45</sup> Tels sont ceux des familles des enfants de Mérari, que Moïse et Aaron dénombrèrent sur l'ordre que l'Éternel en avait donné par l'organe de Moïse. <sup>46</sup> Tous ceux que Moïse et Aaron et les principaux d'Israël dénombrèrent d'entre les Lévites, selon leurs familles, et selon les maisons de leurs pères, <sup>47</sup> Depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans; tous ceux qui entraient pour remplir l'office de serviteurs et l'office de porteurs dans le tabernacle d'assignation, <sup>48</sup> Tous ceux qui furent dénombrés étaient huit mille cinq cent quatre-vingts. <sup>49</sup> On en fit le dénombrement selon l'ordre que l'Éternel en avait donné par l'organe de Moïse, chacun pour son service et pour ce qu'il avait à porter; on en fit le dénombrement selon ce que l'Éternel avait commandé à Moïse.

## 5

<sup>1</sup> Puis l'Éternel parla à Moïse, en disant: <sup>2</sup> Ordonne aux enfants d'Israël de renvoyer hors du camp tout lépreux, tout homme qui a un écoulement et tout homme souillé pour un mort. <sup>3</sup> Vous les renverrez, tant l'homme que la femme; vous les renverrez hors du camp, afin qu'ils ne souillent pas leurs camps, au milieu desquels je demeure. <sup>4</sup> Et les enfants d'Israël firent ainsi, et ils les renvoyèrent hors du camp; comme l'Éternel avait parlé à Moïse, ainsi firent les enfants d'Israël. <sup>5</sup> L'Éternel parla encore à Moïse, en disant: <sup>6</sup> Parle aux enfants d'Israël: Quand un homme ou une femme aura commis quelque'un des péchés par lesquels l'homme commet une prévarication contre l'Éternel, et que cette personne se sera ainsi rendue

coupable, <sup>7</sup> Ils confesseront le péché qu'ils auront commis, et le coupable restituera la somme totale de ce dont il est coupable; et il y ajoutera un cinquième, et le donnera à celui à l'égard duquel il s'est rendu coupable. <sup>8</sup> Que si cet homme n'a personne à qui l'on puisse restituer l'objet du délit, celui-ci reviendra à l'Éternel, au sacrificateur, outre le bélier des expiations, avec lequel il fera expiation pour le coupable. <sup>9</sup> Et toute offrande de toutes les choses consacrées que les enfants d'Israël présentent au sacrificateur, lui appartiendra. <sup>10</sup> Les choses consacrées que chacun offrira, lui appartiendront; ce que chacun donnera au sacrificateur, lui appartiendra. <sup>11</sup> L'Éternel parla aussi à Moïse, en disant: <sup>12</sup> Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur: Si la femme de quelqu'un s'est détournée et a commis une infidélité contre lui, <sup>13</sup> Et qu'un homme ait eu commerce avec elle, et que la chose soit cachée aux yeux de son mari; qu'elle se soit souillée en secret, et qu'il n'y ait point de témoin contre elle, et qu'elle n'ait point été surprise; <sup>14</sup> Si un esprit de jalousie passe sur lui, et qu'il soit jaloux de sa femme qui s'est souillée, ou si un esprit de jalousie passe sur lui, et qu'il soit jaloux de sa femme, sans qu'elle se soit souillée, <sup>15</sup> Cet homme amènera sa femme devant le sacrificateur, et apportera pour elle son offrande, un dixième d'épha de farine d'orge; il n'y répandra point d'huile, et n'y mettra point d'encens, car c'est une oblation de jalousie, une oblation de mémorial, pour rappeler l'iniquité. <sup>16</sup> Et le sacrificateur la fera approcher, et la fera tenir debout devant l'Éternel. <sup>17</sup> Ensuite le sacrificateur prendra de l'eau sacrée, dans un vase de terre; le sacrificateur prendra aussi de la poussière qui sera sur le sol du Tabernacle, et la mettra dans l'eau. <sup>18</sup> Puis le sacrificateur fera tenir la femme debout devant l'Éternel; il découvrira la tête

de la femme, et il mettra sur les paumes de ses mains l'oblation de mémorial, c'est-à-dire l'offrande de jalousie; et le sacrificateur aura dans sa main les eaux amères qui portent la malédiction. <sup>19</sup> Alors le sacrificateur fera jurer la femme, et lui dira: Si aucun homme n'a couché avec toi, et si, étant sous la puissance de ton mari, tu ne t'es point détournée et souillée, ne reçois aucun mal de ces eaux amères qui portent la malédiction. <sup>20</sup> Mais si, étant sous la puissance de ton mari, tu t'es détournée, et que tu te sois souillée, et qu'un autre que ton mari ait couché avec toi, <sup>21</sup> Alors le sacrificateur fera jurer la femme par un serment d'imprécation, et lui dira: Que l'Éternel te livre à la malédiction et à l'exécration au milieu de ton peuple, en faisant flétrir ta cuisse et enfler ton ventre, <sup>22</sup> Et que ces eaux qui portent la malédiction, entrent dans tes entrailles, pour te faire enfler le ventre et flétrir la cuisse. Et la femme dira: Amen, amen! <sup>23</sup> Ensuite le sacrificateur écrira ces imprécations dans un livre, et les effacera dans les eaux amères. <sup>24</sup> Et il fera boire à la femme les eaux amères qui portent la malédiction; et les eaux qui portent la malédiction entreront en elle et lui seront amères. <sup>25</sup> Le sacrificateur prendra de la main de la femme l'offrande de jalousie, l'agitera devant l'Éternel, et l'offrira sur l'autel. <sup>26</sup> Et le sacrificateur prendra une poignée de l'offrande, en mémorial, et la fera fumer sur l'autel; ensuite il fera boire les eaux à la femme. <sup>27</sup> Or, quand il lui aura fait boire les eaux, s'il est vrai qu'elle se soit souillée et qu'elle ait commis une infidélité contre son mari, les eaux qui portent la malédiction entreront en elle et lui seront amères; et son ventre enflera, et sa cuisse se flétrira, et cette femme sera en malédiction au milieu de son peuple. <sup>28</sup> Mais si la femme ne s'est point souillée, et qu'elle soit pure, elle ne recevra aucun mal, et elle aura des enfants. <sup>29</sup> Telle est la loi sur la jalousie, lorsqu'une



femme, sous la puissance de son mari, se sera détournée et souillée; <sup>30</sup> Ou lorsqu'un esprit de jalousie passera sur le mari, et qu'il sera jaloux de sa femme; il la fera venir devant l'Éternel, et le sacrificateur fera pour elle tout ce qui est ordonné par cette loi. <sup>31</sup> Et le mari sera exempt de faute; mais cette femme-là portera son iniquité.

## 6

<sup>1</sup> L'Éternel parla encore à Moïse, en disant: <sup>2</sup> Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur: Lorsqu'un homme ou une femme se sera mis à part en faisant vœu de Nazaréat (séparation) pour se consacrer à l'Éternel, <sup>3</sup> Il s'abstiendra de vin et de boisson enivrante; il ne boira point de vinaigre de vin, ni de vinaigre de boisson enivrante; il ne boira aucune liqueur de raisins, et ne mangera point de raisins frais ni secs. <sup>4</sup> Pendant tout le temps de son Nazaréat, il ne mangera rien de tout ce que la vigne produit, depuis les pépins jusqu'à la peau. <sup>5</sup> Pendant tout le temps de son vœu de Nazaréat, le rasoir ne passera point sur sa tête; jusqu'à ce que les jours, pour lesquels il s'est voué à l'Éternel, soient accomplis, il sera consacré, il laissera croître les cheveux de sa tête. <sup>6</sup> Pendant tout le temps pour lequel il s'est voué à l'Éternel, il ne s'approchera point d'une personne morte. <sup>7</sup> Il ne se souillera point pour son père, ni pour sa mère, pour son frère, ni pour sa sœur, quand ils mourront, car la consécration de son Dieu est sur sa tête. <sup>8</sup> Pendant tout le temps de son Nazaréat, il est consacré à l'Éternel. <sup>9</sup> Que si quelqu'un vient à mourir auprès de lui subitement, et souille sa tête consacrée, il rasera sa tête au jour de sa purification, il la rasera au septième jour; <sup>10</sup> Et au huitième jour il apportera deux tourterelles ou deux pigeonceaux au sacrificateur, à l'entrée du tabernacle d'assignation. <sup>11</sup> Et le sacrificateur

en offrira un en sacrifice pour le péché, et l'autre en holocauste, et il fera propitiation pour lui, du péché qu'il a commis à l'occasion du mort. Il consacrera ainsi sa tête en ce jour-là. <sup>12</sup> Et il consacrera de nouveau à l'Éternel les jours de son Nazaréat, et il offrira un agneau de l'année en sacrifice pour le délit, et les jours précédents ne compteront point, parce que son Nazaréat a été souillé. <sup>13</sup> Or voici la loi du Nazaréat: lorsque les jours de son Nazaréat seront accomplis, on le fera venir à l'entrée du tabernacle d'assignation; <sup>14</sup> Et il présentera son offrande à l'Éternel, un agneau de l'année, sans défaut, en holocauste, une brebis de l'année, sans défaut, en sacrifice pour le péché, et un bélier sans défaut en sacrifice de prospérités; <sup>15</sup> Une corbeille de pains sans levain de fine farine, des gâteaux arrosés d'huile, et des galettes sans levain, ointes d'huile, avec leur offrande et leurs libations. <sup>16</sup> Le sacrificateur les présentera devant l'Éternel, et il offrira son sacrifice pour le péché et son holocauste; <sup>17</sup> Et il offrira le bélier en sacrifice de prospérités à l'Éternel, outre la corbeille de pains sans levain. Le sacrificateur présentera aussi son offrande et sa libation. <sup>18</sup> Et le Nazaréen rasera, à l'entrée du tabernacle d'assignation, sa tête consacrée, et il prendra les cheveux de sa tête consacrée et les mettra sur le feu qui est sous le sacrifice de prospérités. <sup>19</sup> Et le sacrificateur prendra l'épaule cuite du bélier, et un gâteau sans levain de la corbeille, et une galette sans levain, et les mettra sur les paumes des mains du Nazaréen, après qu'il aura rasé sa tête consacrée; <sup>20</sup> Le sacrificateur les agitera en offrande devant l'Éternel; c'est une chose sainte qui appartient au sacrificateur, avec la poitrine agitée et la jambe élevée en offrande. Ensuite le Nazaréen pourra boire du vin. <sup>21</sup> Telle est la loi du Nazaréen, qui aura voué son offrande à l'Éternel pour son

Nazaréat, outre ce qu'il pourra encore offrir. Il fera selon le vœu qu'il aura prononcé, d'après la loi de son Nazaréat. <sup>22</sup> L'Éternel parla encore à Moïse, en disant: <sup>23</sup> Parle à Aaron et à ses fils, en disant: Vous bénirez ainsi les enfants d'Israël; dites-leur: <sup>24</sup> L'Éternel te bénisse et te garde! <sup>25</sup> L'Éternel fasse luire sa face sur toi et te fasse grâce! <sup>26</sup> L'Éternel tourne sa face vers toi et te donne la paix! <sup>27</sup> Ils mettront ainsi mon nom sur les enfants d'Israël, et moi, je les bénirai.

## 7

<sup>1</sup> Lorsque Moïse eut achevé de dresser la Demeure, et qu'il l'eut ointe et consacrée avec tous ses ustensiles, lorsqu'il eut aussi oint et consacré l'autel et tous ses ustensiles, <sup>2</sup> Les principaux d'Israël, chefs des familles de leurs pères, c'est-à-dire les princes des tribus, ceux qui avaient présidé au dénombrement, firent leur offrande. <sup>3</sup> Ils amenèrent donc leur offrande devant l'Éternel: six chariots en forme de litières, et douze taureaux; un chariot pour deux princes, et un taureau pour chacun, et ils les offrirent devant la Demeure. <sup>4</sup> Alors l'Éternel parla à Moïse, en disant: <sup>5</sup> Prends d'eux ces choses, et qu'elles soient employées au service du tabernacle d'assignation; et donne-les aux Lévités, à chacun selon son service. <sup>6</sup> Moïse prit donc les chariots et les taureaux, et les donna aux Lévités. <sup>7</sup> Il donna aux enfants de Guershon deux chariots et quatre taureaux, selon leur service. <sup>8</sup> Et il donna aux enfants de Mérari quatre chariots et huit taureaux, selon leur service, sous la conduite d'Ithamar, fils d'Aaron, le sacrificateur. <sup>9</sup> Mais il n'en donna point aux enfants de Kéath parce qu'ils étaient chargés du service des choses saintes; ils les portaient sur leurs épaules. <sup>10</sup> Et les princes firent une offrande pour la dédicace de l'autel, au jour qu'il fut oint; les princes

apportèrent leur offrande devant l'autel. <sup>11</sup> Et l'Éternel dit à Moïse: Qu'un prince apporte son offrande un jour, et un autre, un autre jour, pour la dédicace de l'autel. <sup>12</sup> Et celui qui offrit son offrande le premier jour fut Nahasshon, fils d'Amminadab, de la tribu de Juda. <sup>13</sup> Son offrande fut un plat d'argent, du poids de cent trente sicles, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile, pour l'oblation; <sup>14</sup> Une coupe d'or de dix sicles pleine de parfum; <sup>15</sup> Un jeune taureau, un bœuf, un agneau de l'année, pour l'holocauste; <sup>16</sup> Un bouc pour le sacrifice pour le péché; <sup>17</sup> Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq bœufs, cinq jeunes boucs, cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande de Nahasshon, fils d'Amminadab. <sup>18</sup> Le second jour, Nathanaël, fils de Tsuar, prince d'Issacar, fit son offrande; <sup>19</sup> Il offrit: un plat d'argent, du poids de cent trente sicles, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile, pour l'oblation; <sup>20</sup> Une coupe d'or de dix sicles, pleine de parfum; <sup>21</sup> Un jeune taureau, un bœuf, un agneau de l'année, pour l'holocauste; <sup>22</sup> Un bouc pour le sacrifice pour le péché; <sup>23</sup> Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq bœufs, cinq jeunes boucs, cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande de Nathanaël, fils de Tsuar. <sup>24</sup> Le troisième jour, ce fut le prince des enfants de Zabulon, Éliab, fils de Hélon. <sup>25</sup> Son offrande fut un plat d'argent, du poids de cent trente sicles, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile, pour l'oblation; <sup>26</sup> Une coupe d'or de dix sicles, pleine de parfum; <sup>27</sup> Un jeune taureau, un bœuf, un agneau de l'année, pour l'holocauste; <sup>28</sup> Un bouc pour le sacrifice pour le péché; <sup>29</sup> Et pour le sacrifice

de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq jeunes boucs, cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande d'Éliab, fils de Hélon. <sup>30</sup> Le quatrième jour, ce fut le prince des enfants de Ruben, Elitsur, fils de Shedeur. <sup>31</sup> Son offrande fut un plat d'argent, du poids de cent trente sicles, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile, pour l'oblation; <sup>32</sup> Une coupe d'or de dix sicles, pleine de parfum; <sup>33</sup> Un jeune taureau, un bélier, un agneau de l'année, pour l'holocauste; <sup>34</sup> Un bouc pour le sacrifice pour le péché; <sup>35</sup> Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq jeunes boucs, cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande d'Elitsur, fils de Shedeur. <sup>36</sup> Le cinquième jour, ce fut le prince des enfants de Siméon, Shelumiel, fils de Tsurishaddaï. <sup>37</sup> Son offrande fut un plat d'argent, du poids de cent trente sicles, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile, pour l'oblation; <sup>38</sup> Une coupe d'or de dix sicles, pleine de parfum; <sup>39</sup> Un jeune taureau, un bélier, un agneau de l'année, pour l'holocauste; <sup>40</sup> Un bouc pour le sacrifice pour le péché; <sup>41</sup> Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq jeunes boucs, cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande de Shelumiel, fils de Tsurishaddaï. <sup>42</sup> Le sixième jour, ce fut le prince des enfants de Gad, Eliasaph, fils de Déhuël. <sup>43</sup> Son offrande fut un plat d'argent, du poids de cent trente sicles, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile, pour l'oblation; <sup>44</sup> Une coupe d'or de dix sicles, pleine de parfum; <sup>45</sup> Un jeune taureau, un bélier, un agneau de l'année, pour l'holocauste; <sup>46</sup> Un bouc pour le sacrifice pour le péché; <sup>47</sup> Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq jeunes boucs, cinq agneaux d'un an. Telle

fut l'offrande d'Eliasaph, fils de Déhuël. <sup>48</sup> Le septième jour, ce fut le prince des enfants d'Éphraïm, Elishama, fils d'Ammihud. <sup>49</sup> Son offrande fut un plat d'argent, du poids de cent trente sicles, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile, pour l'oblation; <sup>50</sup> Une coupe d'or de dix sicles, pleine de parfum; <sup>51</sup> Un jeune taureau, un bélier, un agneau de l'année, pour l'holocauste; <sup>52</sup> Un bouc pour le sacrifice pour le péché; <sup>53</sup> Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq jeunes boucs, cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande d'Elishama, fils d'Ammihud. <sup>54</sup> Le huitième jour, ce fut le prince des enfants de Manassé, Gamaliel, fils de Pedahtsur. <sup>55</sup> Son offrande fut un plat d'argent, du poids de cent trente sicles, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile, pour l'oblation; <sup>56</sup> Une coupe d'or de dix sicles, pleine de parfum, <sup>57</sup> Un jeune taureau, un bélier, un agneau de l'année, pour l'holocauste; <sup>58</sup> Un bouc pour le sacrifice pour le péché; <sup>59</sup> Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq jeunes boucs, cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande de Gamaliel, fils de Pedahtsur. <sup>60</sup> Le neuvième jour, ce fut le prince des enfants de Benjamin, Abidan, fils de Guideoni. <sup>61</sup> Son offrande fut un plat d'argent, du poids de cent trente sicles, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile, pour l'oblation; <sup>62</sup> Une coupe d'or de dix sicles, pleine de parfum; <sup>63</sup> Un jeune taureau, un bélier, un agneau de l'année pour l'holocauste; <sup>64</sup> Un bouc pour le sacrifice pour le péché; <sup>65</sup> Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq jeunes boucs, cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande d'Abidan, fils de Guideoni. <sup>66</sup> Le dixième

jour, ce fut le prince des enfants de Dan, Ahiézer, fils d'Ammishaddaï. <sup>67</sup> Son offrande fut un plat d'argent, du poids de cent trente sicles, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile, pour l'oblation; <sup>68</sup> Une coupe d'or de dix sicles, pleine de parfum; <sup>69</sup> Un jeune taureau, un bélier, un agneau de l'année, pour l'holocauste; <sup>70</sup> Un bouc pour le sacrifice pour le péché; <sup>71</sup> Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq jeunes boucs, cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande d'Ahiézer, fils d'Ammishaddaï. <sup>72</sup> Le onzième jour, ce fut le prince des enfants d'Asser, Paguiel, fils d'Ocran. <sup>73</sup> Son offrande fut un plat d'argent, du poids de cent trente sicles, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile, pour l'oblation; <sup>74</sup> Une coupe d'or de dix sicles, pleine de parfum; <sup>75</sup> Un jeune taureau, un bélier, un agneau de l'année, pour l'holocauste; <sup>76</sup> Un bouc pour le sacrifice pour le péché; <sup>77</sup> Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq jeunes boucs, cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande de Paguiel, fils d'Ocran. <sup>78</sup> Le douzième jour, ce fut le prince des enfants de Nephthali, Ahira, fils d'Enan. <sup>79</sup> Son offrande fut un plat d'argent, du poids de cent trente sicles, un bassin d'argent de soixante et dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fine farine pétrie à l'huile, pour l'oblation; <sup>80</sup> Une coupe d'or de dix sicles, pleine de parfum; <sup>81</sup> Un jeune taureau, un bélier, un agneau de l'année, pour l'holocauste; <sup>82</sup> Un bouc pour le sacrifice pour le péché; <sup>83</sup> Et pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq jeunes boucs, cinq agneaux d'un an. Telle fut l'offrande d'Ahira, fils d'Enan. <sup>84</sup> Voilà ce qu'on reçut des princes d'Israël

pour la dédicace de l'autel, lorsqu'il fut oint: Douze plats d'argent, douze bassins d'argent, douze coupes d'or; <sup>85</sup> Chaque plat d'argent était de cent trente sicles, et chaque bassin de soixante et dix. Tout l'argent des vases fut de deux mille quatre cents sicles selon le sicle du sanctuaire. <sup>86</sup> Douze coupes d'or, pleines de parfum, chacune de dix sicles, selon le sicle du sanctuaire. Tout l'or des coupes fut de cent vingt sicles. <sup>87</sup> Tous les taureaux pour l'holocauste, furent douze jeunes taureaux, avec douze béliers, douze agneaux d'un an, avec leurs oblations, et douze boucs, pour le sacrifice pour le péché; <sup>88</sup> Tous les taureaux du sacrifice de prospérités furent vingt-quatre jeunes taureaux, avec soixante béliers, soixante jeunes boucs, soixante agneaux d'un an. Telle fut la dédicace de l'autel, après qu'il eut été oint. <sup>89</sup> Or quand Moïse entra au tabernacle d'assignation, pour parler avec Dieu, il entendait la voix lui parlant de dessus le propitiatoire, qui était sur l'arche du Témoignage, d'entre les deux chérubins; et il lui parlait.

## 8

<sup>1</sup> L'Éternel parla aussi à Moïse, en disant: <sup>2</sup> Parle à Aaron, et dis-lui: Quand tu allumeras les lampes, les sept lampes éclaireront sur le devant du chandelier. <sup>3</sup> Et Aaron fit ainsi, il alluma les lampes sur le devant du chandelier, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse. <sup>4</sup> Or, voici comment était fait le chandelier: il était d'or, fait au marteau; jusqu'à son pied, jusqu'à ses fleurs, il était fait au marteau. On fit ainsi le chandelier selon le modèle que l'Éternel avait fait voir à Moïse. <sup>5</sup> Puis l'Éternel parla à Moïse, en disant: <sup>6</sup> Prends les Lévités d'entre les enfants d'Israël, et purifie-les. <sup>7</sup> Tu leur feras ainsi pour les purifier: Fais sur eux aspersion de l'eau de purification pour le péché; ils feront passer le rasoir sur toute leur



chair, laveront leurs vêtements, et se purifieront. <sup>8</sup> Puis ils prendront un jeune taureau, avec son offrande de fine farine pétrie à l'huile; et tu prendras un second jeune taureau, pour le sacrifice pour le péché. <sup>9</sup> Alors tu feras approcher les Lévites devant le tabernacle d'assignation, et tu convoqueras toute l'assemblée des enfants d'Israël. <sup>10</sup> Tu feras donc approcher les Lévites devant l'Éternel, et les enfants d'Israël appuieront leurs mains sur les Lévites, <sup>11</sup> Et Aaron présentera les Lévites en offrande devant l'Éternel, de la part des enfants d'Israël, et ils seront employés à faire le service de l'Éternel. <sup>12</sup> Puis les Lévites appuieront leurs mains sur la tête des jeunes taureaux; et tu offriras l'un en sacrifice pour le péché, et l'autre en holocauste à l'Éternel, pour faire expiation pour les Lévites. <sup>13</sup> Ensuite tu feras tenir les Lévites debout devant Aaron et devant ses fils, et tu les présenteras en offrande à l'Éternel. <sup>14</sup> Ainsi tu sépareras les Lévites d'entre les enfants d'Israël, et les Lévites seront à moi. <sup>15</sup> Après cela, les Lévites viendront pour faire le service du tabernacle d'assignation. Tu les purifieras donc, et tu les présenteras en offrande. <sup>16</sup> Car ils me sont entièrement donnés d'entre les enfants d'Israël; je les ai pris pour moi, à la place de tous ceux qui naissent les premiers, de tous les premiers-nés d'entre les enfants d'Israël. <sup>17</sup> Car tout premier-né parmi les enfants d'Israël est à moi, parmi les hommes et parmi les bêtes; je me les suis consacrés au jour où je frappai tous les premiers-nés dans le pays d'Égypte. <sup>18</sup> Et j'ai pris les Lévites à la place de tous les premiers-nés des enfants d'Israël. <sup>19</sup> Et j'ai donné les Lévites entièrement à Aaron et à ses fils, d'entre les enfants d'Israël, pour faire le service des enfants d'Israël dans le tabernacle d'assignation, et pour faire expiation pour les enfants d'Israël, afin qu'il n'y ait point de plaie

parmi les enfants d'Israël, quand ils s'approcheront du sanctuaire. <sup>20</sup> Moïse, Aaron et toute l'assemblée des enfants d'Israël firent donc, à l'égard des Lévites, selon tout ce que l'Éternel avait commandé à Moïse touchant les Lévites; les enfants d'Israël firent ainsi à leur égard. <sup>21</sup> Les Lévites se purifièrent donc, et lavèrent leurs vêtements; et Aaron les présenta en offrande devant l'Éternel, et il fit expiation pour eux afin de les purifier. <sup>22</sup> Après cela, les Lévites vinrent pour faire leur service dans le tabernacle d'assignation devant Aaron et devant ses fils. On fit à l'égard des Lévites comme l'Éternel avait commandé à Moïse à leur sujet. <sup>23</sup> Puis l'Éternel parla à Moïse, en disant: <sup>24</sup> Voici ce qui concerne les Lévites: Depuis l'âge de vingt-cinq ans et au-dessus, le Lévite viendra prendre rang dans les services du tabernacle d'assignation. <sup>25</sup> Mais depuis l'âge de cinquante ans, il sortira du service et ne servira plus; <sup>26</sup> il assistera ses frères dans le tabernacle d'assignation, en gardant ce qui leur est confié; mais il ne fera plus de service. Tu feras ainsi à l'égard des Lévites, pour ce qui concerne leurs fonctions.

## 9

<sup>1</sup> L'Éternel parla aussi à Moïse, au désert de Sinäi, au premier mois de la seconde année après leur sortie du pays d'Égypte, en disant: <sup>2</sup> Que les enfants d'Israël fassent la Pâque au temps fixé. <sup>3</sup> Vous la ferez au temps fixé, le quatorzième jour de ce mois, entre les deux soirs; vous la ferez selon toutes ses ordonnances et selon toutes ses lois. <sup>4</sup> Moïse parla donc aux enfants d'Israël, <sup>5</sup> Pour qu'ils fissent la Pâque. Et ils firent la Pâque au premier mois, au quatorzième jour du mois, entre les deux soirs, au désert de Sinäi; les enfants d'Israël firent selon tout ce que l'Éternel avait commandé à Moïse. <sup>6</sup> Or il y eut des

hommes qui, étant souillés pour un mort, ne pouvaient faire la Pâque ce jour-là; et ils se présentèrent ce même jour devant Moïse et devant Aaron; <sup>7</sup> Et ces hommes lui dirent: Nous sommes souillés pour un mort; pourquoi serions-nous privés d'offrir l'offrande de l'Éternel, au temps marqué, parmi les enfants d'Israël? <sup>8</sup> Et Moïse leur dit: Attendez, et j'écouterai ce que l'Éternel ordonnera pour vous. <sup>9</sup> Et l'Éternel parla à Moïse, en disant: <sup>10</sup> Parle aux enfants d'Israël, en disant: Quand quelqu'un d'entre vous, ou de votre postérité, sera souillé pour un mort, ou sera en voyage, au loin, il ne laissera pas de célébrer la Pâque à l'Éternel. <sup>11</sup> Ils la feront le quatorzième jour du second mois, entre les deux soirs; ils la mangeront avec du pain sans levain et des herbes amères. <sup>12</sup> Ils n'en laisseront rien jusqu'au matin, et ils n'en rompront point les os; ils la feront selon toute l'ordonnance de la Pâque. <sup>13</sup> Mais quant à l'homme qui est pur, et n'est pas en voyage, et s'abstient de faire la Pâque, cette personne-là sera retranchée d'entre ses peuples; parce qu'il n'a point offert l'offrande de l'Éternel au temps fixé, cet homme portera la peine de son péché. <sup>14</sup> Et lorsqu'un étranger séjournera parmi vous et fera la Pâque à l'Éternel, il la fera selon la loi et l'ordonnance de la Pâque. Il y aura une même ordonnance pour vous, pour l'étranger et pour celui qui est né au pays. <sup>15</sup> Or au jour où l'on dressa la Demeure, la nuée couvrit la Demeure, le tabernacle du Témoignage; et le soir il y eut sur la Demeure comme une apparence de feu, jusqu'au matin. <sup>16</sup> Il en était ainsi continuellement; la nuée le couvrait, et il y avait la nuit une apparence de feu. <sup>17</sup> Or, selon que la nuée se levait de dessus le tabernacle, les enfants d'Israël partaient; et au lieu où la nuée s'arrêtait, là campaient les enfants d'Israël. <sup>18</sup> Les enfants d'Israël partaient au

commandement de l'Éternel, et au commandement de l'Éternel ils campaient. Pendant tout le temps que la nuée restait sur la Demeure, ils restaient campés. <sup>19</sup> Et lorsque la nuée restait longtemps sur la Demeure, les enfants d'Israël observaient l'ordre de l'Éternel, et ne partaient point. <sup>20</sup> Mais dans le cas où la nuée était peu de jours sur la Demeure, ils campaient au commandement de l'Éternel, et au commandement de l'Éternel ils partaient. <sup>21</sup> Et dans le cas où la nuée y était depuis le soir jusqu'au matin, et que la nuée se levât le matin, ils partaient; de jour ou de nuit, quand la nuée se levait, ils partaient. <sup>22</sup> Soit deux jours, soit un mois, ou plus longtemps, tant que la nuée prolongeait son séjour sur la Demeure, les enfants d'Israël restaient campés, et ne partaient point; mais quand elle se levait, ils partaient. <sup>23</sup> Ils campaient au commandement de l'Éternel, et ils partaient au commandement de l'Éternel; ils observaient l'ordre de l'Éternel, suivant le commandement de l'Éternel, donné par Moïse.

## 10

<sup>1</sup> Et l'Éternel parla à Moïse, en disant: <sup>2</sup> Fais-toi deux trompettes d'argent; tu les feras façonnées au marteau; elles te serviront pour convoquer l'assemblée, et pour le départ des camps. <sup>3</sup> Quand on en sonnera, toute l'assemblée se réunira vers toi, à l'entrée du tabernacle d'assignation. <sup>4</sup> Si l'on sonne d'une seule, les princes, les chefs des milliers d'Israël, se réuniront vers toi. <sup>5</sup> Quand vous sonnerez d'un son éclatant, les camps qui sont à l'orient partiront. <sup>6</sup> Et quand vous sonnerez une seconde fois d'un son éclatant, les camps qui sont au midi partiront; on sonnera d'un son éclatant lorsqu'ils devront partir. <sup>7</sup> Quand on convoquera l'assemblée, vous sonnerez, mais non d'un son éclatant. <sup>8</sup> Or les fils d'Aaron, les sacrificateurs, sonneront des trompettes; et

elles seront pour vous une ordonnance perpétuelle, d'âge en âge. <sup>9</sup> Et quand vous irez à la guerre dans votre pays, contre l'ennemi qui vous attaquera, vous sonnerez des trompettes avec un son éclatant, et vous serez remis en mémoire devant l'Éternel votre Dieu, et vous serez délivrés de vos ennemis. <sup>10</sup> Et dans vos jours de joie, dans vos solennités, et au commencement de vos mois, vous sonnerez des trompettes sur vos holocaustes, et sur vos sacrifices de prospérités, et elles vous serviront de mémorial devant votre Dieu. Je suis l'Éternel, votre Dieu. <sup>11</sup> Or il arriva, le vingtième jour du second mois de la seconde année, que la nuée se leva de dessus la Demeure du Témoignage. <sup>12</sup> Et les enfants d'Israël partirent, selon leur ordre de marche, du désert de Sinaï; et la nuée s'arrêta au désert de Paran. <sup>13</sup> Ils partirent donc, pour la première fois, sur l'ordre de l'Éternel, donné par le moyen de Moïse. <sup>14</sup> La bannière du camp des enfants de Juda partit la première, selon leurs armées; Nahasshon, fils d'Amminadab, commandait l'armée de Juda. <sup>15</sup> Nathanaël, fils de Tsuar, commandait l'armée de la tribu des enfants d'Issacar. <sup>16</sup> Éliab, fils de Hélon, commandait l'armée de la tribu des enfants de Zabulon. <sup>17</sup> La Demeure fut démontée et les enfants de Guershon et les enfants de Mérari, qui portaient la Demeure, partirent. <sup>18</sup> Puis la bannière du camp de Ruben partit, selon leurs armées; et Elitsur, fils de Shedeur, commandait l'armée de Ruben. <sup>19</sup> Et Shelumiel, fils de Tsurishaddaï, commandait l'armée de la tribu des enfants de Siméon. <sup>20</sup> Et Eliasaph, fils de Déhuël, commandait l'armée de la tribu des enfants de Gad. <sup>21</sup> Alors les Kéhathites, qui portaient le sanctuaire, partirent; or, on dressait la Demeure, en attendant leur arrivée. <sup>22</sup> Puis la bannière du camp des enfants d'Éphraïm partit, selon leurs armées; et Elishama, fils d'Ammihud, commandait l'armée d'Éphraïm. <sup>23</sup> Et

Gamaliel, fils de Pédahtsur, commandait l'armée de la tribu des enfants de Manassé. <sup>24</sup> Et Abidan, fils de Guideoni, commandait l'armée de la tribu des enfants de Benjamin. <sup>25</sup> Enfin la bannière du camp des enfants de Dan, qui formait l'arrière-garde de tous les camps, partit, selon leurs armées; et Ahiézer, fils d'Ammishaddaï, commandait l'armée de Dan. <sup>26</sup> Et Paguiel, fils d'Ocran, commandait l'armée de la tribu des enfants d'Asser. <sup>27</sup> Et Ahira, fils d'Enan, commandait l'armée de la tribu des enfants de Nephthali. <sup>28</sup> Tel était l'ordre de marche des enfants d'Israël, selon leurs armées; et ils partirent. <sup>29</sup> Or, Moïse dit à Hobab, fils de Réuel, le Madianite, beau-père de Moïse: Nous partons pour le lieu dont l'Éternel a dit: Je vous le donnerai; viens avec nous, et nous te ferons du bien; car l'Éternel a promis de faire du bien à Israël. <sup>30</sup> Et Hobab lui répondit: Je n'irai point, mais j'irai dans mon pays, et dans le lieu de ma naissance. <sup>31</sup> Et Moïse lui dit: Je te prie, ne nous laisse point; puisque tu connais les lieux où nous pouvons camper dans le désert, tu nous serviras de guide. <sup>32</sup> Et il arrivera, si tu viens avec nous et que ce bien que l'Éternel doit nous faire arrive, que nous te ferons aussi du bien. <sup>33</sup> Ils partirent donc de la montagne de l'Éternel, et marchèrent pendant trois jours; et l'arche de l'alliance de l'Éternel allait devant eux, faisant trois journées de chemin, pour leur chercher un lieu de repos. <sup>34</sup> Et la nuée de l'Éternel était sur eux pendant le jour, quand ils portaient du camp. <sup>35</sup> Et quand l'arche partait, Moïse disait: Lève-toi, Éternel, et que tes ennemis soient dispersés, et que ceux qui te haïssent s'enfuient devant ta face! <sup>36</sup> Et quand on la posait, il disait: Reviens, Éternel, aux dix mille milliers d'Israël!

## 11

<sup>1</sup> Or le peuple fut comme des gens qui se plaignent d'un

malheur, aux oreilles de l'Éternel; et l'Éternel l'entendit, et sa colère s'embrasa, et le feu de l'Éternel s'alluma parmi eux et dévora à l'extrémité du camp. <sup>2</sup> Alors le peuple cria à Moïse, et Moïse pria l'Éternel, et le feu s'arrêta. <sup>3</sup> Et l'on nomma ce lieu Thabéera (incendie), parce que le feu de l'Éternel s'était allumé parmi eux. <sup>4</sup> Et le ramassis d'étrangers qui était parmi eux se livra à la convoitise; et même les enfants d'Israël se mirent de nouveau à pleurer, et dirent: Qui nous fera manger de la chair? <sup>5</sup> Il nous souvient des poissons que nous mangions en Égypte, pour rien; des concombres, des melons, des poireaux, des oignons et des aulx. <sup>6</sup> Et maintenant, notre âme est desséchée; il n'y a rien du tout! Nos yeux ne voient que la manne. <sup>7</sup> Or la manne était comme de la semence de coriandre, et sa couleur, comme celle du bdellion. <sup>8</sup> Le peuple se dispersait et la ramassait; puis il la broyait avec les meules, ou la pilait dans un mortier, et la faisait cuire dans un chaudron, et en faisait des gâteaux; et le goût en était semblable à celui d'un gâteau à l'huile. <sup>9</sup> Et quand la rosée tombait la nuit sur le camp, la manne descendait dessus. <sup>10</sup> Moïse entendit donc le peuple qui pleurait dans ses familles, chacun à l'entrée de sa tente; et la colère de l'Éternel s'embrasa fortement, et Moïse en fut affligé. <sup>11</sup> Et Moïse dit à l'Éternel: Pourquoi as-tu affligé ton serviteur; et pourquoi n'ai-je pas trouvé grâce devant tes yeux, que tu aies mis sur moi la charge de tout ce peuple? <sup>12</sup> Est-ce moi qui ai conçu tout ce peuple, ou l'ai-je engendré, que tu me dises: Porte-le dans ton sein, comme le nourricier porte l'enfant qui tète, jusqu'au pays que tu as promis par serment à ses pères? <sup>13</sup> D'où aurais-je de la chair pour en donner à tout ce peuple? Car il pleure après moi, en disant: Donne-nous de la chair, que nous mangions. <sup>14</sup> Je ne puis, moi seul, porter tout ce peuple; car il est trop

pesant pour moi. <sup>15</sup> Que si tu agis ainsi à mon égard, tue-moi, je te prie, si j'ai trouvé grâce à tes yeux; et que je ne voie point mon malheur. <sup>16</sup> Alors l'Éternel dit à Moïse: Assemble-moi soixante et dix hommes, d'entre les anciens d'Israël, que tu connais pour être les anciens du peuple, et préposés sur lui; amène-les au tabernacle d'assignation, et qu'ils se tiennent là avec toi. <sup>17</sup> Puis je descendrai, et là je parlerai avec toi; je mettrai à part de l'esprit qui est sur toi, et je le mettrai sur eux, afin qu'ils portent avec toi la charge du peuple, et que tu ne la portes pas toi seul. <sup>18</sup> Et tu diras au peuple: Sanctifiez-vous pour demain et vous mangerez de la chair. Parce que vous avez pleuré aux oreilles de l'Éternel, en disant: Qui nous fera manger de la chair? car nous étions bien en Égypte; l'Éternel vous donnera de la chair et vous en mangerez. <sup>19</sup> Vous n'en mangerez pas un jour, ni deux jours, ni cinq jours, ni dix jours, ni vingt jours; <sup>20</sup> Mais jusqu'à un mois entier, jusqu'à ce qu'elle vous sorte par les narines, et que vous en soyez dégoûtés, parce que vous avez rejeté l'Éternel qui est au milieu de vous, et que vous avez pleuré devant lui, en disant: Pourquoi donc sommes-nous sortis d'Égypte? <sup>21</sup> Et Moïse dit: Il y a six cent mille hommes de pied dans ce peuple, au milieu duquel je suis; et tu as dit: Je leur donnerai de la chair, et ils en mangeront un mois entier. <sup>22</sup> Leur égorgera-t-on des brebis et des bœufs, en sorte qu'il y en ait assez pour eux? ou leur assemblera-t-on tous les poissons de la mer, en sorte qu'il y en ait assez pour eux? <sup>23</sup> Et l'Éternel répondit à Moïse: La main de l'Éternel est-elle raccourcie? Tu verras maintenant si ce que je t'ai dit, arrivera ou non. <sup>24</sup> Moïse sortit donc et rapporta au peuple les paroles de l'Éternel; et il assembla soixante et dix hommes d'entre les anciens du peuple, et les plaça tout autour du tabernacle. <sup>25</sup> Alors



l'Éternel descendit dans la nuée, et lui parla, et il mit à part de l'esprit qui était sur lui, et le mit sur les soixante et dix anciens. Et dès que l'esprit reposa sur eux, ils prophétisèrent; mais ils ne continuèrent pas. <sup>26</sup> Or il en était demeuré deux au camp, dont l'un s'appelait Eldad, et l'autre Médad, et l'esprit reposa sur eux; or ils étaient de ceux qui avaient été inscrits, mais ils n'étaient point sortis vers le tabernacle; et ils prophétisèrent dans le camp. <sup>27</sup> Et un jeune garçon courut le rapporter à Moïse, et dit: Eldad et Médad prophétisent dans le camp. <sup>28</sup> Et Josué, fils de Nun, serviteur de Moïse, dès sa jeunesse, répondit, et dit: Moïse, mon seigneur, empêche-les! <sup>29</sup> Et Moïse lui répondit: Es-tu jaloux pour moi? Plût à Dieu de tout, que le peuple de l'Éternel fût prophète, et que l'Éternel mît son esprit sur eux! <sup>30</sup> Et Moïse se retira au camp, lui et les anciens d'Israël. <sup>31</sup> Alors l'Éternel fit lever un vent, qui enleva des cailles de la mer, et les répandit sur le camp, environ le chemin d'une journée, d'un côté et de l'autre, tout autour du camp, et presque deux coudées de haut sur la terre. <sup>32</sup> Et le peuple se leva, tout ce jour-là, et toute la nuit, et tout le jour suivant, et ils amassèrent les cailles; celui qui en amassa le moins, en avait dix homers, et ils les étendirent pour eux, tout autour du camp. <sup>33</sup> La chair était encore entre leurs dents, elle n'était pas encore mâchée, que la colère de l'Éternel s'embrasa contre le peuple, et l'Éternel frappa le peuple d'une très grande plaie. <sup>34</sup> Et l'on nomma ce lieu-là Kibroth-Hatthaava (tombeaux de la convoitise); car on ensevelit là le peuple qui avait convoité. <sup>35</sup> De Kibroth-Hatthaava le peuple partit pour Hatséroth; et ils s'arrêtèrent à Hatséroth.

## 12

<sup>1</sup> Or Marie et Aaron parlèrent contre Moïse, au sujet de

la femme éthiopienne qu'il avait prise; car il avait pris une femme éthiopienne. <sup>2</sup> Et ils dirent: L'Éternel n'a-t-il parlé que par Moïse seul? N'a-t-il point aussi parlé par nous? Et l'Éternel l'entendit. <sup>3</sup> Or, Moïse était un homme fort doux, plus qu'aucun homme qui soit sur la terre. <sup>4</sup> Et l'Éternel dit soudain à Moïse, à Aaron et à Marie: Sortez, vous trois, vers le tabernacle d'assignation. Et ils y allèrent tous trois. <sup>5</sup> Et l'Éternel descendit dans la colonne de nuée, et se tint à l'entrée du tabernacle; puis il appela Aaron et Marie; et ils vinrent tous deux. <sup>6</sup> Et il dit: Écoutez bien mes paroles. S'il y a parmi vous un prophète, moi, l'Éternel, je me fais connaître à lui en vision, je lui parle en songe. <sup>7</sup> Il n'en est pas ainsi de mon serviteur Moïse, qui est fidèle dans toute ma maison; <sup>8</sup> Je parle avec lui bouche à bouche, et en apparition, et non en énigmes, et il contemple l'image de l'Éternel. Pourquoi donc n'avez-vous pas craint de parler contre mon serviteur, contre Moïse? <sup>9</sup> Ainsi la colère de l'Éternel s'embrasa contre eux; et il s'en alla, <sup>10</sup> Et la nuée se retira de dessus le tabernacle. Et voici, Marie était frappée de lèpre, et blanche comme la neige; Aaron se tourna vers Marie, et voici, elle était lépreuse. <sup>11</sup> Alors Aaron dit à Moïse: Ah! mon seigneur, je te prie, ne mets point sur nous le péché que nous avons follement commis, et par lequel nous avons péché. <sup>12</sup> Je te prie, qu'elle ne soit point comme l'enfant mort, dont la chair est à demi-consumée, quand il sort du sein de sa mère. <sup>13</sup> Alors Moïse cria à l'Éternel, en disant: O Dieu, je te prie, guéris-la, je te prie! <sup>14</sup> Et l'Éternel répondit à Moïse: Si son père lui avait craché au visage, ne serait-elle pas couverte de honte pendant sept jours? Qu'elle demeure enfermée sept jours, hors du camp, et après cela elle y sera reçue. <sup>15</sup> Ainsi Marie fut enfermée sept jours hors du camp; et le peuple ne partit point, jusqu'à ce que

Marie y eût été reçue. <sup>16</sup> Après cela, le peuple partit de Hatséroth, et ils campèrent au désert de Paran.

## 13

<sup>1</sup> Et l'Éternel parla à Moïse, en disant: <sup>2</sup> Envoie des hommes pour explorer le pays de Canaan, que je donne aux enfants d'Israël. Vous enverrez un homme pour chacune des tribus de leurs pères, tous des principaux d'entre eux. <sup>3</sup> Moïse les envoya donc du désert de Paran, selon le commandement de l'Éternel; tous ces hommes étaient chefs des enfants d'Israël. <sup>4</sup> Et voici leurs noms: Pour la tribu de Ruben, Shammua, fils de Zaccur; <sup>5</sup> Pour la tribu de Siméon, Shaphath, fils de Hori; <sup>6</sup> Pour la tribu de Juda, Caleb, fils de Jephunné; <sup>7</sup> Pour la tribu d'Issacar, Jigal, fils de Joseph; <sup>8</sup> Pour la tribu d'Éphraïm, Hosée, fils de Nun; <sup>9</sup> Pour la tribu de Benjamin, Palthi, fils de Raphu; <sup>10</sup> Pour la tribu de Zabulon, Gaddiel, fils de Sodi; <sup>11</sup> Pour la tribu de Joseph, c'est-à-dire, pour la tribu de Manassé, Gaddi, fils de Susi; <sup>12</sup> Pour la tribu de Dan, Ammiel, fils de Guemalli; <sup>13</sup> Pour la tribu d'Asser, Sethur, fils de Micaël; <sup>14</sup> Pour la tribu de Nephthali, Nachbi, fils de Vophsi; <sup>15</sup> Pour la tribu de Gad, Gueuel, fils de Maki. <sup>16</sup> Tels sont les noms des hommes que Moïse envoya pour explorer le pays. Or Moïse nomma Hosée, fils de Nun, Josué. <sup>17</sup> Moïse les envoya donc pour explorer le pays de Canaan, et il leur dit: Montez ici par le Midi, et vous monterez sur la montagne, <sup>18</sup> Et vous verrez le pays, quel il est, le peuple qui y habite, s'il est fort ou faible, s'il est en petit ou en grand nombre; <sup>19</sup> Et ce qu'est le pays où il habite, s'il est bon ou mauvais; ce que sont les villes dans lesquelles il habite, si c'est dans des camps ou dans des forteresses; <sup>20</sup> Ce qu'est la terre, si elle est grasse ou maigre; s'il y a des arbres ou non. Et ayez bon courage, et prenez du fruit du pays. C'était alors le temps des

premiers raisins. <sup>21</sup> Ils montèrent donc et explorèrent le pays, depuis le désert de Tsin jusqu'à Rehob, en allant vers Hamath. <sup>22</sup> Ils montèrent par le Midi, et vinrent jusqu'à Hébron, où étaient Ahiman, Sheshaï, et Talmaï, enfants d'Anak. Or Hébron avait été bâtie sept ans avant Tsoan d'Égypte. <sup>23</sup> Et ils vinrent jusqu'au torrent d'Eshcol, et y coupèrent un sarment avec une grappe de raisins, et ils la portèrent à deux avec une perche, ainsi que des grenades et des figes. <sup>24</sup> On appela ce lieu Torrent d'Eshcol (Torrent de la grappe), à cause de la grappe que les enfants d'Israël y coupèrent. <sup>25</sup> Or ils revinrent d'explorer le pays au bout de quarante jours. <sup>26</sup> Et étant arrivés, ils vinrent vers Moïse et vers Aaron, et vers toute l'assemblée des enfants d'Israël, au désert de Paran, à Kadès, et ils leur rendirent compte, ainsi qu'à toute l'assemblée, et leur montrèrent du fruit du pays. <sup>27</sup> Ils lui firent donc leur rapport, et dirent: Nous sommes allés au pays où tu nous avais envoyés; et vraiment c'est un pays où coulent le lait et le miel, et voici de son fruit. <sup>28</sup> Seulement le peuple qui habite dans ce pays est robuste, et les villes sont closes et très grandes; nous y avons vu aussi des enfants d'Anak. <sup>29</sup> Les Amalécites habitent la contrée du Midi; et les Héthiens, les Jébusiens et les Amoréens habitent dans la montagne; et les Cananéens habitent près de la mer et le long du Jourdain. <sup>30</sup> Alors Caleb fit taire le peuple devant Moïse, et dit: Montons, et emparons-nous-en; car nous pouvons les vaincre. <sup>31</sup> Mais les hommes qui étaient montés avec lui, dirent: Nous ne pourrions monter contre ce peuple, car il est plus fort que nous. <sup>32</sup> Et ils décrièrent devant les enfants d'Israël le pays qu'ils avaient exploré, en disant: Le pays que nous avons parcouru pour l'explorer, est un pays qui dévore ses habitants, et tous ceux que nous y avons vus, sont des

gens de haute stature. <sup>33</sup> Et nous y avons vu les géants, enfants d'Anak, de la race des géants; et nous étions à nos yeux comme des sauterelles, et nous l'étions aussi à leurs yeux.

## 14

<sup>1</sup> Alors toute l'assemblée éleva la voix, et se mit à jeter des cris, et le peuple pleura cette nuit-là. <sup>2</sup> Et tous les enfants d'Israël murmurèrent contre Moïse et contre Aaron, et toute l'assemblée leur dit: Que ne sommes-nous morts dans le pays d'Égypte ou dans ce désert! Que ne sommes-nous morts! <sup>3</sup> Et pourquoi l'Éternel nous conduit-il vers ce pays, pour y tomber par l'épée? Nos femmes et nos petits enfants y seront une proie. Ne vaudrait-il pas mieux pour nous, de retourner en Égypte? <sup>4</sup> Et ils se dirent l'un à l'autre: Établissons un chef, et retournons en Égypte. <sup>5</sup> Alors Moïse et Aaron tombèrent sur leurs visages, devant toute l'assemblée des enfants d'Israël. <sup>6</sup> Et Josué, fils de Nun, et Caleb, fils de Jephunné, d'entre ceux qui avaient exploré le pays, déchirèrent leurs vêtements. <sup>7</sup> Et ils parlèrent à toute l'assemblée des enfants d'Israël, en disant: Le pays que nous avons parcouru pour l'explorer, est un fort bon pays. <sup>8</sup> Si l'Éternel nous est favorable, il nous fera entrer dans ce pays, et nous le donnera; c'est un pays où coulent le lait et le miel. <sup>9</sup> Seulement, ne vous révoltez point contre l'Éternel, et ne craignez point le peuple du pays; car ils seront notre pain; leur protection s'est retirée de dessus eux, et l'Éternel est avec nous; ne les craignez point. <sup>10</sup> Alors toute l'assemblée parla de les lapider; mais la gloire de l'Éternel apparut à tous les enfants d'Israël, sur le tabernacle d'assignation. <sup>11</sup> Et l'Éternel dit à Moïse: Jusqu'à quand ce peuple me méprisera-t-il, et jusqu'à quand ne croiront-ils point en

moi, malgré tous les signes que j'ai faits au milieu d'eux? <sup>12</sup> Je le frapperai de mortalité, et je le détruirai; mais je te ferai devenir un peuple plus grand et plus fort qu'il n'est. <sup>13</sup> Et Moïse dit à l'Éternel: Mais les Égyptiens l'apprendront, car tu as fait monter ce peuple par ta force du milieu d'eux; <sup>14</sup> Et ils le diront aux habitants de ce pays. Ils ont entendu dire que tu es, ô Éternel, au milieu de ce peuple, et que tu apparais, ô Éternel, visiblement, que ta nuée se tient au-dessus d'eux, et que tu marches devant eux, le jour dans une colonne de nuée et la nuit dans une colonne de feu. <sup>15</sup> Et si tu fais mourir ce peuple, comme un seul homme, les nations qui ont entendu ta renommée, diront: <sup>16</sup> Parce que l'Éternel ne pouvait faire entrer ce peuple au pays qu'il avait juré de leur donner, il les a immolés dans le désert. <sup>17</sup> Or, maintenant, je te prie, que la puissance du Seigneur se montre dans sa grandeur, comme tu l'as déclaré, en disant: <sup>18</sup> L'Éternel est lent à la colère et abondant en grâce; il pardonne l'iniquité et le forfait; mais il ne tient point le coupable pour innocent; il punit l'iniquité des pères sur les enfants, jusqu'à la troisième et à la quatrième génération. <sup>19</sup> Pardonne, je te prie, l'iniquité de ce peuple, selon la grandeur de ta grâce, et comme tu as pardonné à ce peuple depuis l'Égypte jusqu'ici. <sup>20</sup> Et l'Éternel dit: J'ai pardonné, selon ta parole. <sup>21</sup> Mais aussi vrai que je suis vivant, et que la gloire de l'Éternel remplit toute la terre, <sup>22</sup> Tous les hommes qui ont vu ma gloire et les signes que j'ai faits en Égypte et au désert, et qui m'ont déjà tenté dix fois, et qui n'ont point écouté ma voix, <sup>23</sup> Ne verront point le pays que j'ai promis par serment à leurs pères. Et tous ceux qui m'ont méprisé, ne le verront point. <sup>24</sup> Mais parce que mon serviteur Caleb a été animé d'un autre esprit, et m'a pleinement suivi,

je le ferai entrer au pays où il est allé, et sa postérité le possédera. <sup>25</sup> Or les Amalécites et les Cananéens habitent dans la vallée; retournez demain en arrière, et partez pour le désert dans la direction de la mer Rouge. <sup>26</sup> L'Éternel parla aussi à Moïse et à Aaron, en disant: <sup>27</sup> Jusqu'à quand supporterai-je cette assemblée méchante, qui murmure contre moi? J'ai entendu les murmures que les enfants d'Israël murmurent contre moi. <sup>28</sup> Dis-leur: Aussi vrai que je suis vivant, dit l'Éternel, je vous ferai ce que j'ai entendu que vous avez dit; <sup>29</sup> Vos cadavres tomberont dans ce désert; et tous ceux d'entre vous qui ont été dénombrés, selon tout votre nombre, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, vous tous qui avez murmuré contre moi, <sup>30</sup> Vous n'entrerez pas au pays au sujet duquel j'ai levé ma main, jurant de vous y faire habiter; excepté Caleb, fils de Jephunné, et Josué, fils de Nun. <sup>31</sup> Mais j'y ferai entrer vos petits enfants, dont vous avez dit qu'ils y seraient une proie; et ils connaîtront le pays que vous avez méprisé. <sup>32</sup> Mais vos cadavres, à vous, tomberont dans ce désert. <sup>33</sup> Et vos enfants iront paissant dans le désert quarante ans, et ils porteront la peine de vos prostitutions, jusqu'à ce que vos cadavres soient consumés dans le désert. <sup>34</sup> D'après le nombre des jours pendant lesquels vous avez exploré le pays, savoir quarante jours, vous porterez la peine de vos iniquités pendant quarante ans, une année pour chaque jour, et vous connaîtrez l'effet de mon éloignement. <sup>35</sup> Moi, l'Éternel, je l'ai dit: Je ferai ceci à toute cette méchante assemblée, qui s'est réunie contre moi; ils seront consumés dans ce désert, et ils y mourront. <sup>36</sup> Et les hommes que Moïse avait envoyés pour explorer le pays, et qui étaient revenus et avaient fait murmurer contre lui toute l'assemblée, en décriant le pays; <sup>37</sup> Ces hommes, qui avaient décrié le pays, moururent frappés

d'une plaie devant l'Éternel. <sup>38</sup> Mais Josué, fils de Nun, et Caleb, fils de Jephunné, survécurent, d'entre ces hommes qui étaient allés pour explorer le pays. <sup>39</sup> Or Moïse dit ces paroles à tous les enfants d'Israël; et il y eut un grand deuil parmi le peuple. <sup>40</sup> Puis ils se levèrent de bon matin, et montèrent vers le sommet de la montagne, en disant: Nous voici, et nous monterons au lieu dont l'Éternel a parlé; car nous avons péché. <sup>41</sup> Mais Moïse dit: Pourquoi transgressez-vous le commandement de l'Éternel? Cela ne réussira point. <sup>42</sup> N'y montez pas, de peur que vous ne soyez battus devant vos ennemis, car l'Éternel n'est point au milieu de vous. <sup>43</sup> Car les Amalécites et les Cananéens sont là devant vous, et vous tomberez par l'épée, parce que vous vous êtes détournés de l'Éternel; et l'Éternel ne sera point avec vous. <sup>44</sup> Toutefois, ils s'obstinèrent à monter vers le sommet de la montagne; mais l'arche de l'alliance de l'Éternel et Moïse ne sortirent pas du milieu du camp. <sup>45</sup> Et les Amalécites et les Cananéens, qui habitaient dans cette montagne, descendirent, et les battirent et les taillèrent en pièces jusqu'à Horma.

## 15

<sup>1</sup> Puis l'Éternel parla à Moïse, en disant: <sup>2</sup> Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur: Quand vous serez entrés au pays où vous devez demeurer, et que je vous donne, <sup>3</sup> Et que vous ferez un sacrifice par le feu à l'Éternel, un holocauste, ou un sacrifice pour vous acquitter d'un vœu, ou un sacrifice volontaire, ou, dans vos solennités, pour faire à l'Éternel une offrande d'agréable odeur de gros ou de menu bétail; <sup>4</sup> Celui qui offrira son offrande présentera à l'Éternel une oblation d'un dixième de fleur de farine pétrie avec le quart d'un hin d'huile. <sup>5</sup> Et tu feras une libation d'un quart de hin de vin sur l'holocauste,



ou le sacrifice, pour chaque agneau. <sup>6</sup> Si c'est pour un bélier, tu feras une offrande de deux dixièmes de fleur de farine pétrie avec le tiers d'un hin d'huile, <sup>7</sup> Et le tiers d'un hin de vin pour la libation; tu l'offriras en agréable odeur à l'Éternel. <sup>8</sup> Et quand tu sacrifieras un veau en holocauste, ou en sacrifice pour t'acquitter d'un vœu, ou en sacrifice de prospérités à l'Éternel, <sup>9</sup> On offrira, avec le veau, une oblation de trois dixièmes de fleur de farine, pétrie avec la moitié d'un hin d'huile; <sup>10</sup> Et tu offriras la moitié d'un hin de vin pour la libation; c'est un sacrifice fait par le feu, d'agréable odeur à l'Éternel. <sup>11</sup> On fera de même pour chaque bœuf, chaque bélier, chaque agneau ou chevreau; <sup>12</sup> Selon le nombre que vous en sacrifierez, vous ferez ainsi pour chacun, selon leur nombre. <sup>13</sup> Tous ceux qui sont nés au pays feront ces choses ainsi, quand ils offriront un sacrifice fait par le feu, d'agréable odeur à l'Éternel. <sup>14</sup> Si un étranger séjournant avec vous, ou une personne demeurant au milieu de vous, dans vos générations, offre un sacrifice par le feu en agréable odeur à l'Éternel, il fera comme vous ferez. <sup>15</sup> Il y aura une même ordonnance pour vous, assemblée, et pour l'étranger séjournant parmi vous; ce sera une ordonnance perpétuelle pour vos générations; il en sera de l'étranger comme de vous devant l'Éternel. <sup>16</sup> Il y aura une même loi et une même règle pour vous et pour l'étranger séjournant avec vous. <sup>17</sup> L'Éternel parla aussi à Moïse, en disant: <sup>18</sup> Parle aux enfants d'Israël, et dis leur: Quand vous serez entrés au pays où je vais vous faire entrer, <sup>19</sup> Et que vous mangerez du pain de ce pays, vous prélèverez une offrande pour l'Éternel. <sup>20</sup> Vous prélèverez en offrande un gâteau, les prémices de votre pâte; vous le prélèverez de la même manière que l'offrande de l'aire. <sup>21</sup> Vous donnerez, d'âge en âge, à l'Éternel une offrande

des prémices de votre pâte. <sup>22</sup> Et lorsque vous aurez péché par erreur, et que vous n'aurez pas fait tous ces commandements que l'Éternel a donnés à Moïse, <sup>23</sup> Tout ce que l'Éternel vous a commandé par l'organe de Moïse, depuis le jour où l'Éternel vous a donné ses commandements, et dans la suite, dans vos générations; <sup>24</sup> Si la chose a été faite par erreur, sans que l'assemblée l'ait su, toute l'assemblée sacrifiera en holocauste, en agréable odeur à l'Éternel, un jeune taureau avec son oblation et sa libation, selon l'ordonnance, et un bouc en sacrifice pour le péché. <sup>25</sup> Et le sacrificateur fera l'expiation pour toute l'assemblée des enfants d'Israël, et il leur sera pardonné, parce que c'est un péché commis par erreur, et qu'ils ont apporté devant l'Éternel leur offrande, un sacrifice fait par le feu à l'Éternel et leur sacrifice pour le péché, à cause de leur erreur. <sup>26</sup> Il sera pardonné à toute l'assemblée des enfants d'Israël, et à l'étranger séjournant parmi eux, parce que cela est arrivé à tout le peuple par erreur. <sup>27</sup> Que si une seule personne pèche par erreur, elle offrira une chèvre d'un an en sacrifice pour le péché. <sup>28</sup> Et le sacrificateur fera l'expiation pour la personne qui a péché par erreur, pour le péché qu'elle a commis par erreur, devant l'Éternel, afin de faire l'expiation pour elle; et il lui sera pardonné. <sup>29</sup> Il y aura pour vous une même loi, quant à celui qui fait quelque chose par erreur, pour celui qui est né parmi les enfants d'Israël et pour l'étranger séjournant parmi eux. <sup>30</sup> Mais pour celui qui agira à main levée, qu'il soit né au pays ou étranger, il outrage l'Éternel; cette personne sera retranchée du milieu de son peuple; <sup>31</sup> Car elle a méprisé la parole de l'Éternel, et elle a enfreint son commandement: cette personne doit être retranchée; son iniquité sera sur elle. <sup>32</sup> Or, les enfants d'Israël, étant

au désert, trouvèrent un homme qui ramassait du bois, le jour du sabbat. <sup>33</sup> Et ceux qui le trouvèrent ramassant du bois, l'amenèrent à Moïse et à Aaron, et à toute l'assemblée. <sup>34</sup> Et ils le mirent en prison; car ce qu'on devait lui faire n'avait pas été déclaré. <sup>35</sup> Alors l'Éternel dit à Moïse: Cet homme sera puni de mort; que toute l'assemblée le lapide hors du camp. <sup>36</sup> Toute l'assemblée le fit donc sortir du camp, et le lapida, et il mourut, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse. <sup>37</sup> L'Éternel parla aussi à Moïse, en disant: <sup>38</sup> Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur qu'ils se fassent, d'âge en âge, une frange aux pans de leurs vêtements, et qu'ils mettent sur cette frange de leurs pans un cordon de pourpre. <sup>39</sup> Ce sera votre frange; et, en la voyant, vous vous souviendrez de tous les commandements de l'Éternel, et vous les ferez, et vous ne suivrez point les désirs de votre cœur et de vos yeux, que vous suivez pour tomber dans l'infidélité; <sup>40</sup> Afin que vous vous souveniez de tous mes commandements, et que vous les pratiquiez, et que vous soyez saints à votre Dieu. <sup>41</sup> Je suis l'Éternel votre Dieu, qui vous ai fait sortir du pays d'Égypte pour être votre Dieu. Je suis l'Éternel votre Dieu.

## 16

<sup>1</sup> Or, Coré, fils de Jitsehar, fils de Kehath, fils de Lévi, fit une entreprise avec Dathan et Abiram, fils d'Éliab, et On, fils de Péleth, enfants de Ruben; <sup>2</sup> Et ils s'élevèrent contre Moïse, avec deux cent cinquante hommes des enfants d'Israël, des principaux de l'assemblée, qu'on appelait au conseil, des hommes de renom. <sup>3</sup> Ils s'assemblèrent donc contre Moïse et contre Aaron, et leur dirent: Que cela vous suffise! car tous ceux de l'assemblée sont consacrés, et l'Éternel est au milieu d'eux; pourquoi donc vous élevez-vous au-dessus de l'assemblée de l'Éternel? <sup>4</sup> Moïse, entendant cela, se jeta sur son visage. <sup>5</sup> Et il

parla à Coré et à tous ceux qui étaient assemblés avec lui, en disant: Demain matin, l'Éternel fera connaître qui est à lui, et qui est consacré, et il le fera approcher de lui; il fera approcher de lui celui qu'il aura choisi. <sup>6</sup> Faites ceci: Prenez des encensoirs, Coré, et tous ceux qui sont assemblés avec lui; <sup>7</sup> Et demain mettez-y du feu, et déposez-y du parfum devant l'Éternel; et l'homme que l'Éternel choisira, c'est celui-là qui lui est consacré. Que cela vous suffise, enfants de Lévi! <sup>8</sup> Et Moïse dit à Coré: Écoutez maintenant, enfants de Lévi. <sup>9</sup> Est-ce trop peu pour vous, que le Dieu d'Israël vous ait séparés de l'assemblée d'Israël, pour vous faire approcher de lui, afin de faire le service de la Demeure de l'Éternel, et pour assister devant l'assemblée, afin de la servir; <sup>10</sup> Et qu'il t'ait fait approcher, ainsi que tous tes frères, les enfants de Lévi avec toi, que vous recherchiez encore le sacerdoce? <sup>11</sup> C'est pourquoi, toi et tous ceux qui sont assemblés avec toi, vous vous êtes assemblés contre l'Éternel! Car qui est Aaron, que vous murmuriez contre lui? <sup>12</sup> Et Moïse envoya appeler Dathan et Abiram, fils d'Éliab; mais ils répondirent: Nous ne monterons pas. <sup>13</sup> Est-ce peu de chose que tu nous aies fait monter hors d'un pays où coulent le lait et le miel, pour nous faire mourir dans le désert, que tu veuilles aussi dominer sur nous? <sup>14</sup> Certes, tu ne nous as pas fait venir dans un pays où coulent le lait et le miel! Et tu ne nous as pas donné un héritage de champs ni de vignes! Veux-tu crever les yeux de ces gens? Nous ne monterons pas. <sup>15</sup> Et Moïse fut fort irrité, et il dit à l'Éternel: Ne regarde point à leur offrande; je n'ai pas pris d'eux un seul âne, et je n'ai point fait de mal à un seul d'entre eux. <sup>16</sup> Puis Moïse dit à Coré: Toi et tous ceux qui sont assemblés avec toi, trouvez-vous demain devant l'Éternel, toi et eux, avec Aaron. <sup>17</sup> Et

prenez chacun votre encensoir, mettez-y du parfum, et présentez devant l'Éternel chacun votre encensoir, deux cent cinquante encensoirs; toi et Aaron, ayez aussi chacun votre encensoir. <sup>18</sup> Ils prirent donc chacun leur encensoir, ils y mirent du feu, et y déposèrent du parfum, et ils se tinrent à l'entrée du tabernacle d'assignation, ainsi que Moïse et Aaron. <sup>19</sup> Et Coré réunit contre eux toute l'assemblée, à l'entrée du tabernacle d'assignation, et la gloire de l'Éternel apparut à toute l'assemblée. <sup>20</sup> Puis l'Éternel parla à Moïse et à Aaron, en disant: <sup>21</sup> Séparez-vous du milieu de cette assemblée, et je les consumerai en un moment. <sup>22</sup> Et ils se jetèrent sur leur visage, et dirent: O Dieu, Dieu des esprits de toute chair, un seul homme a péché, et tu t'indignerais contre toute l'assemblée! <sup>23</sup> Et l'Éternel parla à Moïse, en disant: <sup>24</sup> Parle à l'assemblée, et dis-lui: Retirez-vous d'autour de la demeure de Coré, de Dathan et d'Abiram. <sup>25</sup> Et Moïse se leva et alla vers Dathan et Abiram; et les anciens d'Israël le suivirent. <sup>26</sup> Et il parla à l'assemblée, en disant: Éloignez-vous maintenant des tentes de ces hommes méchants, et ne touchez à rien qui leur appartienne, de peur que vous ne périssiez pour tous leurs péchés. <sup>27</sup> Ils se retirèrent donc d'autour de la demeure de Coré, de Dathan et d'Abiram. Et Dathan et Abiram sortirent, et se tinrent debout à l'entrée de leurs tentes, avec leurs femmes, leurs fils et leurs petits enfants. <sup>28</sup> Et Moïse dit: A ceci vous connaîtrez que l'Éternel m'a envoyé pour faire toutes ces choses, et que je n'ai rien fait de moi-même: <sup>29</sup> Si ces gens-là meurent comme tous les hommes meurent, et s'ils sont punis comme tous les hommes le sont, l'Éternel ne m'a point envoyé; <sup>30</sup> Mais si l'Éternel crée une chose toute nouvelle, et que la terre ouvre sa bouche, et les engloutisse avec tout ce qui leur appartient, et qu'ils descendent vivants

au Sépulcre, vous saurez que ces hommes ont méprisé l'Éternel. <sup>31</sup> Et dès qu'il eut achevé de prononcer toutes ces paroles, le sol qui était sous eux, se fendit; <sup>32</sup> Et la terre ouvrit sa bouche, et les engloutit avec leurs familles, et tous les hommes qui étaient à Coré, et tout leur bien. <sup>33</sup> Ils descendirent, eux et tout ce qui leur appartenait, vivants au Sépulcre, et la terre les couvrit; et ils périrent du milieu de l'assemblée. <sup>34</sup> Et tout Israël, qui était autour d'eux, s'enfuit à leur cri; car ils disaient: Prenons garde que la terre ne nous engloutisse! <sup>35</sup> Et un feu sortit, de la part de l'Éternel, et dévora les deux cent cinquante hommes qui offraient le parfum. <sup>36</sup> Puis l'Éternel parla à Moïse, en disant: <sup>37</sup> Dis à Éléazar, fils d'Aaron, le sacrificateur, qu'il ramasse les encensoirs du milieu de l'embrasement, et répands-en le feu au loin; car ils ont été consacrés. <sup>38</sup> Quant aux encensoirs de ceux qui ont péché contre leurs âmes, qu'on en fasse de larges plaques pour couvrir l'autel. Puisqu'ils les ont présentés devant l'Éternel, ils ont été consacrés; et ils serviront de signe aux enfants d'Israël. <sup>39</sup> Éléazar, le sacrificateur, prit donc les encensoirs d'airain qu'avaient présentés ceux qui avaient été brûlés, et l'on en fit des plaques pour couvrir l'autel, <sup>40</sup> En mémorial aux enfants d'Israël, afin qu'un étranger, qui n'est point de la race d'Aaron, ne s'approche point pour faire fumer le parfum devant l'Éternel, et qu'il ne soit comme Coré et comme ceux qui s'assemblèrent avec lui, ainsi que l'Éternel le lui avait dit par Moïse. <sup>41</sup> Or le lendemain, toute l'assemblée des enfants d'Israël murmura contre Moïse et contre Aaron, en disant: Vous avez fait mourir le peuple de l'Éternel. <sup>42</sup> Et il arriva, comme l'assemblée se formait contre Moïse et contre Aaron, qu'ils regardèrent vers le tabernacle d'assignation, et voici, la nuée le couvrit, et la gloire de

l'Éternel apparut. <sup>43</sup> Et Moïse et Aaron vinrent devant le tabernacle d'assignation. <sup>44</sup> Et l'Éternel parla à Moïse, en disant: <sup>45</sup> Otez-vous du milieu de cette assemblée, et je les consumerai en un moment. Mais ils tombèrent sur leurs visages, <sup>46</sup> Et Moïse dit à Aaron: Prends l'encensoir, mets-y du feu de dessus l'autel et déposes-y du parfum, et va promptement vers l'assemblée, et fais l'expiation pour eux; car l'indignation est sortie de devant l'Éternel; la plaie a commencé. <sup>47</sup> Et Aaron prit l'encensoir, comme Moïse le lui avait dit, et il courut au milieu de l'assemblée; et voici, la plaie avait déjà commencé parmi le peuple. Alors il mit le parfum, et fit l'expiation pour le peuple. <sup>48</sup> Et il se tint entre les morts et les vivants, et la plaie fut arrêtée. <sup>49</sup> Et il y en eut quatorze mille sept cents qui moururent de la plaie, outre ceux qui étaient morts à cause de Coré. <sup>50</sup> Puis Aaron retourna vers Moïse, à l'entrée du tabernacle d'assignation, et la plaie fut arrêtée.

## 17

<sup>1</sup> Puis l'Éternel parla à Moïse, en disant: <sup>2</sup> Parle aux enfants d'Israël, et prends d'eux une verge selon les maisons de leurs pères, c'est-à-dire douze verges, de tous leurs princes, selon les maisons de leurs pères; tu écriras le nom de chacun sur sa verge. <sup>3</sup> Et tu écriras le nom d'Aaron sur la verge de Lévi; car il y aura une verge pour chaque chef des maisons de leurs pères. <sup>4</sup> Et tu les déposeras dans le tabernacle d'assignation, devant le Témoignage, où je me réunis à vous. <sup>5</sup> Et il arrivera que la verge de l'homme que je choisirai, fleurira; et je ferai cesser devant moi les murmures que les enfants d'Israël murmurent contre vous. <sup>6</sup> Moïse parla aux enfants d'Israël, et tous leurs princes lui donnèrent, selon les maisons de leurs pères, chacun une verge, c'est-à-dire douze verges. Et la

verge d'Aaron était au milieu de leurs verges. <sup>7</sup> Et Moïse déposa les verges devant l'Éternel, dans le tabernacle du Témoignage. <sup>8</sup> Et il arriva, le lendemain, que Moïse entra au tabernacle du Témoignage, et voici la verge d'Aaron, pour la maison de Lévi, avait fleuri: elle avait poussé des boutons, produit des fleurs, et mûri des amandes. <sup>9</sup> Alors Moïse retira de devant l'Éternel toutes les verges, et les présenta à tous les enfants d'Israël; et ils les virent, et ils reprirent chacun leur verge. <sup>10</sup> Et l'Éternel dit à Moïse: Reporte la verge d'Aaron devant le Témoignage, pour être gardée comme un signe pour les enfants de rébellion; et tu feras cesser devant moi leurs murmures, et ils ne mourront point. <sup>11</sup> Et Moïse le fit; il fit comme l'Éternel le lui avait commandé. <sup>12</sup> Et les enfants d'Israël dirent à Moïse: Voici, nous expirons, nous sommes perdus, nous sommes tous perdus! <sup>13</sup> Quiconque s'approche de la Demeure de l'Éternel, meurt. Expirerons-nous donc entièrement?

## 18

<sup>1</sup> Alors l'Éternel dit à Aaron: Toi et tes fils, et la maison de ton père avec toi, vous porterez l'iniquité du sanctuaire; et toi, et tes fils avec toi, vous porterez l'iniquité de votre sacerdoce. <sup>2</sup> Fais aussi approcher avec toi tes frères, la tribu de Lévi, la tribu de ton père, qu'ils se joignent à toi et qu'ils te servent; et toi et tes fils avec toi, vous serez devant le tabernacle du Témoignage. <sup>3</sup> Ils observeront ce que tu leur ordonneras, et ce qui concerne tout le tabernacle; seulement ils n'approcheront point des objets sacrés, ni de l'autel, de peur qu'ils ne meurent et vous avec eux. <sup>4</sup> Ils te seront donc adjoints, et ils observeront ce qui concerne le tabernacle d'assignation, pour tout le service du tabernacle, et nul étranger n'approchera de vous. <sup>5</sup> Et



vous observerez ce qui concerne le sanctuaire et l'autel, afin qu'il n'y ait plus d'indignation contre les enfants d'Israël. <sup>6</sup> Quant à moi, voici, j'ai pris vos frères les Lévites, du milieu des enfants d'Israël; ils vous sont donnés en don pour l'Éternel, pour faire le service du tabernacle d'assignation. <sup>7</sup> Mais toi, et tes fils avec toi, vous vous acquitterez avec soin de votre sacerdoce, en tout ce qui concerne l'autel et ce qui est en dedans du voile; et vous y ferez le service. Je vous donne le sacerdoce en office de pur don; et l'étranger qui en approchera, sera puni de mort. <sup>8</sup> L'Éternel dit encore à Aaron: Voici, je t'ai donné la garde de mes offrandes prélevées sur toutes les choses consacrées par les enfants d'Israël; je te les ai données, et à tes enfants, par ordonnance perpétuelle, comme droit conféré par l'onction. <sup>9</sup> Ceci t'appartiendra, d'entre les choses très saintes qui ne sont pas consumées: toutes leurs offrandes, dans toutes leurs oblations, dans tous leurs sacrifices pour le péché, et dans tous leurs sacrifices pour le délit, qu'ils m'apporteront; ces choses très saintes seront pour toi et pour tes enfants. <sup>10</sup> Tu les mangeras dans le lieu très-saint; tout mâle en mangera; ce sera pour toi une chose sacrée. <sup>11</sup> Ceci aussi t'appartiendra: l'offrande prélevée de leurs dons, sur toutes les offrandes agitées des enfants d'Israël; je te les ai données, à toi, à tes fils et à tes filles avec toi, par ordonnance perpétuelle. Quiconque sera pur dans ta maison en mangera. <sup>12</sup> Je t'ai donné aussi leurs prémices qu'ils offriront à l'Éternel, tout le meilleur de l'huile, et tout le meilleur du moût et du froment. <sup>13</sup> Les premiers fruits de tout ce que leur terre produira, et qu'ils apporteront à l'Éternel, t'appartiendront; quiconque sera pur dans ta maison en mangera. <sup>14</sup> Tout ce qui sera dévoué par interdit en Israël t'appartiendra. <sup>15</sup> Tout premier-né, de toute chair,

qu'ils offriront à l'Éternel, soit des hommes soit des bêtes, t'appartiendra; seulement, tu rachèteras le premier-né de l'homme; tu rachèteras aussi le premier-né d'une bête impure. <sup>16</sup> Quant à son rachat, tu le rachèteras depuis l'âge d'un mois, d'après ton estimation, au prix de cinq sicles d'argent, selon le sicle du sanctuaire, qui est de vingt oboles. <sup>17</sup> Mais tu ne rachèteras point le premier-né de la vache, ni le premier-né de la brebis, ni le premier-né de la chèvre; ce sont des choses sacrées. Tu répandras leur sang sur l'autel, et tu feras fumer leur graisse en sacrifice fait par le feu, d'agréable odeur à l'Éternel. <sup>18</sup> Et leur chair t'appartiendra; elle t'appartiendra comme la poitrine qu'on agite, et comme la jambe droite. <sup>19</sup> Je t'ai donné toutes les offrandes prélevées sur les choses sacrées que les enfants d'Israël offriront à l'Éternel, à toi, à tes fils, et à tes filles avec toi, par ordonnance perpétuelle; c'est une alliance incorruptible, perpétuelle devant l'Éternel, pour toi et pour ta postérité avec toi. <sup>20</sup> Puis l'Éternel dit à Aaron: Tu n'auras point d'héritage en leur pays; tu n'auras point de portion au milieu d'eux; je suis ta portion et ton héritage au milieu des enfants d'Israël. <sup>21</sup> Et quant aux enfants de Lévi, voici, je leur ai donné pour héritage toutes les dîmes d'Israël, en échange du service qu'ils font, le service du tabernacle d'assignation. <sup>22</sup> Et les enfants d'Israël n'approcheront plus du tabernacle d'assignation, de peur qu'ils ne se chargent d'un péché et qu'ils ne meurent. <sup>23</sup> Mais ce sont les Lévites qui feront le service du tabernacle d'assignation, et ce sont eux qui porteront leur iniquité; ce sera une ordonnance perpétuelle dans vos générations; et ils ne posséderont point d'héritage au milieu des enfants d'Israël. <sup>24</sup> Car j'ai donné pour héritage aux Lévites les dîmes des enfants d'Israël, qu'ils prélèveront pour l'Éternel en offrande;

c'est pourquoi, j'ai dit d'eux: Ils ne posséderont point d'héritage au milieu des enfants d'Israël. <sup>25</sup> Puis l'Éternel parla à Moïse, en disant: <sup>26</sup> Tu parleras aussi aux Lévites, et tu leur diras: Quand vous aurez reçu des enfants d'Israël la dîme que je vous ai donnée sur eux pour votre héritage, vous en prélèverez l'offrande de l'Éternel, la dîme de la dîme. <sup>27</sup> Et votre offrande prélevée vous sera comptée comme le froment de l'aire et comme l'abondance de la cuve. <sup>28</sup> Ainsi, vous prélèverez, vous aussi, l'offrande de l'Éternel sur toutes vos dîmes, que vous recevrez des enfants d'Israël; et vous en donnerez l'offrande de l'Éternel à Aaron, le sacrificateur. <sup>29</sup> Vous prélèverez toute l'offrande de l'Éternel, sur toutes les choses qui vous seront données; sur tout ce qu'il y aura de meilleur, vous prélèverez la portion consacrée. <sup>30</sup> Et tu leur diras: Quand vous aurez prélevé le meilleur de la dîme, elle sera comptée aux Lévites comme le revenu de l'aire et comme le revenu de la cuve. <sup>31</sup> Et vous la mangerez en un lieu quelconque, vous et votre famille; car c'est votre salaire, en échange de votre service dans le tabernacle d'assignation. <sup>32</sup> Et par là vous ne vous chargerez d'aucun péché, quand vous en aurez prélevé ce qu'il y a de meilleur, et vous ne profanerez point les choses sacrées des enfants d'Israël, et vous ne mourrez point.

## 19

<sup>1</sup> L'Éternel parla encore à Moïse et à Aaron, en disant: <sup>2</sup> Voici l'ordonnance de la loi que l'Éternel a commandée, en disant: Parle aux enfants d'Israël, et qu'ils t'amènent une vache rousse, intacte, qui n'ait point de défaut et qui n'ait point porté le joug. <sup>3</sup> Puis vous la donnerez à Éléazar, le sacrificateur, qui la mènera hors du camp,

et on l'égorgera en sa présence. <sup>4</sup> Ensuite Éléazar, le sacrificateur, prendra de son sang avec son doigt, et il fera sept fois aspersion de son sang, sur le devant du tabernacle d'assignation. <sup>5</sup> Et on brûlera la vache devant ses yeux; on brûlera sa peau, sa chair et son sang, avec ses excréments. <sup>6</sup> Et le sacrificateur prendra du bois de cèdre, de l'hysope et du cramoisi, et les jettera au milieu du feu où brûlera la vache. <sup>7</sup> Puis le sacrificateur lavera ses vêtements et sa chair dans l'eau, et après cela il rentrera au camp; et le sacrificateur sera souillé jusqu'au soir. <sup>8</sup> Et celui qui l'aura brûlée lavera ses vêtements dans l'eau et baignera sa chair dans l'eau, et il sera souillé jusqu'au soir. <sup>9</sup> Et un homme pur ramassera la cendre de la vache, et la déposera hors du camp dans un lieu pur; et on la gardera pour l'assemblée des enfants d'Israël, pour en faire l'eau de purification. C'est une purification pour le péché. <sup>10</sup> Et celui qui aura ramassé la cendre de la vache lavera ses vêtements, et il sera souillé jusqu'au soir; et ce sera une ordonnance perpétuelle pour les enfants d'Israël et pour l'étranger séjournant au milieu d'eux. <sup>11</sup> Celui qui touchera un corps mort, de quelque personne que ce soit, sera souillé sept jours. <sup>12</sup> Il se purifiera avec cette eau le troisième jour, et au septième jour il sera pur; que s'il ne se purifie pas au troisième jour ni au septième jour, il ne sera pas pur. <sup>13</sup> Quiconque aura touché un mort, une personne qui sera morte, et ne se sera point purifié, a souillé la Demeure de l'Éternel; cette personne sera retranchée d'Israël; puisque l'eau de purification n'a pas été répandue sur lui, il est souillé; sa souillure est encore sur lui. <sup>14</sup> Voici la loi: Quand un homme mourra dans une tente, quiconque entrera dans la tente, et tout ce qui sera dans la tente, sera souillé sept jours. <sup>15</sup> Et tout vase découvert, sur lequel il n'y a point de couvercle

attaché, sera souillé. <sup>16</sup> Et quiconque touchera, dans les champs, un homme tué par l'épée, ou un mort, ou des ossements humains, ou un tombeau, sera souillé sept jours. <sup>17</sup> Et on prendra, pour celui qui sera souillé, de la cendre de ce qui a été brûlé pour le péché, et on mettra dessus, dans un vase, de l'eau vive; <sup>18</sup> Et un homme pur prendra de l'hysope, et la trempera dans l'eau et en fera aspersion sur la tente, sur tous les vases et sur les personnes qui y sont, et sur celui qui a touché des ossements, ou un homme tué, ou un mort, ou un tombeau. <sup>19</sup> L'homme pur fera aspersion sur celui qui sera souillé, au troisième jour et au septième, et le purifiera le septième. Il lavera ses vêtements, et se lavera dans l'eau; et le soir il sera pur. <sup>20</sup> Mais quant à l'homme qui sera souillé et ne se purifiera point, cette personne sera retranchée du milieu de l'assemblée, car elle a souillé le sanctuaire de l'Éternel. L'eau de purification n'a pas été répandue sur lui, il est souillé. <sup>21</sup> Et ce sera pour eux une ordonnance perpétuelle. Celui qui aura fait aspersion de l'eau de purification lavera ses vêtements; et celui qui touchera l'eau de purification sera souillé jusqu'au soir. <sup>22</sup> Et tout ce que l'homme souillé touchera, sera souillé; et la personne qui le touchera, sera souillée jusqu'au soir.

## 20

<sup>1</sup> Or, les enfants d'Israël, toute l'assemblée, arrivèrent au désert de Tsin, au premier mois, et le peuple s'arrêta à Kadès; et Marie mourut là, et y fut ensevelie. <sup>2</sup> Et il n'y avait point d'eau pour le peuple, et ils s'assemblèrent contre Moïse et contre Aaron. <sup>3</sup> Et le peuple contesta avec Moïse, et ils dirent: Plût à Dieu que nous fussions morts, quand nos frères moururent devant l'Éternel! <sup>4</sup> Pourquoi avez-vous fait venir l'assemblée de l'Éternel dans ce désert, pour que nous y mourions, nous et notre bétail?

<sup>5</sup> Pourquoi nous avez-vous fait monter hors d'Égypte, pour nous amener en ce méchant lieu, qui n'est point un lieu pour semer, ni pour des figuiers, ni pour la vigne, ni pour les grenadiers, et où il n'y a point d'eau à boire?

<sup>6</sup> Alors Moïse et Aaron se retirèrent de devant l'assemblée, à l'entrée du tabernacle d'assignation; et ils tombèrent sur leur visage, et la gloire de l'Éternel leur apparut. <sup>7</sup> Et l'Éternel parla à Moïse, en disant: <sup>8</sup> Prends la verge, et convoque l'assemblée, toi et Aaron, ton frère, et parlez au rocher en leur présence, et il donnera ses eaux; tu leur feras sortir de l'eau du rocher, et tu abreuveras l'assemblée et leur bétail. <sup>9</sup> Moïse prit donc la verge de devant l'Éternel, comme il le lui avait commandé. <sup>10</sup> Moïse et Aaron convoquèrent l'assemblée devant le rocher; et il leur dit: Écoutez donc, rebelles! Vous ferons-nous sortir de l'eau de ce rocher? <sup>11</sup> Et Moïse leva la main, et frappa le rocher avec sa verge, par deux fois; alors des eaux sortirent en abondance, et l'assemblée but, et leur bétail aussi. <sup>12</sup> Puis l'Éternel dit à Moïse et à Aaron: Parce que vous n'avez pas cru en moi, pour me sanctifier devant les enfants d'Israël, à cause de cela vous n'introduirez point cette assemblée dans le pays que je leur ai donné. <sup>13</sup> Ce sont là les eaux de Mériba (contestation), où les enfants d'Israël contestèrent avec l'Éternel; et il se sanctifia en eux. <sup>14</sup> Puis Moïse envoya, de Kadès, des messagers au roi d'Édom, pour lui dire: Ainsi a dit ton frère Israël: Tu sais tous les maux qui nous sont survenus; <sup>15</sup> Comment nos pères descendirent en Égypte; et nous avons demeuré longtemps en Égypte, et les Égyptiens nous ont mal-traités, nous et nos pères; <sup>16</sup> Et nous avons crié à l'Éternel, et il a entendu notre voix. Il a envoyé un ange, et nous a fait sortir d'Égypte. Et voici, nous sommes à Kadès, ville qui est à l'extrémité de ta frontière; <sup>17</sup> Permits que

nous passions par ton pays; nous ne passerons ni par les champs, ni par les vignes, et nous ne boirons pas l'eau des puits; nous marcherons par le chemin royal, nous ne nous détournerons ni à droite ni à gauche, jusqu'à ce que nous ayons passé ta frontière. <sup>18</sup> Mais Édom lui dit: Tu ne passeras point chez moi, de peur que je ne sorte à ta rencontre avec l'épée. <sup>19</sup> Les enfants d'Israël lui répondirent: Nous monterons par le grand chemin; et si nous buvons tes eaux, moi et mes troupeaux, je les paierai. Seulement que j'y passe de mes pieds; pas autre chose. <sup>20</sup> Mais il dit: Tu ne passeras point. Et Édom sortit à sa rencontre avec une grande multitude et à main armée. <sup>21</sup> Ainsi Édom refusa à Israël la permission de passer par sa frontière; et Israël se détourna de lui. <sup>22</sup> Et les enfants d'Israël, toute l'assemblée, partirent de Kadès et vinrent à la montagne de Hor. <sup>23</sup> Et l'Éternel parla à Moïse et à Aaron, dans la montagne de Hor, sur la frontière du pays d'Édom, en disant: <sup>24</sup> Aaron sera recueilli vers ses peuples; car il n'entrera point au pays que j'ai donné aux enfants d'Israël, parce que vous avez été rebelles à mon commandement, aux eaux de Mériba. <sup>25</sup> Prends Aaron et Éléazar, son fils, et fais-les monter sur la montagne de Hor; <sup>26</sup> Puis dépouille Aaron de ses vêtements, et revêts-en Éléazar son fils; et Aaron sera recueilli, et mourra là. <sup>27</sup> Moïse fit donc comme l'Éternel avait commandé; et ils montèrent sur la montagne de Hor, à la vue de toute l'assemblée. <sup>28</sup> Et Moïse dépouilla Aaron de ses vêtements, et en revêtit Éléazar son fils. Or Aaron mourut là, au sommet de la montagne; et Moïse et Éléazar descendirent de la montagne. <sup>29</sup> Et toute l'assemblée vit qu'Aaron avait expiré; et toute la maison d'Israël pleura Aaron pendant trente jours.

## 21

<sup>1</sup> Quand le Cananéen, roi d'Arad, qui habitait le Midi, apprit qu'Israël venait par le chemin des espions, il combattit contre Israël, et il en emmena des prisonniers.

<sup>2</sup> Alors Israël fit un vœu à l'Éternel, et dit: Si tu livres ce peuple entre mes mains, je vouerai ses villes à l'interdit.

<sup>3</sup> Et l'Éternel exauça la voix d'Israël et livra les Cananéens. On les voua à l'interdit, eux et leurs villes; et on nomma le lieu Horma (extermination).

<sup>4</sup> Puis ils partirent de la montagne de Hor, dans la direction de la mer Rouge, pour faire le tour du pays d'Édom; et le peuple perdit courage en chemin.

<sup>5</sup> Le peuple parla donc contre Dieu et contre Moïse, et dit: Pourquoi nous avez-vous fait monter hors d'Égypte, pour mourir dans le désert? car il n'y a point de pain, ni d'eau, et notre âme est dégoûtée de ce pain misérable.

<sup>6</sup> Et l'Éternel envoya parmi le peuple des serpents brûlants, qui mordirent le peuple, en sorte qu'un grand nombre d'Israélites moururent.

<sup>7</sup> Alors le peuple vint vers Moïse, et ils dirent: Nous avons péché, car nous avons parlé contre l'Éternel et contre toi. Prie l'Éternel, pour qu'il éloigne de nous les serpents. Et Moïse pria pour le peuple.

<sup>8</sup> Et l'Éternel dit à Moïse: Fais-toi un serpent brûlant, et mets-le sur une perche; et il arrivera que quiconque sera mordu et le regardera, sera guéri.

<sup>9</sup> Moïse fit donc un serpent d'airain, et il le mit sur une perche; et il arriva que quand le serpent avait mordu un homme, il regardait le serpent d'airain, et il était guéri.

<sup>10</sup> Puis les enfants d'Israël partirent et campèrent à Oboth.

<sup>11</sup> Et ils partirent d'Oboth, et campèrent à Ijjé-Abarim, au désert qui est vis-à-vis de Moab, vers le soleil levant.

<sup>12</sup> De là ils partirent et campèrent au torrent de Zéred.

<sup>13</sup> De là ils partirent et campèrent au delà de l'Arnon, qui est dans le désert, au sortir de la frontière des Amoréens; car



l'Arnon est la frontière de Moab, entre les Moabites et les Amoréens. <sup>14</sup> C'est pourquoi il est dit, au livre des batailles de l'Éternel: Vaheb en Supha, et les torrents de l'Arnon, <sup>15</sup> Et le cours des torrents qui tend vers le lieu où Ar est située, et qui s'appuie à la frontière de Moab. <sup>16</sup> Et de là ils vinrent à Beer (puits), c'est là le puits dont l'Éternel dit à Moïse: Assemble le peuple, et je leur donnerai de l'eau. <sup>17</sup> Alors Israël chanta ce cantique: Monte, puits! Chantez-lui en vous répondant. <sup>18</sup> Puits que les seigneurs ont creusé, que les principaux du peuple ont creusé, avec le sceptre, avec leurs bâtons! Ensuite, du désert ils vinrent à Matthana; <sup>19</sup> Et de Matthana à Nahaliel; Et de Nahaliel à Bamoth; <sup>20</sup> Et de Bamoth à la vallée qui est au territoire de Moab, au sommet du Pisga, en regard de la plaine du désert. <sup>21</sup> Or, Israël envoya des ambassadeurs à Sihon, roi des Amoréens, pour lui dire: <sup>22</sup> Permits que je passe par ton pays; nous ne nous détournerons point dans les champs, ni dans les vignes, et nous ne boirons point l'eau des puits; nous marcherons par le chemin royal jusqu'à ce que nous ayons passé ta frontière. <sup>23</sup> Mais Sihon ne permit point à Israël de passer par sa frontière; et Sihon rassembla tout son peuple, et sortit à la rencontre d'Israël vers le désert, et il vint à Jahats, et combattit contre Israël. <sup>24</sup> Mais Israël le frappa du tranchant de l'épée, et conquit son pays, depuis l'Arnon jusqu'au Jabbok, jusqu'aux enfants d'Ammon; car la frontière des enfants d'Ammon était forte. <sup>25</sup> Et Israël prit toutes ces villes, et Israël habita dans toutes les villes des Amoréens, à Hesbon, et dans toutes les villes de son ressort. <sup>26</sup> Car Hesbon était la ville de Sihon, roi des Amoréens, qui avait fait la guerre au roi précédent de Moab, et lui avait pris tout son pays jusqu'à l'Arnon. <sup>27</sup> C'est pourquoi les poètes disent: Venez à Hesbon; que la ville de Sihon soit bâtie et

rétablie! <sup>28</sup> Car un feu est sorti de Hesbon, une flamme de la ville de Sihon; elle a dévoré Ar de Moab, les maîtres des hauteurs de l'Arnon. <sup>29</sup> Malheur à toi, Moab! tu es perdu, peuple de Kemosh! Il a laissé ses fils fugitifs, et ses filles en captivité à Sihon, roi des Amoréens. <sup>30</sup> Et nous les avons transpercés. Hesbon a péri, jusqu'à Dibon. Nous avons ravagé jusqu'à Nophach par le feu, jusqu'à Médeba. <sup>31</sup> Israël habita donc dans le pays des Amoréens. <sup>32</sup> Puis Moïse envoya reconnaître Jazer, et ils prirent les villes de son ressort, et dépossédèrent les Amoréens qui y étaient. <sup>33</sup> Puis ils tournèrent et montèrent dans la direction de Bassan; et Og, roi de Bassan, sortit à leur rencontre, lui et tout son peuple, pour combattre à Édréi. <sup>34</sup> Mais l'Éternel dit à Moïse: Ne le crains point; car je l'ai livré entre tes mains, et tout son peuple, et son pays; et tu lui feras comme tu as fait à Sihon, roi des Amoréens, qui habitait à Hesbon. <sup>35</sup> Ils le battirent donc, lui et ses fils, et tout son peuple, au point qu'il ne lui resta personne; et ils possédèrent son pays.

## 22

<sup>1</sup> Puis, les enfants d'Israël partirent, et campèrent dans les plaines de Moab, au delà du Jourdain de Jéricho. <sup>2</sup> Or Balak, fils de Tsippor, vit tout ce qu'Israël avait fait à l'Amoréen. <sup>3</sup> Et Moab eut une grande peur de ce peuple, parce qu'il était nombreux; et Moab fut effrayé en face des enfants d'Israël. <sup>4</sup> Moab dit donc aux anciens de Madian: Maintenant cette multitude va tout dévorer autour de nous, comme le bœuf broute l'herbe des champs. Or, en ce temps-là, Balak, fils de Tsippor, était roi de Moab. <sup>5</sup> Et il envoya des messagers à Balaam, fils de Béor, à Pethor, située sur le fleuve, au pays des enfants de son peuple, pour l'appeler, en disant: Voici, un peuple est sorti d'Égypte; voici, il couvre la face de la terre, et il

s'est établi vis-à-vis de moi. <sup>6</sup> Viens donc maintenant, je te prie; maudis-moi ce peuple, car il est plus puissant que moi. Peut-être que je pourrai le battre, et que je le chasserai du pays; car je sais que celui que tu bénis est béni, et que celui que tu maudis est maudit. <sup>7</sup> Les anciens de Moab s'en allèrent donc, avec les anciens de Madian, ayant en leur main des présents pour le devin; et ils vinrent à Balaam, et lui rapportèrent les paroles de Balak. <sup>8</sup> Et il leur répondit: Demeurez ici cette nuit, et je vous rendrai réponse, selon que l'Éternel me parlera. Et les seigneurs de Moab demeurèrent chez Balaam. <sup>9</sup> Or, Dieu vint à Balaam, et lui dit: Qui sont ces hommes que tu as chez toi? <sup>10</sup> Et Balaam répondit à Dieu: Balak, fils de Tsippor, roi de Moab, a envoyé vers moi, pour me dire: <sup>11</sup> Voici un peuple est sorti d'Égypte, et il couvre la face de la terre; viens maintenant, maudis-le-moi; peut-être que je pourrai le combattre, et que je le chasserai. <sup>12</sup> Et Dieu dit à Balaam: Tu n'iras point avec eux, tu ne maudiras point ce peuple, car il est béni. <sup>13</sup> Et Balaam se leva au matin, et dit aux seigneurs envoyés par Balak: Retournez en votre pays; car l'Éternel a refusé de me laisser aller avec vous. <sup>14</sup> Les seigneurs de Moab se levèrent donc, et revinrent auprès de Balak, et dirent: Balaam a refusé de venir avec nous. <sup>15</sup> Et Balak lui envoya encore des seigneurs en plus grand nombre et plus considérables que les premiers; <sup>16</sup> Et ils vinrent à Balaam, et lui dirent: Ainsi a dit Balak, fils de Tsippor: Ne te refuse pas, je te prie, à venir vers moi; <sup>17</sup> Car je te rendrai beaucoup d'honneurs, et je ferai tout ce que tu me diras; viens, je te prie, maudis-moi ce peuple. <sup>18</sup> Mais Balaam répondit aux serviteurs de Balak: Quand Balak me donnerait sa maison pleine d'argent et d'or, je ne pourrais pas transgresser l'ordre de l'Éternel, mon Dieu, pour faire une chose petite ou grande. <sup>19</sup> Toutefois,

demeurez ici, je vous prie, vous aussi cette nuit, que je sache ce que l'Éternel continuera de me dire. <sup>20</sup> Et Dieu vint à Balaam la nuit, et lui dit: Si ces hommes sont venus pour t'appeler, lève-toi, va avec eux; mais tu ne feras que ce que je te dirai. <sup>21</sup> Balaam se leva donc le matin, sella son ânesse, et s'en alla avec les seigneurs de Moab. <sup>22</sup> Mais la colère de Dieu s'embrasa parce qu'il s'en allait; et un ange de l'Éternel se tint dans le chemin pour s'opposer à lui. Or, il était monté sur son ânesse, et ses deux serviteurs étaient avec lui. <sup>23</sup> Et l'ânesse vit l'ange de l'Éternel qui se tenait dans le chemin, son épée nue dans la main; et l'ânesse se dé-tourna du chemin et s'en alla dans les champs, et Balaam frappa l'ânesse pour la ramener dans le chemin. <sup>24</sup> Mais l'ange de l'Éternel se tint dans un sentier de vignes, qui avait un mur d'un côté et un mur de l'autre. <sup>25</sup> Et l'ânesse vit l'ange de l'Éternel, et se serra contre la muraille, et elle serra contre la muraille le pied de Balaam, qui continua à la frapper. <sup>26</sup> Et l'ange de l'Éternel passa plus avant, et s'arrêta dans un lieu étroit où il n'y avait pas de chemin pour se détourner à droite ni à gauche. <sup>27</sup> Et l'ânesse vit l'ange de l'Éternel, et se coucha sous Balaam. Mais la colère de Balaam s'enflamma, et il frappa l'ânesse avec un bâton. <sup>28</sup> Alors l'Éternel ouvrit la bouche de l'ânesse, et elle dit à Balaam: Que t'ai-je fait, que tu m'aies déjà frappée trois fois? <sup>29</sup> Et Balaam répondit à l'ânesse: C'est que tu t'es moquée de moi. Que n'ai-je une épée en ma main! je t'aurais déjà tuée. <sup>30</sup> Et l'ânesse dit à Balaam: Ne suis-je pas ton ânesse, que tu as montée depuis que tu existes jusqu'à ce jour? Ai-je l'habitude d'agir ainsi à ton égard? Et il répondit: Non. <sup>31</sup> Alors l'Éternel ouvrit les yeux de Balaam, et il vit l'ange de l'Éternel qui se tenait dans le chemin, son épée nue dans la main; et il s'inclina et se prosterna sur

son visage. <sup>32</sup> Et l'ange de l'Éternel lui dit: Pourquoi as-tu frappé ton ânesse déjà trois fois? Voici, je suis sorti pour m'opposer à toi, car tu suis un chemin pernicieux devant moi. <sup>33</sup> Or l'ânesse m'a vu, et s'est détournée devant moi déjà trois fois; et si elle ne se fût détournée de devant moi, je t'aurais même déjà tué et je l'aurais laissée en vie. <sup>34</sup> Alors Balaam dit à l'ange de l'Éternel: J'ai péché; car je ne savais point que tu te tinsses dans le chemin contre moi; et maintenant, si cela te déplaît, je m'en retournerai. <sup>35</sup> Et l'ange de l'Éternel dit à Balaam: Va avec ces hommes; mais tu ne diras que ce que je te dirai. Et Balaam s'en alla avec les seigneurs de Balak. <sup>36</sup> Quand Balak apprit que Balaam venait, il sortit à sa rencontre, vers la ville de Moab, qui est sur la frontière de l'Arnon, à l'extrémité de la frontière. <sup>37</sup> Et Balak dit à Balaam: N'ai-je pas envoyé vers toi, pour t'appeler? Pourquoi n'es-tu pas venu vers moi? Ne puis-je pas vraiment te traiter avec honneur? <sup>38</sup> Et Balaam répondit à Balak: Voici, je suis venu vers toi; mais pourrais-je maintenant prononcer quelque chose? Je dirai ce que Dieu me mettra dans la bouche. <sup>39</sup> Et Balaam s'en alla avec Balak, et ils vinrent à la ville de Hutsouth. <sup>40</sup> Et Balak sacrifia des bœufs et des brebis, et en envoya à Balaam et aux seigneurs qui étaient avec lui. <sup>41</sup> Et quand le matin fut venu, il prit Balaam, et le fit monter aux hauts lieux de Baal, et de là il vit l'extrémité du peuple.

## 23

<sup>1</sup> Or Balaam dit à Balak: Construis-moi ici sept autels, et prépare-moi ici sept taureaux et sept béliers. <sup>2</sup> Et Balak fit comme Balaam avait dit; et Balak et Balaam offrirent un taureau et un bélier sur chaque autel. <sup>3</sup> Puis Balaam dit à Balak: Tiens-toi près de ton holocauste, et je m'en irai; peut-être que l'Éternel se présentera à moi, et je te

rapporterai ce qu'il m'aura fait voir. Et il alla en un lieu découvert. <sup>4</sup> Et Dieu vint au-devant de Balaam, et Balaam lui dit: J'ai dressé les sept autels, et j'ai sacrifié un taureau et un bélier sur chaque autel. <sup>5</sup> Et l'Éternel mit des paroles dans la bouche de Balaam et dit: Retourne vers Balak, et parle ainsi. <sup>6</sup> Il retourna donc vers lui; et voici, il se tenait près de son holocauste, lui et tous les seigneurs de Moab. <sup>7</sup> Alors Balaam prononça son discours sentencieux, et dit: Balak, roi de Moab, m'a fait venir d'Aram, des montagnes d'Orient. Viens, dit-il, maudis-moi Jacob; viens, voue Israël à l'exécration. <sup>8</sup> Comment le maudirais-je? Dieu ne l'a point maudit. Comment vouerais-je à l'exécration? L'Éternel n'a point voué à l'exécration. <sup>9</sup> Car je le vois du sommet des rochers, et je le contemple du haut des coteaux. Voici un peuple qui habitera à part, et ne sera point mis au nombre des nations. <sup>10</sup> Qui compterait la poussière de Jacob, et dénombrerait le quart d'Israël? Que je meure de la mort des hommes droits, et que ma fin soit semblable à la leur! <sup>11</sup> Alors Balak dit à Balaam: Que m'as-tu fait? Je t'ai pris pour maudire mes ennemis; et voici, tu les bénis. <sup>12</sup> Et il répondit, et dit: Ne dois-je pas prendre garde de dire ce que l'Éternel met dans ma bouche? <sup>13</sup> Alors Balak lui dit: Viens donc avec moi en un autre lieu d'où tu verras ce peuple, car tu n'en voyais que l'extrémité, et tu ne le voyais pas tout entier; et de là maudis-le-moi. <sup>14</sup> Il le conduisit donc au champ de Tsophim, au sommet du Pisga, construisit sept autels, et offrit un taureau et un bélier sur chaque autel. <sup>15</sup> Alors Balaam dit à Balak: Tiens-toi ici près de ton holocauste, et moi j'irai là à la rencontre de l'Éternel. <sup>16</sup> Et l'Éternel se présenta à Balaam, et mit des paroles en sa bouche, et dit: Retourne vers Balak, et parle ainsi. <sup>17</sup> Et il vint vers lui; et voici, il se tenait près de son holocauste, et

les seigneurs de Moab avec lui. Et Balak lui dit: Qu'a dit l'Éternel? <sup>18</sup> Alors il prononça son discours sentencieux, et dit: Lève-toi, Balak, et écoute; prête-moi l'oreille, fils de Tsippor. <sup>19</sup> Dieu n'est point homme pour mentir, ni fils d'homme pour se repentir. Il a dit; ne le fera-t-il point? Il a parlé; ne le réalisera-t-il pas? <sup>20</sup> Voici, j'ai reçu l'ordre de bénir; il a béni, je ne le révoquerai point. <sup>21</sup> Il n'a point aperçu d'iniquité en Jacob, et n'a point vu de perversité en Israël; l'Éternel son Dieu est avec lui, et l'on y entend des acclamations comme pour un roi. <sup>22</sup> C'est Dieu qui les a tirés d'Égypte; il est pour eux comme la vigueur du buffle. <sup>23</sup> Car il n'y a point d'enchantement contre Jacob, ni de divination contre Israël. Bientôt on dira de Jacob et d'Israël: Qu'est-ce que Dieu a fait! <sup>24</sup> Voici un peuple qui se lèvera comme une lionne, et qui se dressera comme un lion; il ne se couchera point qu'il n'ait dévoré la proie et bu le sang des blessés. <sup>25</sup> Alors Balak dit à Balaam: Ne le maudis point, mais ne le bénis pas non plus! <sup>26</sup> Et Balaam répondit et dit à Balak: Ne t'ai-je pas dit: Je ferai tout ce que l'Éternel dira? <sup>27</sup> Balak dit encore à Balaam: Viens donc, je te conduirai en un autre lieu; peut-être que Dieu trouvera bon que tu me le maudisses de là. <sup>28</sup> Et Balak conduisit Balaam au sommet du Peor, qui regarde en face du désert. <sup>29</sup> Et Balaam dit à Balak: Construis-moi ici sept autels, et prépare-moi ici sept taureaux et sept béliers. <sup>30</sup> Balak fit donc comme Balaam avait dit; et il offrit un taureau et un bélier sur chaque autel.

## 24

<sup>1</sup> Or, Balaam, voyant que l'Éternel trouvait bon de bénir Israël, n'alla point, comme les autres fois, chercher des enchantements; mais il tourna son visage vers le désert.

<sup>2</sup> Et Balaam, levant les yeux, vit Israël campé selon ses

tribus; et l'esprit de Dieu fut sur lui. <sup>3</sup> Et il prononça son discours sentencieux, et dit: Oracle de Balaam, fils de Béor, oracle de l'homme qui a l'œil ouvert: <sup>4</sup> Oracle de celui qui entend les paroles de Dieu, qui voit la vision du Tout-Puissant, qui se prosterne et dont les yeux sont ouverts: <sup>5</sup> Que tes tentes sont belles, ô Jacob! et tes demeures, ô Israël! <sup>6</sup> Elles s'étendent comme des vallées, comme des jardins près d'un fleuve, comme des aloès que l'Éternel a plantés, comme des cèdres auprès des eaux. <sup>7</sup> L'eau coulera de ses seaux, et sa postérité sera comme de grandes eaux; son roi s'élèvera au-dessus d'Agag, et son royaume sera exalté. <sup>8</sup> Dieu l'a fait sortir d'Égypte; il est pour lui comme la vigueur du buffle; il dévorera les nations, ses ennemies; il brisera leurs os, et les frappera de ses flèches. <sup>9</sup> Il s'est courbé, il s'est couché comme le lion, comme la lionne: qui le fera lever? Ceux qui te bénissent seront bénis, et ceux qui te maudissent seront maudits! <sup>10</sup> Alors la colère de Balak s'enflamma contre Balaam, et il frappa des mains; puis Balak dit à Balaam: Je t'ai appelé pour maudire mes ennemis, et voici, tu les as bénis déjà trois fois! <sup>11</sup> Et maintenant, fuis dans ton pays! J'avais dit que je te ferais beaucoup d'honneurs; mais voici, l'Éternel t'a empêché d'être honoré. <sup>12</sup> Et Balaam répondit à Balak: N'avais-je pas dit aussi aux messagers que tu avais envoyés vers moi: <sup>13</sup> Quand Balak me donnerait sa maison pleine d'argent et d'or, je ne pourrais pas transgresser l'ordre de l'Éternel, pour faire du bien ou du mal de moi-même; je dirai ce que l'Éternel dira? <sup>14</sup> Et maintenant, voici, je m'en vais vers mon peuple. Viens, que je te déclare ce que ce peuple fera à ton peuple dans la suite des temps. <sup>15</sup> Alors il prononça son discours sentencieux, et dit: Oracle de Balaam, fils de Béor, oracle de l'homme qui a l'œil ouvert; <sup>16</sup> Oracle



de celui qui entend les paroles de Dieu, qui connaît la science du Très-Haut, qui voit la vision du Tout-Puissant, qui se prosterne et dont les yeux sont ouverts. <sup>17</sup> Je le vois, mais non maintenant; je le contemple, mais non de près; une étoile est sortie de Jacob, et un sceptre s'est élevé d'Israël; il frappera les deux régions de Moab, il détruira tous les enfants du tumulte. <sup>18</sup> Édom sera possédé, Séir sera possédé par ses ennemis, et Israël agira vaillamment. <sup>19</sup> Et celui qui vient de Jacob dominera, et extirpera les réchappés des villes. <sup>20</sup> Il vit aussi Amalek. Et il prononça son discours sentencieux, et dit: Amalek est la première des nations; mais son avenir est la perdition. <sup>21</sup> Puis il vit les Kéniens. Et il prononça son discours sentencieux, et dit: Ta demeure est solide, et ton nid placé dans le rocher. <sup>22</sup> Toutefois, Kaïn sera ravagé, jusqu'à ce qu'Assur t'emmène en captivité. <sup>23</sup> Et il prononça encore son discours sentencieux, et dit: Malheur à qui vivra, après que Dieu l'aura établi! <sup>24</sup> Mais des navires viendront du côté de Kittim, et ils humilieront Assur, ils humilieront Héber, et lui aussi sera détruit. <sup>25</sup> Puis Balaam se leva, et s'en alla, et retourna en son pays. Et Balak aussi s'en alla son chemin.

## 25

<sup>1</sup> Or, Israël demeurait à Sittim; et le peuple commença à se livrer à la fornication avec les filles de Moab. <sup>2</sup> Elles convièrent le peuple aux sacrifices de leurs dieux; et le peuple mangea, et se prosterna devant leurs dieux. <sup>3</sup> Et Israël s'attacha à Baal-Peor; et la colère de l'Éternel s'enflamma contre Israël. <sup>4</sup> Et l'Éternel dit à Moïse: Prends tous les chefs du peuple, et fais pendre les coupables devant l'Éternel, en face du soleil, afin que l'ardeur de la colère de l'Éternel se détourne d'Israël. <sup>5</sup> Moïse dit donc aux juges d'Israël: Que chacun de vous fasse mourir

ceux de ses hommes qui se sont attachés à Baal-Peor. <sup>6</sup> Et voici, un homme des enfants d'Israël vint et amena à ses frères une Madianite, sous les yeux de Moïse et de toute l'assemblée des enfants d'Israël, comme ils pleuraient à l'entrée du tabernacle d'assignation. <sup>7</sup> Et Phinéas, fils d'Éléazar, fils d'Aaron, le sacrificateur, le vit, et il se leva du milieu de l'assemblée, et prit une javeline en sa main; <sup>8</sup> Et il entra après l'homme israélite dans la tente, et les transperça tous deux, l'homme israélite et la femme, par le bas-ventre; et la plaie fut arrêtée de dessus les enfants d'Israël. <sup>9</sup> Or, il y en eut vingt-quatre mille qui moururent de cette plaie. <sup>10</sup> Et l'Éternel parla à Moïse, en disant: <sup>11</sup> Phinéas, fils d'Éléazar, fils d'Aaron, le sacrificateur, a détourné mon courroux de dessus les enfants d'Israël, parce qu'il a été animé de mon zèle au milieu d'eux; et je n'ai point consumé les enfants d'Israël dans mon indignation. <sup>12</sup> C'est pourquoi, déclare-lui que je lui donne mon alliance de paix; <sup>13</sup> Et ce sera pour lui et pour sa postérité après lui, l'alliance d'un sacerdoce perpétuel, parce qu'il a été zélé pour son Dieu, et qu'il a fait l'expiation pour les enfants d'Israël. <sup>14</sup> Or l'homme israélite tué, qui fut tué avec la Madianite, s'appelait Zimri, fils de Salu, chef d'une maison de père des Siméonites. <sup>15</sup> Et le nom de la femme madianite tuée, était Cozbi, fille de Tsur, qui était chef de peuplades d'une maison de père en Madian. <sup>16</sup> L'Éternel parla aussi à Moïse, en disant: <sup>17</sup> Traitez en ennemis les Madianites, et tuez-les; <sup>18</sup> Car ils vous ont traités en ennemis par les ruses qu'ils ont employées contre vous dans l'affaire de Peor, et dans l'affaire de Cozbi, fille d'un chef de Madian, leur sœur, qui a été tuée au jour de la plaie causée par l'affaire de Peor.

## 26

<sup>1</sup> Or il arriva, après cette plaie, que l'Éternel dit à

Moïse et à Éléazar, fils d'Aaron, le sacrificateur: <sup>2</sup> Faites le compte de toute l'assemblée des enfants d'Israël, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, selon les maisons de leurs pères, tous ceux d'Israël qui peuvent aller à la guerre. <sup>3</sup> Moïse et Éléazar, le sacrificateur, leur parlèrent donc dans les plaines de Moab, près du Jourdain de Jéricho, en disant: <sup>4</sup> Qu'on fasse le dénombrement depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, comme l'Éternel l'a commandé à Moïse et aux enfants d'Israël, sortis du pays d'Égypte. <sup>5</sup> Ruben, premier-né d'Israël. Fils de Ruben: Hénoc; de lui sort la famille des Hénokites; de Pallu, la famille des Palluites; <sup>6</sup> De Hetsron, la famille des Hetsronites; de Carmi, la famille des Carmites. <sup>7</sup> Telles sont les familles des Rubénites; et ceux dont on fit le dénombrement furent quarante-trois mille sept cent trente. <sup>8</sup> Et les fils de Pallu: Éliab. <sup>9</sup> Et les fils d'Éliab: Némuël, Dathan et Abiram. C'est ce Dathan et cet Abiram, convoqués à l'assemblée, qui se soulevèrent contre Moïse et contre Aaron, dans l'assemblée de Coré, quand ils se soulevèrent contre l'Éternel, <sup>10</sup> Et que la terre ouvrit sa bouche et les engloutit, avec Coré, alors que ceux qui s'étaient assemblés moururent, quand le feu dévora les deux cent cinquante hommes et qu'ils servirent d'exemple. <sup>11</sup> Mais les fils de Coré ne moururent point. <sup>12</sup> Fils de Siméon, selon leurs familles: de Némuël, la famille des Némuélites; de Jamin, la famille des Jaminites; de Jakin, la famille des Jakinites; <sup>13</sup> De Zérach, la famille des Zérachites; de Saül, la famille des Saülites. <sup>14</sup> Telles sont les familles des Siméonites: vingt-deux mille deux cents. <sup>15</sup> Fils de Gad, selon leurs familles: de Tséphon, la famille des Tséphonites; de Haggi, la famille des Haggites; de Shuni, la famille des Shunites; <sup>16</sup> D'Ozni, la famille des Oznites; d'Éri, la famille des Érites; <sup>17</sup> D'Arod, la famille des Arodites; d'Aréli, la famille des Arélites. <sup>18</sup> Telles sont les familles des fils

de Gad, selon leur dénombrement: quarante mille cinq cents. <sup>19</sup> Fils de Juda: Er et Onan; mais Er et Onan moururent au pays de Canaan. <sup>20</sup> Les fils de Juda, selon leurs familles, furent: de Shéla, la famille des Shélanites; de Pharets, la famille des Phartsites; de Zérach, la famille des Zérachites. <sup>21</sup> Et les fils de Pharets furent: de Hetsron, la famille des Hetsronites; et de Hamul, la famille des Hamulites. <sup>22</sup> Telles sont les familles de Juda, selon leur dénombrement: soixante et seize mille cinq cents. <sup>23</sup> Fils d'Issacar, selon leurs familles: de Thola, la famille des Tholaïtes; de Puva, la famille des Puvites; <sup>24</sup> De Jashub, la famille des Jashubites; de Shimron, la famille des Shimronites. <sup>25</sup> Telles sont les familles d'Issacar, selon leur dénombrement: soixante-quatre mille trois cents. <sup>26</sup> Fils de Zabulon, selon leurs familles: de Séred, la famille des Sardites; d'Élon, la famille des Élonites; de Jahléel, la famille des Jahléélites. <sup>27</sup> Telles sont les familles des Zabulonites, selon leur dénombrement: soixante mille cinq cents. <sup>28</sup> Fils de Joseph, selon leurs familles: Manassé et Éphraïm. <sup>29</sup> Fils de Manassé: de Makir, la famille des Makirites; et Makir engendra Galaad; de Galaad, la famille des Galaadites. <sup>30</sup> Voici les fils de Galaad: de Jézer, la famille des Jézerites; de Hélek, la famille des Helkites; <sup>31</sup> D'Asriel, la famille des Asriélites; de Sichem, la famille des Sichémites; <sup>32</sup> De Shémida, la famille des Shémidaïtes; de Hépher, la famille des Héphrites. <sup>33</sup> Or, Tselophcad, fils de Hépher, n'eut point de fils, mais des filles. Et les noms des filles de Tselophcad étaient: Machla, Noa, Hogla, Milca et Thirtsa. <sup>34</sup> Telles sont les familles de Manassé, et leur dénombrement fut de cinquante-deux mille sept cents. <sup>35</sup> Voici les fils d'Éphraïm, selon leurs familles: de Shuthélach, la famille des Shuthélachites; de Béker, la famille des Bakrites; de Thachan, la famille des Thachanites. <sup>36</sup> Et voici les fils de Shuthélach: d'Éran, la famille des Éranites. <sup>37</sup> Telles sont les familles des

filis d'Éphraïm, selon leur dénombrement: trente-deux mille cinq cents. Ce sont là les fils de Joseph, selon leurs familles. <sup>38</sup> Fils de Benjamin, selon leurs familles: de Béla, la famille des Balites; d'Ashbel, la famille des Ashbérites; d'Achiram, la famille des Achiramites; <sup>39</sup> De Shéphupham, la famille des Shuphamites; de Hupham, la famille des Huphamites. <sup>40</sup> Les fils de Béla furent Ard et Naaman; d'Ard, la famille des Ardites; de Naaman, la famille des Naamites. <sup>41</sup> Tels sont les fils de Benjamin, selon leurs familles; et leur dénombrement fut de quarante-cinq mille six cents. <sup>42</sup> Voici les fils de Dan, selon leurs familles: de Shucham, la famille des Shuchamites. Ce sont là les familles de Dan, selon leurs familles; <sup>43</sup> Toutes les familles des Shuchamites, selon leur dénombrement, furent soixante-quatre mille quatre cents. <sup>44</sup> Fils d'Asser, selon leurs familles: de Jimma, la famille des Jimmites; de Jishvi, la famille des Jishvites; de Beria, la famille des Berites. <sup>45</sup> Des fils de Beria: de Héber, la famille des Héberites; de Malkiel, la famille des Malkiélites. <sup>46</sup> Et le nom de la fille d'Asser, était Sérach. <sup>47</sup> Telles sont les familles des fils d'Asser, selon leur dénombrement: cinquante-trois mille quatre cents. <sup>48</sup> Fils de Nephthali, selon leurs familles: de Jahtseel, la famille des Jahtsélites; de Guni, la famille des Gunites; <sup>49</sup> De Jetser, la famille des Jitsrites; de Shillem, la famille des Shillérites. <sup>50</sup> Telles sont les familles de Nephthali, selon leurs familles; et leur dénombrement fut de quarante-cinq mille quatre cents. <sup>51</sup> Tels sont ceux des enfants d'Israël dont on fit le dénombrement: six cent un mille sept cent trente. <sup>52</sup> Et l'Éternel parla à Moïse, en disant: <sup>53</sup> Le pays sera partagé entre ceux-ci en héritage, selon le nombre des noms; <sup>54</sup> A ceux qui sont en grand nombre, tu donneras plus d'héritage, et à ceux qui sont en petit nombre, tu donneras moins d'héritage; on donnera à chacun son héritage en proportion de son recensement. <sup>55</sup> Mais le pays sera partagé par le sort;

ils recevront leur héritage selon les noms des tribus de leurs pères. <sup>56</sup> L'héritage de chacun sera déterminé par le sort, en ayant égard au grand nombre ou au petit nombre. <sup>57</sup> Voici les Lévites dont on fit le dénombrement, selon leurs familles: de Guerchon, la famille des Guerchonites; de Kéhath, la famille des Kéhathites; de Mérari, la famille des Mérarytes. <sup>58</sup> Voici les familles de Lévi: la famille des Libnites, la famille des Hébronites, la famille des Machlites, la famille des Mushites, la famille des Corhites. Or Kéhath engendra Amram. <sup>59</sup> Et le nom de la femme d'Amram était Jokébed, fille de Lévi, qui naquit à Lévi en Égypte; elle enfanta à Amram, Aaron, Moïse et Marie leur sœur. <sup>60</sup> Et à Aaron, naquirent Nadab et Abihu, Éléazar et Ithamar. <sup>61</sup> Mais Nadab et Abihu moururent en offrant un feu étranger devant l'Éternel. <sup>62</sup> Or ceux des Lévites qu'on dénombra furent vingt-trois mille, tous mâles, depuis l'âge d'un mois et au-dessus; car ils ne furent point dénombrés avec les enfants d'Israël, parce qu'il ne leur fut point donné d'héritage au milieu des enfants d'Israël. <sup>63</sup> Tel est le dénombrement fait par Moïse et Éléazar; le sacrificateur, qui dénombrèrent les enfants d'Israël dans les campagnes de Moab, près du Jourdain de Jéricho; <sup>64</sup> Et parmi ceux-ci il n'y avait aucun de ceux qui avaient été dénombrés par Moïse et Aaron, le sacrificateur, quand ils firent le dénombrement des enfants d'Israël au désert de Sinai; <sup>65</sup> Car l'Éternel avait dit d'eux: Ils mourront dans le désert; et il n'en resta pas un, excepté Caleb, fils de Jephunné, et Josué, fils de Nun.

## 27

<sup>1</sup> Les filles de Tsélophcad, fils de Hépher, fils de Galaad, fils de Makir, fils de Manassé, des familles de Manassé, fils de Joseph, s'approchèrent; et voici les noms de ses filles:

Machla, Noa, Hogla, Milca, et Thirtsa. <sup>2</sup> Elles se présentèrent donc devant Moïse, devant Éléazar, le sacrificateur, et devant les principaux et toute l'assemblée, à l'entrée du tabernacle d'assignation, et elles dirent: <sup>3</sup> Notre père est mort dans le désert; mais il n'était point dans l'assemblée de ceux qui se réunirent contre l'Éternel, dans l'assemblée de Coré; mais il est mort pour son péché, et il n'avait point de fils. <sup>4</sup> Pourquoi le nom de notre père serait-il retranché du milieu de sa famille, parce qu'il n'a point eu de fils? Donne-nous une possession parmi les frères de notre père. <sup>5</sup> Alors Moïse porta leur cause devant l'Éternel. <sup>6</sup> Et l'Éternel parla à Moïse, en disant: <sup>7</sup> Les filles de Tsélophcad ont raison. Tu leur donneras la possession d'un héritage au milieu des frères de leur père, et c'est à elles que tu feras passer l'héritage de leur père. <sup>8</sup> Tu parleras aussi aux enfants d'Israël, en disant: Lorsqu'un homme mourra, sans avoir de fils, vous ferez passer son héritage à sa fille. <sup>9</sup> Que s'il n'a point de fille, vous donnerez son héritage à ses frères. <sup>10</sup> Et s'il n'a point de frères, vous donnerez son héritage aux frères de son père. <sup>11</sup> Que si son père n'a point de frères, vous donnerez son héritage à son parent, le plus proche de sa famille, et il le possédera; et ce sera pour les enfants d'Israël une ordonnance de droit, comme l'Éternel l'a commandé à Moïse. <sup>12</sup> Puis l'Éternel dit à Moïse: Monte sur cette montagne d'Abarim, et regarde le pays que j'ai donné aux enfants d'Israël. <sup>13</sup> Tu le regarderas; puis tu seras, toi aussi, recueilli vers tes peuples, comme a été recueilli Aaron, ton frère. <sup>14</sup> Parce que vous avez été rebelles à mon commandement au désert de Tsin, lors de la contestation de l'assemblée, et que vous ne m'avez point sanctifié au sujet des eaux, devant eux. Ce sont les eaux de la contestation de Kadès, au désert de Tsin. <sup>15</sup> Or

Moïse parla à l'Éternel, en disant: <sup>16</sup> Que l'Éternel, le Dieu des esprits de toute chair, établisse sur l'assemblée un homme qui sorte et entre devant eux, <sup>17</sup> Et qui les fasse sortir et entrer, afin que l'assemblée de l'Éternel ne soit pas comme des brebis qui n'ont point de berger. <sup>18</sup> Alors l'Éternel dit à Moïse: Prends Josué, fils de Nun, homme en qui l'Esprit réside; et tu poseras ta main sur lui; <sup>19</sup> Et tu le présenteras devant Éléazar, le sacrificateur, et devant toute l'assemblée; et tu lui donneras des instructions en leur présence; <sup>20</sup> Et tu lui feras part de ton autorité, afin que toute l'assemblée des enfants d'Israël l'écoute. <sup>21</sup> Et il se présentera devant Éléazar, le sacrificateur, qui consultera pour lui par le jugement de l'Urim devant l'Éternel; et sur le commandement d'Éléazar, ils sortiront, et sur son commandement ils entreront, lui et tous les enfants d'Israël avec lui, et toute l'assemblée. <sup>22</sup> Moïse fit donc comme l'Éternel lui avait commandé; il prit Josué, et le plaça devant Éléazar, le sacrificateur, et devant toute l'assemblée. <sup>23</sup> Puis il lui imposa les mains et lui donna ses instructions, comme l'Éternel l'avait dit par Moïse.

## 28

<sup>1</sup> L'Éternel parla encore à Moïse, en disant: <sup>2</sup> Commande aux enfants d'Israël, et dis-leur: Vous aurez soin de m'offrir, en son temps, mon offrande, ma nourriture, pour mes sacrifices faits par le feu, qui me sont d'une agréable odeur. <sup>3</sup> Tu leur diras donc: Voici le sacrifice fait par le feu, que vous offrirez à l'Éternel: Deux agneaux d'un an, sans défaut, tous les jours, en holocauste continu. <sup>4</sup> Tu sacrifieras l'un des agneaux le matin, et l'autre agneau entre les deux soirs; <sup>5</sup> Avec le dixième d'un épha de fine farine pour l'oblation, pétrie avec le quart d'un hin d'huile d'olives broyées. <sup>6</sup> C'est l'holocauste continu.



établi au mont Sinäi, en agréable odeur; c'est un sacrifice fait par le feu à l'Éternel. <sup>7</sup> Et la libation sera d'un quart de hin pour chaque agneau. Et tu feras dans le lieu saint la libation de vin à l'Éternel. <sup>8</sup> Et tu sacrifieras l'autre agneau entre les deux soirs; tu feras la même oblation que le matin, et la même libation; c'est un sacrifice fait par le feu, en agréable odeur à l'Éternel. <sup>9</sup> Mais le jour du sabbat vous offrirez deux agneaux d'un an, sans défaut, et deux dixièmes de fine farine pétrie à l'huile, pour l'offrande avec sa libation. <sup>10</sup> C'est l'holocauste du sabbat, pour chaque sabbat, outre l'holocauste continué et sa libation. <sup>11</sup> Au commencement de vos mois, vous offrirez en holocauste à l'Éternel deux jeunes taureaux, un bélier, et sept agneaux d'un an sans défaut; <sup>12</sup> Et trois dixièmes de fine farine pétrie à l'huile, pour l'offrande, pour chaque taureau; et deux dixièmes de fine farine pétrie à l'huile pour l'offrande, pour le bélier; <sup>13</sup> Et un dixième de fine farine pétrie à l'huile, pour l'offrande, pour chaque agneau. C'est un holocauste d'agréable odeur, un sacrifice fait par le feu à l'Éternel. <sup>14</sup> Et leurs libations seront de la moitié d'un hin de vin par taureau, d'un tiers de hin pour un bélier, et d'un quart de hin par agneau. C'est l'holocauste du commencement du mois, pour tous les mois de l'année. <sup>15</sup> On offrira aussi à l'Éternel un bouc en sacrifice pour le péché, outre l'holocauste continué, et sa libation. <sup>16</sup> Et au quatorzième jour du premier mois, on célébrera la Pâque à l'Éternel. <sup>17</sup> Et au quinzième jour du même mois, il y aura une fête; pendant sept jours on mangera des pains sans levain. <sup>18</sup> Au premier jour, il y aura une sainte convocation; vous ne ferez aucune œuvre servile; <sup>19</sup> Et vous offrirez en sacrifice fait par le feu, en holocauste à l'Éternel, deux jeunes taureaux, un bélier, et sept agneaux d'un an, qui seront

sans défaut; <sup>20</sup> Leur oblation sera de fine farine pétrie à l'huile; vous en offrirez trois dixièmes pour un taureau; et deux dixièmes pour le bélier. <sup>21</sup> Tu en offriras un dixième pour chacun des sept agneaux; <sup>22</sup> Et un bouc en sacrifice pour le péché, afin de faire l'expiation pour vous. <sup>23</sup> Vous offrirez ces choses outre l'holocauste du matin, qui est un holocauste continu. <sup>24</sup> Vous en offrirez autant chaque jour, pendant sept jours, comme aliment d'un sacrifice fait par le feu, d'agréable odeur à l'Éternel. On l'offrira, outre l'holocauste continu, avec son aspersion. <sup>25</sup> Et au septième jour vous aurez une sainte convocation; vous ne ferez aucune œuvre servile. <sup>26</sup> Et au jour des premiers fruits, quand vous offrirez l'oblation nouvelle à l'Éternel, dans votre fête des semaines, vous aurez une sainte convocation; vous ne ferez aucune œuvre servile; <sup>27</sup> Et vous offrirez en holocauste, en agréable odeur à l'Éternel, deux jeunes taureaux, un bélier et sept agneaux d'un an; <sup>28</sup> Et leur oblation sera de fine farine pétrie à l'huile, trois dixièmes pour chaque taureau, deux dixièmes pour chaque bélier, <sup>29</sup> Un dixième pour chacun des sept agneaux; <sup>30</sup> Vous offrirez aussi un bouc afin de faire l'expiation pour vous. <sup>31</sup> Vous les offrirez, outre l'holocauste continu et son offrande; ils seront sans défaut, avec leurs libations.

## 29

<sup>1</sup> Et le premier jour du septième mois, vous aurez une sainte convocation; vous ne ferez aucune œuvre servile; ce sera pour vous un jour où l'on sonnera de la trompette. <sup>2</sup> Et vous offrirez en holocauste, en agréable odeur à l'Éternel, un jeune taureau, un bélier, et sept agneaux d'un an sans défaut, <sup>3</sup> Et leur oblation de fine farine pétrie à l'huile, trois dixièmes pour le taureau, deux dixièmes

pour le bœuf; <sup>4</sup> Et un dixième pour chacun des sept agneaux; <sup>5</sup> Et un bouc en sacrifice pour le péché, afin de faire l'expiation pour vous; <sup>6</sup> Outre l'holocauste du commencement du mois, et son oblation, l'holocauste continu et son offrande, et leurs libations, selon l'ordonnance. Vous les offrirez en sacrifice d'agréable odeur, fait par le feu à l'Éternel. <sup>7</sup> Et au dixième jour de ce septième mois, vous aurez une sainte convocation, et vous humilierez vos âmes; vous ne ferez aucune œuvre. <sup>8</sup> Et vous offrirez en holocauste d'agréable odeur à l'Éternel, un jeune taureau, un bœuf et sept agneaux d'un an, qui seront sans défaut; <sup>9</sup> Et leur oblation sera de fine farine pétrie à l'huile, trois dixièmes pour le taureau, deux dixièmes pour le bœuf, <sup>10</sup> Un dixième pour chacun des sept agneaux. <sup>11</sup> Vous offrirez aussi un bouc en sacrifice pour le péché; outre le sacrifice pour le péché, qu'on offre le jour des expiations, et l'holocauste continu et son oblation, et leurs libations. <sup>12</sup> Et au quinzième jour du septième mois, vous aurez une sainte convocation; vous ne ferez aucune œuvre servile; mais vous célébrerez une fête à l'Éternel pendant sept jours. <sup>13</sup> Et vous offrirez en holocauste, en sacrifice fait par le feu, en agréable odeur à l'Éternel, treize jeunes taureaux, deux bœufs, et quatorze agneaux d'un an, qui seront sans défaut; <sup>14</sup> Et leur oblation sera de fine farine pétrie à l'huile, trois dixièmes pour chacun des treize taureaux, deux dixièmes pour chacun des deux bœufs, <sup>15</sup> Et un dixième pour chacun des quatorze agneaux; <sup>16</sup> Vous offrirez aussi un bouc en sacrifice pour le péché; outre l'holocauste continu, son oblation et sa libation. <sup>17</sup> Et au second jour, vous offrirez douze jeunes taureaux, deux bœufs, quatorze agneaux d'un an, sans défaut, <sup>18</sup> Avec l'oblation et les libations pour les taureaux, pour les bœufs et pour les agneaux, d'après leur nombre,

selon les prescriptions; <sup>19</sup> Et un bouc en sacrifice pour le péché, outre l'holocauste continu, et son oblation, et leurs libations. <sup>20</sup> Et au troisième jour, vous offrirez onze taureaux, deux béliers, quatorze agneaux d'un an, sans défaut, <sup>21</sup> Avec l'oblation et les libations pour les taureaux, pour les béliers et pour les agneaux, d'après leur nombre, selon les prescriptions; <sup>22</sup> Et un bouc en sacrifice pour le péché; outre l'holocauste continu, son oblation et sa libation. <sup>23</sup> Et au quatrième jour, vous offrirez dix taureaux, deux béliers, quatorze agneaux d'un an, sans défaut, <sup>24</sup> L'oblation et les libations pour les taureaux, pour les béliers et pour les agneaux, d'après leur nombre, selon les prescriptions; <sup>25</sup> Et un bouc en sacrifice pour le péché; outre l'holocauste continu, son oblation et sa libation. <sup>26</sup> Et au cinquième jour, vous offrirez neuf taureaux, deux béliers, quatorze agneaux d'un an, sans défaut, <sup>27</sup> Avec l'oblation et les libations pour les taureaux, pour les béliers et pour les agneaux, d'après leur nombre, selon les prescriptions; <sup>28</sup> Et un bouc en sacrifice pour le péché; outre l'holocauste continu, son oblation et sa libation. <sup>29</sup> Et au sixième jour, vous offrirez huit taureaux, deux béliers, quatorze agneaux d'un an, sans défaut, <sup>30</sup> Avec l'oblation et les libations pour les taureaux, pour les béliers et pour les agneaux, d'après leur nombre, selon les prescriptions; <sup>31</sup> Et un bouc en sacrifice pour le péché; outre l'holocauste continu, son oblation et sa libation. <sup>32</sup> Et au septième jour, vous offrirez sept taureaux, deux béliers, quatorze agneaux sans défaut, <sup>33</sup> Avec l'oblation et les libations, pour les taureaux, pour les béliers et pour les agneaux, d'après leur nombre, selon les prescriptions qui les concernent; <sup>34</sup> Et un bouc en sacrifice pour le péché; outre l'holocauste continu, son oblation et sa libation. <sup>35</sup> Le huitième jour, vous aurez une assemblée solennelle;

vous ne ferez aucune œuvre servile; <sup>36</sup> Et vous offrirez en holocauste, en sacrifice fait par le feu, d'agréable odeur à l'Éternel, un taureau, un bélier, sept agneaux d'un an, sans défaut, <sup>37</sup> Avec l'oblation et les libations pour le taureau, pour le bélier et pour les agneaux, d'après leur nombre, selon les prescriptions; <sup>38</sup> Et un bouc en sacrifice pour le péché; outre l'holocauste continu, son oblation et sa libation. <sup>39</sup> Tels sont les sacrifices que vous offrirez à l'Éternel, dans vos solennités, outre vos vœux et vos offrandes volontaires, pour vos holocaustes, vos oblations, vos libations, et pour vos sacrifices de prospérités. <sup>40</sup> Or Moïse dit aux enfants d'Israël tout ce que l'Éternel lui avait commandé.

### 30

<sup>1</sup> Moïse parla aussi aux chefs des tribus des enfants d'Israël, en disant: Voici ce que l'Éternel a commandé: <sup>2</sup> Quand un homme aura fait un vœu à l'Éternel, ou se sera par serment imposé une obligation à lui-même, il ne violera point sa parole; il fera selon tout ce qui est sorti de sa bouche. <sup>3</sup> Mais quand une femme aura fait un vœu à l'Éternel, et qu'elle se sera imposé une obligation, en sa jeunesse, dans la maison de son père; <sup>4</sup> Et que son père aura entendu son vœu et l'obligation qu'elle s'est imposée à elle-même, et ne lui aura rien dit, tous ses vœux seront valables, et toute obligation qu'elle se sera imposée sera valable; <sup>5</sup> Mais si son père la désavoue le jour où il l'a entendue, tous ses vœux et toutes les obligations qu'elle s'est imposés à elle-même, seront nuls, et l'Éternel lui pardonnera; car son père l'a désavouée. <sup>6</sup> Si elle est mariée, et qu'elle soit engagée par des vœux ou par quelque parole échappée de ses lèvres, par laquelle elle se soit imposé une obligation à elle-même, <sup>7</sup> Si son mari

l'a entendue, et que le jour où il l'a entendue, il ne lui en dise rien, ses vœux seront valables, et les obligations qu'elle se sera imposées à elle-même seront valables; <sup>8</sup> Mais si, au jour que son mari l'apprend, il la désavoue, il annulera le vœu par lequel elle s'était engagée et la parole échappée de ses lèvres, par laquelle elle s'était imposé une obligation à elle-même; et l'Éternel lui pardonnera. <sup>9</sup> Mais le vœu d'une veuve ou d'une répudiée, tout ce à quoi elle se sera obligée, sera valable pour elle. <sup>10</sup> Si c'est donc dans la maison de son mari qu'une femme a fait un vœu, ou qu'elle s'est imposé une obligation par serment, <sup>11</sup> Et que son mari l'ait entendue, et ne lui en ait rien dit, et ne l'ait point désavouée, tous ses vœux seront valables, et tout ce à quoi elle se sera obligée sera valable; <sup>12</sup> Mais si son mari les annule le jour qu'il les a entendus, tout ce qui est sorti de ses lèvres relativement à ses vœux et à l'obligation dont elle s'était liée, sera nul; son mari les a annulés, et l'Éternel lui pardonnera. <sup>13</sup> Son mari pourra ratifier et son mari pourra annuler tout vœu et tout serment par lequel elle se sera obligée à affliger son âme. <sup>14</sup> Si son mari ne lui en a rien dit, d'un jour à l'autre, il aura ratifié tous ses vœux ou toutes ses obligations; il les aura ratifiés, parce qu'il ne lui en a rien dit au jour qu'il les a entendus. <sup>15</sup> Mais s'il les annule quelque temps après les avoir entendus, il portera la peine du péché de sa femme. <sup>16</sup> Telles sont les ordonnances que l'Éternel commanda à Moïse, entre un mari et sa femme, entre un père et sa fille, quand elle est encore dans la maison de son père, en sa jeunesse.

## 31

<sup>1</sup> L'Éternel parla encore à Moïse, en disant: <sup>2</sup> Venge les enfants d'Israël des Madianites; puis tu seras recueilli vers tes peuples. <sup>3</sup> Moïse parla donc au peuple, en disant:

Équipez d'entre vous des hommes pour la guerre; et qu'ils attaquent Madian, pour exécuter la vengeance de l'Éternel sur Madian. <sup>4</sup> Vous enverrez à la guerre mille hommes par tribu, de toutes les tribus d'Israël. <sup>5</sup> On leva donc, d'entre les milliers d'Israël, mille hommes par tribu, douze mille hommes équipés pour la guerre. <sup>6</sup> Et Moïse les envoya à la guerre, mille par tribu, avec Phinéas, fils d'Éléazar, le sacrificateur, qui avait les instruments sacrés, les trompettes éclatantes en sa main. <sup>7</sup> Ils firent donc la guerre contre Madian, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse, et ils tuèrent tous les mâles. <sup>8</sup> Ils tuèrent aussi les rois de Madian, outre les autres qui furent tués: Évi, Rékem, Tsur, Hur et Réba, cinq rois de Madian; ils tuèrent aussi par l'épée Balaam, fils de Béor. <sup>9</sup> Et les enfants d'Israël emmenèrent prisonnières les femmes de Madian et leurs petits enfants; et ils pillèrent tout leur bétail, tous leurs troupeaux, et tous leurs biens. <sup>10</sup> Et ils brûlèrent toutes leurs villes, avec leurs habitations, et tous leurs bourgs; <sup>11</sup> Et ils prirent toutes les dépouilles, et tout le butin, en hommes et en bétail; <sup>12</sup> Et ils amenèrent les prisonniers, les dépouilles et le butin, à Moïse, à Éléazar, le sacrificateur, et à l'assemblée des enfants d'Israël, au camp, dans les plaines de Moab, qui sont près du Jourdain de Jéricho. <sup>13</sup> Alors Moïse, Éléazar, le sacrificateur, et tous les principaux de l'assemblée, sortirent à leur rencontre hors du camp. <sup>14</sup> Et Moïse s'irrita contre les capitaines de l'armée, les chefs de milliers, et les chefs de centaines qui revenaient de cette expédition guerrière. <sup>15</sup> Et Moïse leur dit: Vous avez laissé la vie à toutes les femmes? <sup>16</sup> Voici, ce sont elles qui, d'après la parole de Balaam, ont donné occasion aux enfants d'Israël de commettre un crime contre l'Éternel dans l'affaire de Peor, ce qui attira la plaie

sur l'assemblée de l'Éternel. <sup>17</sup> Maintenant donc tuez tout mâle parmi les petits enfants, et tuez toute femme qui aura eu compagnie d'homme; <sup>18</sup> Mais laissez vivre, pour vous, toutes les jeunes filles qui n'ont point eu compagnie d'homme. <sup>19</sup> Quant à vous, campez sept jours hors du camp. Quiconque a tué quelqu'un, et quiconque a touché quelqu'un de tué, qu'il se purifie le troisième jour et le septième jour, lui et ses prisonniers. <sup>20</sup> Vous purifierez aussi tout vêtement, tout objet de peau, tout ouvrage en poil de chèvre, et tout ustensile de bois. <sup>21</sup> Et Éléazar, le sacrificateur, dit aux hommes de l'armée qui étaient allés à la guerre: Voici l'ordonnance de la loi que l'Éternel a commandée à Moïse. <sup>22</sup> L'or, l'argent, l'airain, le fer, l'étain, et le plomb, tout ce qui peut aller au feu, <sup>23</sup> Vous le ferez passer par le feu, et il sera pur; toutefois on le purifiera avec l'eau de purification. Mais tout ce qui ne va pas au feu, vous le ferez passer dans l'eau. <sup>24</sup> Vous laverez aussi vos vêtements le septième jour, et vous serez purs; ensuite, vous entrerez au camp. <sup>25</sup> L'Éternel parla encore à Moïse, en disant: <sup>26</sup> Fais le compte du butin qu'on a emmené, en personnes et en bétail, toi, Éléazar le sacrificateur, et les chefs des maisons des pères de l'assemblée; <sup>27</sup> Et partage le butin entre les combattants qui sont allés à la guerre et toute l'assemblée. <sup>28</sup> Et tu prélèveras sur les gens de guerre qui sont allés à la bataille, un tribut pour l'Éternel, un sur cinq cents, tant des personnes, que des bœufs, des ânes et des brebis. <sup>29</sup> Vous le prendrez sur leur moitié, et tu le donneras à Éléazar, le sacrificateur, en offrande à l'Éternel. <sup>30</sup> Et de la moitié échue aux enfants d'Israël, tu mettras à part un sur cinquante, tant des personnes, que des bœufs, des ânes et des brebis, et de tout le bétail, et tu le donneras aux Lévités, qui ont la garde de la Demeure de l'Éternel. <sup>31</sup> Et Moïse et Éléazar,



le sacrificateur, firent comme l'Éternel avait commandé à Moïse. <sup>32</sup> Or le butin, reste du pillage que le peuple qui était allé à la guerre avait fait, était de six cent soixante et quinze mille brebis, <sup>33</sup> De soixante et douze mille bœufs, <sup>34</sup> De soixante et un mille ânes. <sup>35</sup> Quant aux femmes qui n'avaient point eu compagnie d'homme, elles étaient en tout trente-deux mille âmes. <sup>36</sup> La moitié, la part de ceux qui étaient allés à la guerre, fut de trois cent trente-sept mille cinq cents brebis, <sup>37</sup> Dont le tribut pour l'Éternel fut de six cent soixante-quinze; <sup>38</sup> Et trente-six mille bœufs, dont le tribut pour l'Éternel fut de soixante et douze; <sup>39</sup> Et trente mille cinq cents ânes, dont le tribut pour l'Éternel fut de soixante et un; <sup>40</sup> Et seize mille personnes, dont le tribut pour l'Éternel fut de trente-deux personnes. <sup>41</sup> Or Moïse donna à Éléazar, le sacrificateur, le tribut de l'offrande à l'Éternel, comme l'Éternel le lui avait commandé. <sup>42</sup> Puis, de la moitié appartenant aux enfants d'Israël, que Moïse avait séparée de celle des hommes qui étaient allés à la guerre, <sup>43</sup> (Or, cette moitié échue à l'assemblée était de trois cent trente-sept mille cinq cents brebis, <sup>44</sup> Trente-six mille bœufs, <sup>45</sup> Trente mille cinq cents ânes, <sup>46</sup> Et seize mille personnes), <sup>47</sup> De cette moitié, appartenant aux enfants d'Israël, Moïse en mit à part un sur cinquante, tant des personnes que du bétail, et il les donna aux Lévites qui avaient charge de garder la Demeure de l'Éternel, comme l'Éternel le lui avait commandé. <sup>48</sup> Et les capitaines des milliers de l'armée, les chefs de milliers et les chefs de centaines, s'approchèrent de Moïse, <sup>49</sup> Et lui dirent: Tes serviteurs ont fait le compte des gens de guerre qui étaient sous nos ordres, et il n'en manque pas un seul. <sup>50</sup> Et nous avons apporté comme offrande à l'Éternel, chacun ce qu'il a trouvé d'objets d'or, chaînettes, bracelets, anneaux, pendants d'oreilles

et colliers, afin de faire l'expiation pour nos personnes devant l'Éternel. <sup>51</sup> Alors Moïse et Éléazar, le sacrificateur, reçurent d'eux l'or et tous les bijoux travaillés. <sup>52</sup> Et tout l'or de l'offrande qu'on préleva pour l'Éternel, de la part des chefs de milliers et des chefs de centaines, fut de seize mille sept cent cinquante sicles. <sup>53</sup> Or les gens de l'armée avaient pillé chacun pour soi. <sup>54</sup> Moïse et Éléazar, le sacrificateur, prirent donc l'or des chefs de milliers et de centaines, et le portèrent au tabernacle d'assignation, comme mémorial pour les enfants d'Israël, devant l'Éternel.

## 32

<sup>1</sup> Or les enfants de Ruben et les enfants de Gad avaient des troupeaux nombreux, considérables; et ils virent le pays de Jazer et le pays de Galaad, et voici, ce lieu était un lieu propre pour le bétail. <sup>2</sup> Et les enfants de Gad et les enfants de Ruben vinrent, et parlèrent à Moïse, à Éléazar, le sacrificateur, et aux principaux de l'assemblée, en disant: <sup>3</sup> Ataroth, Dibon, Jazer, Nimra, Hesbon, Élealé, Sebam, Nébo et Beon, <sup>4</sup> Ce pays, que l'Éternel a frappé devant l'assemblée d'Israël, est un pays propre pour les troupeaux, et tes serviteurs ont des troupeaux. <sup>5</sup> Ils dirent donc: Si nous avons trouvé grâce à tes yeux, que ce pays soit donné en possession à tes serviteurs; ne nous fais point passer le Jourdain. <sup>6</sup> Mais Moïse répondit aux enfants de Gad et aux enfants de Ruben: Vos frères iront-ils à la guerre, tandis que vous, vous demeurerez ici? <sup>7</sup> Pourquoi détourneriez-vous le cœur des enfants d'Israël de passer au pays que l'Éternel leur a donné? <sup>8</sup> C'est ainsi que firent vos pères, quand je les envoyai de Kadès-Barnéa pour examiner le pays. <sup>9</sup> Car ils montèrent jusqu'au torrent d'Eshcol, et virent le pays; et ils détournèrent

le cœur des enfants d'Israël, pour ne point entrer au pays que l'Éternel leur avait donné. <sup>10</sup> Et la colère de l'Éternel s'enflamma en ce jour-là, et il fit ce serment et dit: <sup>11</sup> Les hommes qui sont montés d'Égypte, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, ne verront jamais le pays que j'ai juré de donner à Abraham, à Isaac et à Jacob, car ils n'ont pas pleinement marché après moi; <sup>12</sup> Excepté Caleb, fils de Jéphunné, le Kenizien, et Josué, fils de Nun, car ils ont suivi pleinement l'Éternel. <sup>13</sup> Ainsi la colère de l'Éternel s'enflamma contre Israël; et il les fit errer dans le désert, quarante ans, jusqu'à ce que toute la génération qui avait fait ce qui est mauvais aux yeux de l'Éternel, eût été consumée. <sup>14</sup> Et voici, vous vous êtes levés à la place de vos pères, comme une race d'hommes pécheurs, pour augmenter encore l'ardeur de la colère de l'Éternel contre Israël. <sup>15</sup> Car si vous vous détournez de lui, il continuera encore à laisser ce peuple dans le désert, et vous le ferez périr tout entier. <sup>16</sup> Mais ils s'approchèrent de Moïse, et dirent: Nous bâtirons ici des parcs pour nos troupeaux, et des villes pour nos petits enfants; <sup>17</sup> Puis nous nous équiperons promptement pour marcher devant les enfants d'Israël, jusqu'à ce que nous les ayons fait entrer dans leur lieu; mais nos petits enfants demeureront dans les villes fortes, à cause des habitants du pays. <sup>18</sup> Nous ne retournerons point dans nos maisons, que chacun des enfants d'Israël n'ait pris possession de son héritage; <sup>19</sup> Et nous ne posséderons rien avec eux au delà du Jourdain ni plus loin, parce que notre héritage nous sera échu de ce côté-ci du Jourdain, à l'Orient. <sup>20</sup> Et Moïse leur dit: Si vous faites cela, si vous vous équipez pour aller au combat devant l'Éternel, <sup>21</sup> Et que chacun de vous passe, équipé, le Jourdain devant l'Éternel, jusqu'à ce qu'il ait chassé ses ennemis de devant lui, <sup>22</sup> Et que le

pays soit soumis devant l'Éternel; et qu'ensuite vous vous en retourniez; alors vous serez innocents envers l'Éternel et envers Israël, et ce pays vous appartiendra pour le posséder devant l'Éternel. <sup>23</sup> Mais si vous n'agissez pas ainsi, voici, vous aurez péché contre l'Éternel, et sachez que votre péché vous trouvera. <sup>24</sup> Bâissez donc des villes pour vos petits enfants, et des parcs pour vos troupeaux, et faites ce que vous avez dit. <sup>25</sup> Alors les enfants de Gad et les enfants de Ruben parlèrent à Moïse, en disant: Tes serviteurs feront ce que mon seigneur commande. <sup>26</sup> Nos petits enfants, nos femmes, nos troupeaux et tout notre bétail demeureront ici dans les villes de Galaad; <sup>27</sup> Et tes serviteurs passeront, tous équipés pour la guerre, devant l'Éternel, prêts à combattre, comme mon seigneur l'a dit. <sup>28</sup> Alors Moïse donna des ordres à leur égard à Éléazar, le sacrificateur, à Josué, fils de Nun, et aux chefs de famille des tribus des enfants d'Israël. <sup>29</sup> Et Moïse leur dit: Si les enfants de Gad et les enfants de Ruben passent avec vous le Jourdain, tous équipés pour le combat devant l'Éternel, et que le pays soit soumis devant vous, vous leur donnerez en possession le pays de Galaad; <sup>30</sup> Mais s'ils ne passent point en armes avec vous, ils auront leur possession parmi vous au pays de Canaan. <sup>31</sup> Et les enfants de Gad et les enfants de Ruben répondirent, en disant: Nous ferons ce que l'Éternel a dit à tes serviteurs; <sup>32</sup> Nous passerons en armes devant l'Éternel au pays de Canaan; mais nous posséderons pour notre héritage ce qui est de ce côté-ci du Jourdain. <sup>33</sup> Ainsi Moïse donna aux enfants de Gad et aux enfants de Ruben, et à la moitié de la tribu de Manassé, fils de Joseph, le royaume de Sihon, roi des Amoréens, et le royaume d'Og, roi de Bassan, le pays avec ses villes, avec les territoires des villes du pays tout autour. <sup>34</sup> Alors les enfants de Gad

bâtirent Dibon, Ataroth, Aroër, <sup>35</sup> Atroth-Shophan, Jaezer, Jogbeha, <sup>36</sup> Beth-Nimra, et Beth-Haran, villes fortes. Ils firent aussi des parcs pour leurs troupeaux. <sup>37</sup> Et les enfants de Ruben bâtirent Hesbon, Elealé, Kirjathaim, <sup>38</sup> Nébo, et Baal-Meon, dont les noms furent changés, et Sibma; et ils donnèrent des noms aux villes qu'ils bâtirent. <sup>39</sup> Or, les enfants de Makir, fils de Manassé, allèrent en Galaad, et s'en emparèrent, et dépossédèrent les Amoréens qui y étaient. <sup>40</sup> Moïse donna donc Galaad à Makir, fils de Manassé, qui y habita. <sup>41</sup> Et Jaïr, fils de Manassé, alla et prit leurs bourgs, et les appela bourgs de Jaïr. <sup>42</sup> Et Nobach alla et prit Kenath avec les villes de son ressort, et l'appela Nobach d'après son nom.

### 33

<sup>1</sup> Voici les étapes des enfants d'Israël, qui sortirent du pays d'Égypte, selon leurs armées, sous la conduite de Moïse et d'Aaron. <sup>2</sup> Or Moïse écrivit leurs marches selon leurs étapes, sur le commandement de l'Éternel. Voici donc leurs étapes, selon leurs marches. <sup>3</sup> Les enfants d'Israël partirent de Ramsès le premier mois, au quinzième jour du premier mois, le lendemain de la Pâque; ils sortirent à main levée, à la vue de tous les Égyptiens. <sup>4</sup> Et les Égyptiens ensevelissaient ceux que l'Éternel avait frappés parmi eux, tous les premiers-nés; l'Éternel avait même exercé des jugements sur leurs dieux. <sup>5</sup> Et les enfants d'Israël partirent de Ramsès, et campèrent à Succoth. <sup>6</sup> Ils partirent de Succoth, et campèrent à Étham, qui est au bout du désert. <sup>7</sup> Puis ils partirent d'Étham, se détournèrent vers Pi-Hahiroth, qui est en face de Baal-Tsephon, et campèrent devant Migdol. <sup>8</sup> Et ils partirent de devant Pi-Hahiroth, passèrent au milieu de la mer, vers le désert, allèrent trois jours

de chemin par le désert d'Étham, et campèrent à Mara. <sup>9</sup> Puis ils partirent de Mara et vinrent à Élim; or il y avait à Élim douze sources d'eaux et soixante-dix palmiers; et ils y campèrent. <sup>10</sup> Ils partirent d'Élim, et campèrent près de la mer Rouge. <sup>11</sup> Puis ils partirent de la mer Rouge, et campèrent au désert de Sin. <sup>12</sup> Et ils partirent du désert de Sin, et campèrent à Dophka. <sup>13</sup> Et ils partirent de Dophka, et campèrent à Alush. <sup>14</sup> Et ils partirent d'Alush, et campèrent à Rephidim, où il n'y avait point d'eau à boire pour le peuple. <sup>15</sup> Et ils partirent de Rephidim, et campèrent au désert de Sinaï. <sup>16</sup> Ensuite ils partirent du désert de Sinaï, et campèrent à Kibroth-Hatthaava. <sup>17</sup> Et ils partirent de Kibroth-Hatthaava, et campèrent à Hatséroth. <sup>18</sup> Puis ils partirent de Hatséroth, et campèrent à Rithma. <sup>19</sup> Et ils partirent de Rithma et campèrent à Rimmon-Pérets. <sup>20</sup> Et ils partirent de Rimmon-Pérets, et campèrent à Libna. <sup>21</sup> Et ils partirent de Libna, et campèrent à Rissa. <sup>22</sup> Ensuite ils partirent de Rissa, et campèrent à Kéhélatha. <sup>23</sup> Et ils partirent de Kéhélatha, et campèrent à la montagne de Shapher. <sup>24</sup> Et ils partirent de la montagne de Shapher, et campèrent à Harada. <sup>25</sup> Et ils partirent de Harada, et campèrent à Makhéloth. <sup>26</sup> Puis ils partirent de Makhéloth, et campèrent à Tahath. <sup>27</sup> Et ils partirent de Tahath, et campèrent à Tarach. <sup>28</sup> Et ils partirent de Tarach, et campèrent à Mithka. <sup>29</sup> Et ils partirent de Mithka, et campèrent à Hashmona. <sup>30</sup> Et ils partirent de Hashmona, et campèrent à Moséroth. <sup>31</sup> Et ils partirent de Moséroth, et campèrent à Bené-Jaakan. <sup>32</sup> Et ils partirent de Bené-Jaakan, et campèrent à Hor-Guidgad. <sup>33</sup> Et ils partirent de Hor-Guidgad, et campèrent à Jotbatha. <sup>34</sup> Et ils partirent de Jotbatha, et campèrent à Abrona. <sup>35</sup> Et ils partirent de Abrona, et campèrent à Etsjon-Guéber. <sup>36</sup> Et ils partirent d'Etsjon-Guéber, et

campèrent au désert de Tsin, qui est Kadès. <sup>37</sup> Ensuite ils partirent de Kadès, et campèrent à la montagne de Hor, à l'extrémité du pays d'Édom. <sup>38</sup> Et Aaron, le sacrificateur, monta sur la montagne de Hor, suivant l'ordre de l'Éternel, et il y mourut, dans la quarantième année après que les enfants d'Israël furent sortis du pays d'Égypte, le cinquième mois, le premier jour du mois. <sup>39</sup> Et Aaron était âgé de cent vingt-trois ans, quand il mourut sur la montagne de Hor. <sup>40</sup> Alors le Cananéen, roi d'Arad, qui habitait le Midi du pays de Canaan, apprit que les enfants d'Israël venaient. <sup>41</sup> Et ils partirent de la montagne de Hor, et campèrent à Tsalmona. <sup>42</sup> Et ils partirent de Tsalmona, et campèrent à Punon. <sup>43</sup> Et ils partirent de Punon, et campèrent à Oboth. <sup>44</sup> Puis ils partirent d'Oboth, et campèrent à Ijjé-Abarim, sur la frontière de Moab. <sup>45</sup> Et ils partirent d'Ijjé-Abarim, et campèrent à Dibon-Gad. <sup>46</sup> Et ils partirent de Dibon-Gad, et campèrent à Almon-Diblathaïm. <sup>47</sup> Puis ils partirent d'Almon-Diblathaïm, et campèrent aux montagnes d'Abarim, devant Nébo. <sup>48</sup> Et ils partirent des montagnes d'Abarim, et campèrent dans les plaines de Moab, près du Jourdain de Jérico. <sup>49</sup> Et ils campèrent près du Jourdain, depuis Beth-Jeshimoth jusqu'à Abel-Sittim, dans les plaines de Moab. <sup>50</sup> Or l'Éternel parla à Moïse dans les plaines de Moab, près du Jourdain de Jérico, en disant: <sup>51</sup> Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur: Lorsque vous aurez passé le Jourdain pour entrer au pays de Canaan, <sup>52</sup> Vous chasserez de devant vous tous les habitants du pays, vous détruirez toutes leurs figures, vous détruirez toutes leurs images de fonte, et vous démolirez tous leurs hauts lieux; <sup>53</sup> Et vous prendrez possession du pays, et vous y habiterez. Car je vous ai donné le pays pour le posséder. <sup>54</sup> Vous partagerez le pays par le sort, selon vos familles. A ceux

qui sont en grand nombre, vous donnerez plus d'héritage, et à ceux qui sont en petit nombre, tu donneras moins d'héritage; chacun l'aura là où il lui sera échu par le sort; vous ferez le partage selon les tribus de vos pères. <sup>55</sup> Mais si vous ne chassez pas devant vous les habitants du pays, ceux d'entre eux que vous aurez laissés de reste seront des épines dans vos yeux et des pointes dans vos côtés, et ils vous serreront de près dans le pays dont vous serez les habitants; <sup>56</sup> Et il arrivera que je vous ferai comme j'ai eu dessein de leur faire.

### 34

<sup>1</sup> L'Éternel parla encore à Moïse, en disant: <sup>2</sup> Ordonne ceci aux enfants d'Israël, et dis-leur: Lorsque vous serez entrés au pays de Canaan, ce pays qui vous échoit en héritage, le pays de Canaan selon ses limites, <sup>3</sup> La région du Midi sera à vous depuis le désert de Tsin, le long d'Édom. Ainsi votre frontière du Midi partira du bout de la mer Salée, vers l'Orient. <sup>4</sup> Et cette frontière tournera au midi de la montée d'Akrabbim, passera vers Tsin, et aboutira au midi de Kadès-Barnéa; puis elle sortira vers Hatsar-Addar, et passera vers Atsmon. <sup>5</sup> D'Atsmon la frontière tournera vers le torrent d'Égypte, et aboutira à la mer. <sup>6</sup> Et quant à la frontière d'Occident, vous aurez la grande mer pour limite; ce sera votre frontière occidentale. <sup>7</sup> Et voici quelle sera votre frontière du Nord: depuis la grande mer vous marquerez pour vos limites la montagne de Hor; <sup>8</sup> Puis de la montagne de Hor, vous marquerez pour vos limites l'entrée de Hamath, et la frontière aboutira à Tsedad. <sup>9</sup> Et cette frontière sortira vers Ziphron, et aboutira à Hatsar-Enan; telle sera votre frontière du Nord. <sup>10</sup> Puis vous prendrez pour vos frontières, vers l'Orient, de Hatsar-Enan à Shepham. <sup>11</sup> Et la frontière descendra de Shepham à Ribla, à l'Orient



d'Aïn; puis cette frontière descendra et atteindra la côte de la mer de Kinnéreth, vers l'Orient; <sup>12</sup> Enfin la frontière descendra vers le Jourdain, et aboutira à la mer Salée. Tel sera le pays que vous aurez, selon ses frontières tout autour. <sup>13</sup> Et Moïse commanda aux enfants d'Israël, et leur dit: C'est là le pays que vous partagerez par le sort, et que l'Éternel a commandé de donner aux neuf tribus et à la moitié d'une tribu. <sup>14</sup> Car la tribu des descendants de Ruben, selon les maisons de leurs pères, et la tribu des descendants de Gad, selon les maisons de leurs pères, et la demi-tribu de Manassé ont reçu leur héritage. <sup>15</sup> Ces deux tribus et la demi-tribu ont reçu leur héritage de ce côté-ci du Jourdain de Jérico, à l'Orient, vers le Levant. <sup>16</sup> L'Éternel parla encore à Moïse, en disant: <sup>17</sup> Voici les noms des hommes qui vous partageront le pays: Éléazar, le sacrificateur, et Josué, fils de Nun. <sup>18</sup> Vous prendrez aussi un chef de chaque tribu, pour partager le pays. <sup>19</sup> Voici les noms de ces hommes: Pour la tribu de Juda, Caleb, fils de Jéphunné; <sup>20</sup> Pour la tribu des enfants de Siméon, Samuël, fils d'Ammihud; <sup>21</sup> Pour la tribu des enfants de Benjamin, Élidad, fils de Kislou; <sup>22</sup> Pour la tribu des enfants de Dan, un chef, Buki, fils de Jogli; <sup>23</sup> Pour les enfants de Joseph: pour la tribu des enfants de Manassé, un chef, Hanniel, fils d'Éphod; <sup>24</sup> Et pour la tribu des enfants d'Éphraïm, un chef, Kemuël, fils de Shiphtan; <sup>25</sup> Pour la tribu des enfants de Zabulon, un chef, Élitaphan, fils de Parnac; <sup>26</sup> Pour la tribu des enfants d'Issacar, un chef, Paltiel, fils d'Azzan; <sup>27</sup> Pour la tribu des enfants d'Asser, un chef, Ahihud, fils de Shelomi; <sup>28</sup> Et pour la tribu des enfants de Nephthali, un chef, Pedahel, fils d'Ammihud. <sup>29</sup> Tels sont ceux auxquels l'Éternel commanda de partager l'héritage aux enfants d'Israël, dans le pays de Canaan.

## 35

<sup>1</sup> L'Éternel parla à Moïse, dans les plaines de Moab, près du Jourdain de Jéricho, en disant: <sup>2</sup> Commande aux enfants d'Israël qu'ils donnent aux Lévites, sur l'héritage qu'ils posséderont, des villes pour y habiter; vous leur donnerez aussi un territoire tout autour de ces villes. <sup>3</sup> Ils auront les villes pour y habiter; et les territoires de ces villes seront pour leur bétail, pour leurs biens et pour tous leurs animaux. <sup>4</sup> Les territoires des villes que vous donnerez aux Lévites seront de mille coudées tout autour, depuis la muraille de la ville en dehors. <sup>5</sup> Vous mesurerez donc, en dehors de la ville, du côté de l'Orient deux mille coudées, du côté du Midi deux mille coudées, du côté de l'Occident deux mille coudées, et du côté du Nord deux mille coudées, et la ville sera au milieu. Tels seront les territoires de leurs villes. <sup>6</sup> Quant aux villes que vous donnerez aux Lévites, il y aura les six villes de refuge, que vous établirez afin que le meurtrier s'y enfuie; et outre celles-là, vous leur donnerez quarante-deux villes. <sup>7</sup> Toutes les villes que vous donnerez aux Lévites, seront au nombre de quarante-huit villes, avec leurs territoires. <sup>8</sup> Or, quant aux villes que vous leur donnerez, sur la possession des enfants d'Israël, vous en prendrez plus de ceux qui en auront plus, et moins de ceux qui en auront moins; chacun donnera de ses villes aux Lévites, en proportion de l'héritage qu'il possédera. <sup>9</sup> Puis l'Éternel parla à Moïse, en disant: <sup>10</sup> Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur: Quand vous aurez passé le Jourdain pour entrer au pays de Canaan, <sup>11</sup> Établissez-vous des villes qui soient pour vous des villes de refuge, où puisse s'enfuir le meurtrier, qui aura frappé quelqu'un à mort par mégarde. <sup>12</sup> Et ces villes vous serviront de refuge contre le vengeur du sang, afin que le meurtrier ne meure point, jusqu'à ce qu'il ait comparu en jugement devant l'assemblée. <sup>13</sup> Sur

les villes que vous donnerez, il y aura donc pour vous six villes de refuge. <sup>14</sup> Vous en établirez trois de ce côté-ci du Jourdain, et vous établirez les trois autres au pays de Canaan; ce seront des villes de refuge. <sup>15</sup> Ces six villes serviront de refuge aux enfants d'Israël, et à l'étranger et à celui qui habitera parmi eux, afin que quiconque aura frappé une personne à mort par mégarde, s'y enfuie. <sup>16</sup> Mais s'il l'a frappée avec un instrument de fer, et qu'elle en meure, il est meurtrier; le meurtrier sera puni de mort. <sup>17</sup> Et s'il l'a frappée d'une pierre qu'il tenait à la main et qui pouvait donner la mort, et qu'elle en meure, il est meurtrier; le meurtrier sera puni de mort. <sup>18</sup> De même s'il l'a frappée d'un instrument de bois qu'il tenait à la main et qui pouvait donner la mort, et qu'elle en meure, il est meurtrier; le meurtrier sera puni de mort. <sup>19</sup> C'est le vengeur du sang qui fera mourir le meurtrier; quand il le rencontrera, il le fera mourir. <sup>20</sup> Que si, par haine, un homme en a poussé un autre ou s'il a jeté quelque chose sur lui avec préméditation, et qu'il en soit mort; <sup>21</sup> Ou que, par inimitié, il l'ait frappé de sa main, et qu'il en soit mort; celui qui a frappé sera puni de mort; il est meurtrier; le vengeur du sang fera mourir le meurtrier, quand il le rencontrera. <sup>22</sup> Que si, fortuitement, sans inimitié, il l'a poussé, ou a jeté sur lui quelque chose, sans préméditation, <sup>23</sup> Ou si, n'étant point son ennemi et ne lui cherchant point du mal, il a fait tomber sur lui, sans l'avoir vu, quelque pierre qui puisse donner la mort, et qu'il en meure, <sup>24</sup> Alors, l'assemblée jugera d'après ces lois entre celui qui a frappé et le vengeur du sang; <sup>25</sup> Et l'assemblée délivrera le meurtrier de la main du vengeur du sang, et le fera retourner à la ville de refuge où il s'était enfui; et il y demeurera jusqu'à la mort du souverain sacrificateur qu'on a oint de l'huile sainte. <sup>26</sup> Mais si le

meurtrier sort des limites de la ville de refuge où il se sera enfui, <sup>27</sup> Et que le vengeur du sang le trouve hors des limites de sa ville de refuge, et que le vengeur du sang tue le meurtrier, il ne sera point coupable de meurtre. <sup>28</sup> Car le meurtrier doit demeurer dans sa ville de refuge jusqu'à la mort du souverain sacrificateur; mais, après la mort du souverain sacrificateur, le meurtrier retournera dans la terre de sa possession. <sup>29</sup> Et ceci vous servira d'ordonnances de droit, dans vos générations, dans toutes vos demeures. <sup>30</sup> Si quelqu'un tue un homme, on tuera le meurtrier sur la déposition de témoins; mais un seul témoin ne suffira pas pour faire mourir quelqu'un. <sup>31</sup> Vous ne recevrez point de rançon pour la vie d'un meurtrier qui est coupable et digne de mort; car il doit être puni de mort. <sup>32</sup> Vous ne recevrez point non plus de rançon pour le laisser fuir dans sa ville de refuge, ni pour qu'à la mort du sacrificateur il retourne habiter au pays. <sup>33</sup> Et vous ne souillerez point le pays où vous serez, car le sang souille le pays; et il ne se fera d'expiation, pour le pays, du sang qui y aura été répandu, que par le sang de celui qui l'aura répandu. <sup>34</sup> Vous ne souillerez donc point le pays où vous allez demeurer, et au milieu duquel j'habiterai; car je suis l'Éternel qui habite au milieu des enfants d'Israël.

## 36

<sup>1</sup> Or les chefs des pères de la famille des enfants de Galaad, fils de Makir, fils de Manassé, d'entre les familles des enfants de Joseph, s'approchèrent et parlèrent devant Moïse, et devant les principaux chefs des pères des enfants d'Israël. <sup>2</sup> Et ils dirent: L'Éternel a commandé à mon seigneur de donner aux enfants d'Israël le pays en héritage par le sort; et mon seigneur a reçu de l'Éternel le commandement de donner l'héritage de Tselophcad,

notre frère, à ses filles. <sup>3</sup> Si elles se marient à quelqu'un des fils des autres tribus des enfants d'Israël, leur héritage sera retranché de l'héritage de nos pères, et sera ajouté à l'héritage de la tribu à laquelle elles appartiendront; ainsi il sera retranché de l'héritage qui nous est échu par le sort. <sup>4</sup> Et quand viendra le jubilé pour les enfants d'Israël, leur héritage sera ajouté à l'héritage de la tribu à laquelle elles appartiendront; ainsi leur héritage sera retranché de l'héritage de la tribu de nos pères. <sup>5</sup> Alors Moïse commanda aux enfants d'Israël, sur l'ordre de L'Éternel, en disant: La tribu des enfants de Joseph a raison. <sup>6</sup> Voici ce que l'Éternel a commandé quant aux filles de Tselophcad: Elles se marieront à qui elles voudront; seulement, elles se marieront dans quelqu'une des familles de la tribu de leurs pères; <sup>7</sup> Ainsi un héritage ne sera point transporté, parmi les enfants d'Israël, d'une tribu à une autre tribu; car chacun des enfants d'Israël se tiendra à l'héritage de la tribu de ses pères. <sup>8</sup> Et toute fille possédant un héritage, d'entre les tribus des enfants d'Israël, se mariera à quelqu'un d'une famille de la tribu de son père, afin que chacun des enfants d'Israël possède l'héritage de ses pères. <sup>9</sup> Un héritage ne sera donc point transporté d'une tribu à une autre tribu; mais chacune des tribus des enfants d'Israël se tiendra à son héritage. <sup>10</sup> Les filles de Tselophcad firent comme l'Éternel avait commandé à Moïse. <sup>11</sup> Machla, Thirtsa, Hogla, Milca, et Noa, filles de Tselophcad, se marièrent aux fils de leurs oncles. <sup>12</sup> Elles se marièrent dans les familles des enfants de Manassé, fils de Joseph, et leur héritage resta dans la tribu de la famille de leur père. <sup>13</sup> Tels sont les commandements et les ordonnances que l'Éternel donna par l'organe de Moïse aux enfants d'Israël, dans les plaines de Moab, près du Jourdain de Jéricho.

La Sainte Bible  
The Holy Bible in French, Ostervald

Public Domain

Language: français (French)

Translation by: Ostervald

2014-06-30

---

PDF generated using Haiola and XeLaTeX on 12 Mar 2019 from source files dated 12 Mar 2019

c72849ab-a5fd-5708-82fc-9baed2775934